
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-sixième séance – Mercredi 23 novembre 2011, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *MM. Michel Amaudruz*, *Eric Bertinat*, *Thomas Bläsi*, *Claude Jeanneret*, *Soli Pardo* et *Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 11 novembre 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 novembre et mercredi 23 novembre 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous excusons l'absence de M. le maire, Pierre Maudet, et de M^{me} Sandrine Salerno à cette séance de 17 h. Le bureau adresse ses vœux de prompt rétablissement à notre collègue Olivier Tauxe, qui a été victime d'une agression hier soir en rentrant chez lui après cette séance.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, un certain nombre de questions m'ont été posées. M. Fiumelli signale que le centre de la plaine de Plainpalais est très sombre, d'autant plus depuis le début des travaux. Le sentiment d'insécurité est important et il demande ce qui est prévu.

Je réponds de la manière suivante. Après sondages au sein du service, nous avons décidé de faire en sorte, comme je vous l'avais indiqué, que des luminaires soient d'abord changés, parce qu'il y a effectivement un problème avec l'installation provisoire; puis il y aura un projet d'installation définitive d'illumination à distance pour sécuriser ce lieu.

En ce qui concerne la question de M. Tauxe, qui n'est pas là, mais vous transmettez, Madame la présidente, nous n'avons pas pu identifier réellement le lieu où se situe ce passage piéton hypothétique, mais je lui répondrai personnellement de manière écrite. C'est, semble-t-il, aux Crêts-de-Champel, mais nous n'arrivons pas à retrouver la question qu'il avait posée précédemment.

A propos de l'enseigne de l'UGS qui était au-dessus de la porte d'entrée du restaurant du même nom, le Service des bâtiments a connaissance que cette enseigne a effectivement été volée. En fait, j'ai cru comprendre qu'il était beaucoup plus facile de refaire ce panneau plutôt que d'aller le chercher auprès de qui l'a volé, ou emprunté...

Questions orales

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite répondre à la question suivante de M. Pierre Rumo: la Ville peut-elle se montrer plus agressive dans les négociations avec les intéressés, afin d'éviter la fermeture de la poste de la Cluse, sise à la rue de la Ferme, et celle des Acacias, sise route des Acacias? Je remercie M. Rumo de sa question, qui me permet de préciser la position du Conseil administratif dans ce domaine.

Je précise tout de suite que la Ville ne peut pas négocier avec la Poste, mais elle a le droit d'être consultée. (*Brouhaha.*) J'aimerais que ce soit un peu plus silencieux... ce dossier, qui a mobilisé passablement de monde, est quand même important, alors, si on pouvait prêter attention à la réponse, ce serait très gentil. Le Conseil administratif a été écouté, et en grande partie entendu dans cette affaire!

Pour rappel, en 2009, la Poste a contacté le Conseil administratif pour l'informer qu'elle avait l'intention de fermer ou de transformer les trois bureaux de Saint-Jean, de la Cluse et des Acacias. C'est M. Manuel Tornare, mon prédécesseur, qui a été mandaté par le Conseil administratif pour connaître précisément les intentions de la Poste et pour réaffirmer la position de la Ville de Genève dans le domaine.

Cette position peut se résumer ainsi: défendre un réseau postal dense sur tout le territoire de la Ville; réagir de manière déterminée et appropriée à toutes les propositions de la Poste qui seraient contraires au point précédent; fournir des éléments d'informations concrets propres à influencer la décision finale; laisser la Poste assumer seule ses décisions.

Donc, au départ des discussions en 2010, la «proposition» de la Poste était de fermer purement et simplement les trois bureaux de poste en question. A la fin de 2010, après une année de discussions, la Poste dit chercher une solution pour les Acacias, mais elle désire toujours fermer les deux autres bureaux.

La Ville campe sur sa position et elle demande qu'un service postal soit préservé dans les trois quartiers concernés. (*Brouhaha.*)

La présidente. Auriez-vous la bonté d'écouter M^{me} la conseillère administrative, qui se donne la peine d'apporter une réponse circonstanciée à une question posée hier? Elle et moi, nous vous remercions chaleureusement.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente! La Ville campe donc sur sa position et elle demande qu'un service postal soit préservé dans les trois quartiers concernés.

A la mi-2011, la Poste nous soumet donc sa décision, basée sur des arguments chiffrés et sur les discussions avec la Ville, soit: maintien et amélioration du bureau de poste de Saint-Jean à la rue du Beulet; installation d'une agence postale aux Acacias, dans le centre commercial, du côté le plus peuplé et le plus commerçant de la rue des Acacias, avec un horaire d'ouverture beaucoup plus élargi que celui d'aujourd'hui.

Il est en outre probable, si le projet Praille-Acacias-Vernets est un jour réalisé, que la Poste prévoit un bureau dans ce quartier; fermeture de la poste de La Cluse à la rue de la Ferme, sans solution de remplacement; cette vieille poste, qui n'est ouverte que le matin, nécessiterait des rénovations lourdes, alors qu'il y a une nouvelle poste à Plainpalais.

Au 1^{er} juin, lorsque j'ai repris le dossier des mains de mon prédécesseur, Manuel Tornare, il n'y avait plus de discussion possible avec la Poste. Il était possible soit d'accepter la décision et de signer un «accord» avec la Poste, soit de la contester devant la Commission Offices de poste du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

A ce propos, je dois préciser que cette commission indépendante a uniquement pour mission de vérifier que, et je cite, «les prestations du service universel soient toujours disponibles à une distance raisonnable pour tous les groupes de la population».

De plus, la commission n'émet que des «recommandations», auxquelles la Poste n'est pas obligée de se plier. Vu la densité des offices postaux dans les villes (en comparaison des régions de campagne ou de montagne), la Ville de Genève n'aurait eu que très peu de chances d'obtenir une recommandation favorable. Nous étions alors sûrs de ne rien y gagner.

D'autre part, le Conseil administratif a été passablement convaincu par les arguments de la Poste quant à l'évolution de la clientèle, et nous avons trouvé qu'en conservant deux bureaux sur trois – même si le bureau des Acacias se voit provisoirement transformé en «office» – mon prédécesseur avait bien défendu les intérêts de la Ville.

Enfin, j'ai reçu récemment un courrier de l'association Touche pas à ma poste! et je suis prête, bien évidemment, à recevoir ses représentants pour leur exposer mon argumentation et celle du Conseil administratif. D'ailleurs, ils sont tout à fait libres de négocier avec la Poste s'ils le désirent, mais, comme je l'ai déjà dit, la Ville de Genève n'a pas pris, au-delà de ce que nous avons déjà fait, sur les décisions de la Poste.

Ensuite, je dois répondre à une seconde question posée hier par M^{me} Natacha Buffet. Madame la conseillère municipale, bien évidemment, je vous remercie de votre question, qui relaie les préoccupations d'un certain nombre d'habitants. Il y

Questions orales

a quelques jours, j'ai été auditionnée sur la pétition P-262 concernant les préaux d'école en ville de Genève et leur éventuelle fermeture.

Pour ma part, je n'ai jamais été favorable à la fermeture des lieux publics, mais je pourrais me laisser convaincre, de cas en cas, pour des fermetures limitées dans le temps, le temps par exemple que nous résolvions un certain nombre de problèmes de voisinage dans le quartier. Mais nous n'en sommes pas encore là. Comme vous le savez, le Conseil administratif n'a pas pris une position définitive sur le sujet, qui fera d'ailleurs l'objet d'une discussion devant votre Conseil, quand les objets seront sortis de commission.

J'aimerais préciser tout de suite que le nettoyage des préaux n'entre pas dans les prérogatives des concierges et que chaque école a son propre plan de nettoyage produit par le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Si je ne vous ai pas répondu immédiatement hier, c'est que je voulais consulter le tableau des nettoyages de l'école des Allobroges, puisque c'est celle-ci qui vous intéressait.

J'ai pu constater que le bâtiment scolaire des Allobroges n'était pas considéré comme une école particulièrement «à problèmes»... (*Brouhaha.*) Je crois que le moment où vous posez des questions vous intéresse plus que les réponses que nous nous efforçons de vous donner... Pour cette école donc, je vous informe qu'elle est nettoyée trois fois par semaine, le lundi et le vendredi, par l'entreprise sociale Montfleury, avant la récréation, et, le mercredi, comme toutes les écoles de la Ville de Genève, par la Voirie.

Les nuisances du week-end mentionnées hier à juste titre sont liées à l'occupation du préau par des jeunes, qui boivent effectivement avant de se rendre en discothèque, soit à la salle de jeux, comme vous l'a expliqué hier soir mon collègue Pierre Maudet.

C'est pourquoi le service est aujourd'hui obligé de faire intervenir une entreprise de nettoyage le dimanche matin. Nous l'avons programmée du 29 mai au 30 octobre 2011. Il va de soi que cette opération sera renouvelée si les problèmes devaient se répéter.

J'espère que cette réponse vous satisfait mais, le cas échéant, mes services sont évidemment prêts à examiner les éventuelles doléances futures.

La présidente. Le conseiller administratif Pagani a une réponse complémentaire à apporter.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, j'attendais l'arrivée de M. Rémy Burri pour compléter la réponse que je lui ai donnée

hier à propos de sa demande insistante – il se faisait d'ailleurs le relais de parents mécontents – par rapport aux aménagements que les parents de l'école des Genêts réclament depuis fort longtemps.

J'ai répondu sur le siège à M. Rémy Burri que le dossier était bloqué à la commission des travaux et des constructions. Renseignements pris, et c'est ce qu'il y a de piquant dans cette affaire, je peux lui dire que la proposition PR-912 est actuellement bloquée à la commission à cause des critiques de son propre parti, le Parti libéral-radical. En l'occurrence, l'école des Genêts fait partie de ce train d'aménagements que j'ai proposés, lesquels sont revendiqués à juste titre par M. Rémy Burri. Plus piquant encore: M. Rémy Burri est membre de cette commission! Je m'étonne donc vraiment de ces critiques qui devraient lui être adressées. Je trouve que le propos est déplacé et j'interpelle l'ensemble de la commission des travaux et des constructions pour qu'elle avance sur cette proposition, afin de satisfaire enfin des demandes légitimes de la population, et notamment de l'association des parents.

La présidente. Nous allons passer maintenant au rapport IN-4 A, objet pour lequel nous avons des délais légaux. Il s'agit d'examiner la validité de cette initiative. Les urgences que nous avons votées hier seront traitées à 20 h 30.

4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la validité de l'initiative populaire municipale intitulée: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» (IN-4 A)¹.

Rapport de M. Pierre Rumo.

La commission du règlement s'est réunie les 22 juin et 21 septembre 2011, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente du Conseil municipal. Le rapporteur remercie vivement M^{me} Ksenya Missiri pour la tenue de ses procès-verbaux.

Pour le surplus, le rapporteur prie les membres du Conseil municipal de se référer au rapport du Conseil administratif sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale IN-4 «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants».

¹ Rapport du Conseil administratif, 146.

Séance du 22 juin 2011

Organisation des travaux

La présidente explique qu'il s'agit de rendre un rapport sur la validité de l'initiative IN-4. Elle annonce que le Conseil administratif a déjà manifesté sa position en déclarant qu'il considère cette initiative valide dans son rapport du 1^{er} juin 2011, déposé auprès de notre Conseil. Le travail de la commission consiste maintenant à déterminer si elle souhaite procéder à des auditions, sachant que le vote du Conseil municipal doit avoir lieu avant le 5 décembre 2011.

Un commissaire pense qu'il faudrait commencer par choisir si la commission se borne à un examen formel ou si elle choisit de traiter la question sur le fond. L'examen formel correspond à examiner si les conditions exigées pour une initiative municipale ont été respectées et, dans ce cas, l'audition d'un juriste du Conseil administratif devrait être suffisante. Par la suite, la commission pourrait décider d'autres auditions si elle choisit de traiter l'objet sur le fond.

Une commissaire propose de discuter de l'opportunité d'auditionner le secrétaire général de la Fédération des entreprises romandes (FER), qui représente la majorité des entreprises, ainsi que le directeur général du cycle d'orientation. D'après elle, ils seraient susceptibles d'amener quelques informations nécessaires au travail de la commission. La présidente lui demande si elle confirme sa demande d'auditions. Cette commissaire indique qu'elle n'aimerait pas suggérer des auditions à une autre commission qui a la liberté de faire ses propres choix.

Un commissaire demande si cet objet a également été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. La présidente répond par la négative en ajoutant que la commission peut choisir de faire un examen sur le fond, mais cela sera de toute manière fait après le vote du Conseil municipal.

Une commissaire pense qu'il serait plus judicieux de ne faire qu'un examen formel de l'initiative.

Un commissaire signale que la proposition d'auditions de cette commissaire est légitime et il suggère d'en faire part aux collègues de son groupe siégeant à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal décidera de la validité ou non de l'initiative, puis il la renverra certainement à la commission précitée. En revanche, la commission du règlement n'a qu'à étudier la validité et, pour ce faire, elle peut au besoin auditionner un juriste de la Ville, voire les initiants.

Une commissaire demande quels sont les critères de validité d'une initiative municipale. La présidente se réfère au rapport du Conseil administratif et indique qu'il faut vérifier des critères comme l'unité de la forme, l'unité de la matière, l'unité du genre ou l'unité normative.

La présidente rappelle qu'il y a toutefois eu récemment un conflit sur l'interprétation de ces critères. Le travail de la commission du règlement a été long, puisqu'elle a souhaité entendre plusieurs juristes à ce sujet. (*Note du rapporteur: La présidente fait allusion à l'initiative IN-1 intitulée: «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS-AI», déposée à la fin de 2007.*) Au vu des événements passés, elle estime que la présente initiative ne connaît aucun problème de validité. Elle pense d'ailleurs qu'il n'est pas tellement utile de faire venir un juriste de la Ville, étant donné qu'il ne va que répéter ce qu'il a déjà écrit dans le rapport du Conseil administratif.

En définitive, l'audition d'un juriste de la Ville en septembre est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 21 septembre 2011

Audition de M. Olivier-Georges Burri, directeur général adjoint

M. Burri explique que la procédure des initiatives communales est prévue dans la loi sur l'administration des communes (RS/GE B 6 05; LAC). Concernant l'initiative IN-4, il rappelle qu'elle a abouti le 2 mars 2011, ce qui a laissé au Conseil administratif un délai jusqu'au 6 juin 2011 pour rendre son préavis. Ce préavis porte à la fois sur la validité de l'initiative et sur la prise en considération.

Le Conseil administratif est donc arrivé à la conclusion que l'initiative est matériellement et formellement valide et il suggère au Conseil municipal de la prendre en considération sur le plan politique. Le Conseil municipal a maintenant un délai jusqu'au 5 décembre 2011 pour décider s'il considère cette initiative valide, puis jusqu'au 4 mars 2012 pour la prendre en considération ou non.

M. Burri ajoute que la notion de validité est un concept juridique qui est usuellement tranché par le Conseil d'Etat au moment de l'approbation ou non d'une initiative.

Il est déjà arrivé au Conseil d'Etat d'annuler des initiatives que le Conseil administratif et le Conseil municipal ont considérées comme étant valides. Pour qu'elle soit considérée comme valide, une initiative doit remplir cinq conditions cumulatives.

La validité a essentiellement trait à des éléments formels lorsqu'on analyse une initiative municipale: unité de la forme, unité de la matière et unité du genre. La validité matérielle, elle, concerne l'exécutabilité de l'initiative, soit la possibilité ou non de la mettre en œuvre. Enfin, l'initiative doit aussi être conforme au droit supérieur.

M. Burri souligne que le Conseil administratif a considéré que l'initiative répondait favorablement à ces cinq critères. La dernière question est d'ailleurs

particulièrement intéressante sous l'angle de l'autonomie communale, puisqu'elle délimite les compétences de la commune en matière de prestations complémentaires. Le Conseil administratif estime donc que cette initiative peut et doit être prise en considération.

A un commissaire qui demande si la création de places d'apprentissage concerne toutes les professions ou s'il y a des limitations, M. Burri répond qu'il n'y a pas, à sa connaissance, de limitations. A ce sujet, une commissaire se réfère au texte de l'initiative et elle signale qu'un accent sera mis pour l'apprentissage des élèves en difficulté. Cela concerne visiblement tous les métiers, sans aucune restriction.

Un commissaire précise que cela concerne par défaut toutes les formations proposées au sein de l'administration municipale, ce qui est relativement vaste. La présidente souligne également que le but de cette initiative est d'apporter un soutien financier aux entreprises locales qui créent des places d'apprentissage.

Un commissaire demande si l'initiative concerne tous les adolescents, même ceux de parents n'ayant pas d'autorisation de séjourner sur le territoire helvétique. Il rappelle que ces enfants doivent aussi aller à l'école.

La présidente observe que la question de ce commissaire porte sur le fond. Or la commission ne peut que répondre à des questions de forme à ce stade du traitement de l'objet.

Une commissaire est du même avis que la présidente. Elle fait référence à la discussion ayant eu lieu au sein de la commission en juin 2011 et elle rappelle que tout l'aspect politique de l'initiative sera examiné ultérieurement à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, pour autant que le Conseil municipal la considère valide et la prenne en considération.

Séance du 21 septembre 2011

Discussion et vote

La présidente rappelle que si le Conseil municipal ne prend pas de décision sur la validité avant le délai imparti au 5 décembre 2011, l'initiative sera *de facto* réputée valide.

Le Parti socialiste considère cette initiative recevable.

Le groupe Ensemble à gauche prendra la même décision.

Les Verts trouvent également l'initiative recevable.

Le Mouvement citoyens genevois a toujours soutenu la formation des jeunes.

Il trouve l'initiative recevable sur la forme, alors que des discussions auront certainement lieu plus tard sur le fond.

Le groupe libéral-radical accepte aussi cette initiative sur le plan formel.

La présidente met l'objet aux voix. L'initiative municipale IN-4 est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 10 oui (1 LR, 2 Ve, 2 S, 2 MCG, 2 EàG, 1 DC).

Par conséquent, la commission du règlement propose de voter le projet de délibération suivant. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

M. Pierre Rumo, rapporteur (EàG). Il s'agit donc d'examiner la validité et la recevabilité de l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants». Cet examen a eu lieu très rapidement devant la commission du règlement, puisque l'initiative a fait l'objet de deux séances, en juin et en septembre.

Au mois de septembre, nous avons reçu M. Burri, directeur adjoint de l'administration municipale et juriste auprès du Conseil administratif. Il a très rapidement conclu à la recevabilité et à la prise en considération de cette initiative.

Je ne pensais pas que ce point serait abordé si rapidement, mais j'avais fait une petite recherche. Je crois que c'est la sixième initiative municipale déposée et c'est celle qui a posé le moins de problèmes, puisqu'elle a été acceptée en commission, le 21 septembre 2011, à l'unanimité des dix membres présents.

Il s'agit aujourd'hui d'accepter la recevabilité de cette initiative – je pense que cela ne posera pas de problèmes – et de la renvoyer par la suite auprès de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, qui la traitera sur le fond.

Je reprendrai peut-être la parole mais, pour le moment, le débat est posé.

Premier débat

M. Grégoire Carasso (S). Je prendrai la parole brièvement. D'abord, je reprends les termes du rapporteur, qui vient de s'exprimer. Le Parti socialiste, avec cette initiative qui porte le numéro 4, ce qui intuitivement me laissait penser que c'était la quatrième, n'a pas posé de problème sur la forme; sur le fond, je crois qu'il en sera de même.

Le Parti socialiste, à travers cette initiative, ne cherche pas à poser des problèmes mais à trouver des solutions, puisque Genève se trouve être le seul espace de Suisse qui, à la différence de tous les autres, connaît un manque de places d'apprentissage – pas dans toutes les branches, mais globalement. C'est une spécificité – une *Genferei*, dirait-on à Berne – que le Parti socialiste veut corriger, avec de nombreux soutiens dans cette assemblée, que je profite de saluer à cette occasion, puisque la quasi-totalité de ce Conseil avait signé en son temps l'initiative.

Bref, nous souhaitons la création de fonds pour soutenir les entreprises locales, et c'est là peut-être une distinction de taille par rapport à d'autres mesures incitatives sur le plan économique de soutien aux entreprises. Nous cherchons à soutenir les entreprises locales, ces entreprises qui pratiquent des politiques exemplaires en matière de recrutement et de rémunération des apprentis en ville de Genève.

Voilà pour les quelques aspects de fond que je voulais rappeler devant cette assemblée. Je me félicite que la commission du règlement, sur le volet de la forme, ait conclu à l'unanimité à la parfaite recevabilité de ce texte, tout comme l'avait fait le Conseil administratif il y a très peu de temps.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté à l'unanimité (62 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre y), et 36B, alinéa a), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 mars 2011 constatant l'aboutissement de l'initiative communale intitulée «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants»;

vu le rapport du Conseil administratif du 1^{er} juin 2011;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: demande définitive de construire au chemin Edouard-Tavan

décide:

Article unique. – Déclare valide l’initiative «Créons des places d’apprentissage pour nos enfants».

Un troisième débat n’étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Mis aux voix, le renvoi de l’initiative IN-4 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l’unanimité (65 oui).

- 5. Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 15 juin 2011, concernant la parcelle N° 2322, sise au chemin Edouard-Tavan 8E, en vue de l’acceptation du projet conforme à la demande définitive N° 103209 pour la construction d’un immeuble de six logements avec aménagements extérieurs dont la surface de plancher habitable relève de l’application de la lettre b) de l’alinéa 4 de l’article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses (PR-901 A)¹.**

Rapport de M^{me} Sandrine Burger.

La proposition PR-901 a été renvoyée à la commission de l’aménagement et de l’environnement lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2011. La commission s’est réunie le 18 octobre 2011, sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle. Les notes de séance ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 18 octobre 2011

Audition de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction du Service d’urbanisme de la Ville de Genève

M. Doessegger explique qu’il s’agit du même type d’autorisation que celle de la proposition PR-884, c’est-à-dire une demande de dérogation à la loi sur les

¹ Proposition, 843.

Proposition: demande définitive de construire au chemin Edouard-Tavan

constructions et les installations diverses (LCI). Comme le stipule l'article 59, en échange de l'assurance d'une construction respectant de hauts standards énergétiques, la commune peut accepter une surface de plancher de 44% au lieu de 40%.

Ce projet se situe dans le même secteur que celui concerné par la proposition PR-884 où un plan localisé de quartier, accepté en 2004, prévoit une densification progressive et modérée du secteur, tout en préservant le site naturel et la mise en réseau piétonnier du périmètre avec le reste de la ville, les installations sportives du Bout-du-Monde et les bords de l'Arve. D'autres requêtes de même style sont d'ailleurs en cours dans le secteur ou ont déjà été acceptées.

M. Doessegger précise que, la zone de forêt de la parcelle étant inconstrucible, elle a été retirée du calcul de l'indice d'utilisation du sol.

En août 2010, la Ville a donné un préavis favorable, à deux conditions:

- un préavis favorable de la Commission d'urbanisme;
- l'inscription d'une servitude au profit de la Ville de Genève afin de limiter le nombre de places de stationnement à une par logement.

Il a été répondu à la Ville que ces conditions ne pouvaient être acceptées, car:

- la Commission d'urbanisme a refusé de statuer, car elle estime que cela n'est pas de son ressort;
- la Direction générale de la mobilité (DGM) a donné un préavis favorable pour dix places de stationnement.

Malgré ces deux refus, le Conseil administratif a donné un préavis favorable au projet, car:

- il accepte l'argument de la Commission d'urbanisme;
- la DGM est souveraine.

Une commissaire a posé une question sur le principe de mixité des logements, qui ne sera pas respecté dans le cadre de ce projet.

M. Doessegger explique que ce secteur est de la zone 5, qui n'est pas soumise à la loi sur le logement d'utilité publique.

Vote

La présidente soumet au vote le projet, qui est accepté à l'unanimité des commissaires présents. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Proposition: demande définitive de construire au chemin Edouard-Tavan

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est accepté sans opposition (60 oui et 1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information relative à l'accord de la dérogation de densité par le Conseil municipal;

vu les principes d'aménagement du plan directeur de quartier de Crêts-de-Champel/Bout-du-Monde approuvés sous forme de résolution par le Conseil municipal le 11 mars 2003 et adoptés par le Conseil d'Etat le 24 novembre 2004;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – De donner son accord à l'application de la lettre b) de l'alinéa 4 de l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses en relation avec la demande définitive N° 103209 déposée le 11 janvier 2011 au Département des constructions et des technologies de l'information et qui prévoit la construction d'un bâtiment de type «habitat groupé» sur la parcelle N° 2322 sise au 8E, chemin Edouard-Tavan.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

- 6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 septembre 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29475-A-202, qui prévoit la construction de quatre bâtiments de logements sur 18 parcelles situées le long de la route de Chêne et des avenues des Allières et Godefroy, feuilles 24, 25 et 26 du cadastre de la commune de Genève (PR-923 A)¹.**

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, a étudié cette proposition lors de la séance du 18 octobre 2011. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Ozcan Yilmaz pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

Rappel de la proposition

La Ville de Genève est propriétaire, depuis 2004, de la parcelle N° 832, plan 22, Genève-Eaux-Vives. Cette parcelle, comme les 17 autres qui font partie du projet qui est soumis au Conseil municipal, est située entre la route de Chêne, l'avenue Godefroy et l'avenue des Allières. La zone considérée est proche des Tulipiers et de l'avenue Rosemont, ainsi que de la gare des Eaux-Vives.

Très désireuse de créer du logement conformément aux priorités de son plan directeur, la Ville s'est associée à divers propriétaires des parcelles adjacentes, dont l'Etat de Genève, pour créer un plan localisé de quartier (PLQ) qui prévoit la construction de quatre bâtiments de logement.

Les atouts de ce lieu sont la proximité du tram et du futur tracé Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), ainsi que la présence d'équipements et la qualité paysagère du lieu.

S'agissant de la densité et de la mixité, le périmètre du PLQ s'étend sur 25 500 m², valorisables selon un indice d'utilisation du sol (IUS) de 1,7, les futurs constructeurs s'étant engagés à ne pas dépasser cet indice et à ne pas demander la dérogation prévue à l'article 3 de la loi générale sur les zones de développement (plus 10% Minergie).

¹ Proposition, 1831.

Il a été tenu compte de l'environnement par des mesures de protection des arbres et un concept énergétique territorial variant selon que les bâtiments sont neufs ou rénovés.

Les objectifs du projet sont d'utiliser rationnellement le sol, de mettre à disposition des nouveaux logements, d'urbaniser à proximité des transports en commun et des services, de préserver le patrimoine végétal et d'aménager sous l'angle du développement durable en satisfaisant aux trois piliers, soit économique, social et environnemental.

Ces objectifs sont conformes au plan directeur cantonal adopté par le Grand Conseil en 2001 et mis à jour en 2006. D'autre part, le projet répartit les droits à bâtir afin de permettre une réalisation plausible des constructions.

La mise sur le marché de ces logements est prévue au plus tôt en 2016, soit en même temps que la mise en service du CEVA.

Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de donner un préavis favorable en vue de l'approbation du PLQ.

Séance du 18 octobre 2011

Auditions

Lors de la séance de la commission de l'aménagement et de l'environnement du 18 octobre 2011, ont été auditionnés MM. Pascal Michel, chef de projet au Service des plans d'affectation et requêtes du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, M^me Isabelle Charrollais, codirectrice du département, et M. Gilles Doessegger, adjoint de direction du Service d'urbanisme.

M. Doessegger a fait un rapide historique de ce projet, duquel il ressort qu'un accord a été trouvé après des négociations ardues. Il mentionne que le plan a été soumis à l'enquête publique et souligne qu'il est conforme aux normes en vigueur, bien qu'il trouve la hauteur des immeubles trop importante. Un maximum d'arbres ont été maintenus, la circulation et le stationnement n'ont pas suscité d'avis négatif de la Direction générale de la mobilité, et la nappe phréatique n'est pas concernée par le projet.

Le Conseil administratif soutient activement le projet, qui bénéficie aussi de l'accord de la quasi-totalité des propriétaires et permet de garantir l'accord sur la répartition des droits à bâtir et de lever les dernières servitudes grevant le secteur. Il rappelle l'IUS de 1,7, qui permet la création de nombreux logements en ville.

M. Pagani considère le projet comme très important pour le développement du secteur et souligne qu'il a été réalisé en trois ans.

M. Michel rappelle que Ville et Etat ont collaboré et que le projet est conforme au plan directeur cantonal actuel. Le projet étudié lors de l'enquête technique emporte l'adhésion de tous les services et l'Etat le soutient entièrement.

Questions des commissaires

Une commissaire socialiste désire savoir si tous les propriétaires soutiennent le projet et s'il sera achevé pour 2016.

M^{me} Charolais répond qu'il y a accord de tous les propriétaires sur le projet en sa forme actuelle, y compris sur la répartition des droits et la qualité à bâtir, certains s'étant engagés à construire du logement social (Ville et Etat). Il existe un engagement de tous à lever les servitudes, à l'exception d'une synagogue avec laquelle des négociations sont en cours. S'agissant de la date de finalisation des bâtiments, compte doit être tenu des difficultés rencontrées, certaines opérations peuvent démarrer dès l'entrée en force du PLQ.

A la question d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, M^{me} Charolais explique que la servitude de la synagogue empêche de construire sur les parcelles appartenant à l'Etat et sur celle appartenant à un privé. S'agissant de l'organisation du secteur pendant les travaux, elle explique que cela n'a pas encore été étudié de manière détaillée et elle ajoute que les différents projets ne démarreront pas simultanément et que la construction d'immeubles n'entraîne pas l'installation d'un gros chantier.

A la question d'une commissaire des Verts demandant des précisions relatives au nombre de places de parc qui ne figurent pas dans la proposition, M. Doessegger explique que le règlement des stationnements sur fonds privés implique des dérogations spécifiques à négocier et que la Direction générale de la mobilité est en train de réviser ce règlement.

A la question d'une autre commissaire des Verts qui demande des précisions sur le nombre de places pour les vélos et des clarifications concernant le choix d'orientation des bâtiments, M. Michel répond qu'il y aura 450 places à vélos en surface et que le choix de l'orientation des bâtiments dépend de l'orientation des bâtiments existants et de la cohérence du secteur.

M. Doessegger répond à une question d'une commissaire du Mouvement citoyens genevois, qui juge les villas florentines en état de déliquescence, que les propriétaires des villas ont déposé des requêtes pour transformer leur maison et qu'ils participent aux négociations.

Il répond aussi aux questions d'un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois sur le pourcentage de logements sociaux, sur les raisons de la renonciation de la garantie Minergie, et sur l'accessibilité des bâtiments liée ou non aux

travaux du CEVA. M. Doessegger précise qu'il y aura 40% de logement social. S'agissant du 10% Minergie, en raison des contraintes liées à la présence de la végétation, les immeubles ne pourront être étendus ni en largeur ni en hauteur. Quant à l'accessibilité, il précise qu'aucun transit ne pourra se faire dans le quartier. M. Pagani ajoute que le projet ne dépend pas du CEVA et qu'il démarrera dès l'obtention de l'autorisation de construire.

Discussion et prises de position

Un commissaire libéral-radical propose de supprimer l'article 2, soit celui qui prévoit la suppression de la mention relative à la haute performance énergétique et la renonciation au 10% de droit à bâtir supplémentaire, car il estime qu'il n'appartient pas à la commission d'insérer une telle disposition. Il estime que les explications fournies par les personnes auditionnées n'ont pas été satisfaisantes. Le Parti libéral-radical est en faveur de la construction de logements et de la densification de la zone, raison pour laquelle il votera ce PLQ.

Une commissaire des Verts déclare que son groupe votera ce projet en espérant que les services resteront prudents s'agissant des places de parc et des 40% de logements d'utilité publique. En revanche, il ne votera pas l'amendement libéral-radical.

Une commissaire socialiste s'aligne sur la position des Verts et juge important de régler le flou juridique existant.

Un commissaire libéral-radical entend que le cadre légal soit respecté et il dit qu'il ne s'agit pas de régler un flou juridique qui n'existe pas.

Une commissaire démocrate-chrétienne considère l'IUS satisfaisant et se dit heureuse de voir que la morphologie du projet a été partiellement dictée par le maintien de la végétation existante, soulignant qu'il s'agit d'un privilège de riches de réfléchir à la construction de logement en fonction de la préservation de l'arborisation existante sur un site. Elle considère que le Service d'urbanisme a fait un excellent travail sur ce dossier et elle déclare que le groupe votera ce projet.

Une commissaire indique que les Verts entendent maintenir l'article 2, afin de démontrer à l'Etat le flou juridique qui est sujet à interprétations diverses, et qu'ils estiment que la Ville aurait dû demander une solution sans en proposer une elle-même.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare qu'il s'agit d'un projet important, prévoyant la construction de 350 logements dans un quartier sous-densifié, et que le groupe votera le projet ainsi que la proposition d'amendement du Parti libéral-radical.

Un commissaire d'Ensemble à gauche estime la densité raisonnable compte tenu de la hauteur des bâtiments et il se réjouit de la préservation d'arbres dont dépend la qualité de vie des futurs habitants. Son groupe votera le projet et refusera la proposition d'amendement de l'article 2.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre votera le projet et l'amendement, tandis qu'un autre commissaire du groupe votera le maintien de l'article 2, car il pense que cela montre qu'il y a un problème et que, par le biais de cet article, le Conseil administratif demande au Conseil d'Etat de trouver une solution sans aller plus loin.

Vote

La présidente met aux voix l'amendement du Parti libéral-radical proposant la suppression de l'article 2.

Cet amendement est refusé par 7 non (3 S, 1 EàG, 2 Ve, 1 UDC) contre 6 oui (2 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC).

La présidente passe au vote du projet de délibération, qui est accepté à l'unanimité de la commission. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Madame la présidente, j'interviens juste parce que ce projet joute la commune de Chêne-Bougeries. Or, comme vous le verrez, la Ville de Genève a adopté un nombre important de plans localisés de quartier (PLQ) dans ce secteur conséquent. Elle a participé massivement à l'effort pour la construction de logements dans cette partie du territoire de la Ville de Genève et force est de constater que sa voisine, la commune de Chêne-Bougeries, ne se joint pas à cet effort cantonal.

Si l'on examine le territoire en regard du plan directeur cantonal, on devrait avoir une continuité dans cette urbanisation. Effectivement, de manière lisible, ce n'est pas que tout d'un coup on passe dans la commune de Chêne-Bougeries pour entrer dans un *no man's land* et qu'on arrive en ville de Genève en traversant une rue dans un lieu qui est construit.

Le Parti socialiste regrette que la commune de Chêne-Bougeries ne participe pas autant que la Ville à des efforts communs de construction de logements dans les mêmes périmètres. On peut souligner que ce week-end les citoyens et citoyennes de Chêne-Bougeries votent sur le périmètre de Chalendin et c'est vrai-

ment absolument dommage que, finalement, on ne dise pas qu'on est pour ce projet, lequel correspond à une volonté du Canton, au plan directeur cantonal. Il y aurait une logique d'urbanisation entre le projet de Chalendin et les projets de la Ville de Genève.

Voilà, c'est un regret face à une coopération intercommunale qui, visiblement, en matière de logements, ne fonctionne pas du tout.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29475-A-202, qui prévoit la construction de quatre bâtiments de logements sur 18 parcelles situées le long de la route de Chêne et des avenues des Allières et Godefroy, feuilles 24, 25 et 26 du cadastre de la commune de Genève.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de supprimer la mention prévoyant que «*la haute performance énergétique, recon nue comme telle par le service compétent, d'une construction prévue par un plan localisé de quartier constitue un motif d'intérêt général justifiant que le projet de construction s'écarte de ce plan et que, dans cette hypothèse, la surface de plancher constructible peut excéder de 10% au maximum celle qui résulterait de la stricte application du plan*», dans la mesure où l'article 15, alinéa 1, de la loi sur

l'énergie rend la haute performance énergétique obligatoire pour tous bâtiments neufs.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à clarifier le cadre légal relatif aux standards énergétiques en engageant une modification de l'article 3, alinéa 5, de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey (PR-910 A)¹.

Rapport de M. Simon Brandt.

Préambule

La commission des finances s'est réunie sur cet objet les mercredis 5 octobre et 9 novembre 2011, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la précision, la qualité et la rapidité de son travail.

Rappel de la proposition

On trouvera l'entier de la proposition initiale à l'adresse suivante: <http://www.ville-geneve.ch/de/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/910-169e/>.

Travaux de la commission Séance du 5 octobre 2011

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, de M. Jérôme Faas, collaborateur personnel, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

M. Kanaan souhaite replacer la proposition PR-910 dans son contexte, car elle est un élément parmi d'autres dans le cadre de l'accord signé entre la Ville,

¹ Proposition, 1303.

le Canton, le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) et Genève Futur Hockey. Il rappelle que le club faisait face à de graves problèmes de trésorerie, qui risquaient d'aboutir au retrait de leur licence, et que le club considérait que la patinoire des Vernets était vétuste et trop petite par rapport aux attentes de la ligue A, ce qui générait une perte de recettes, en particulier dans les hauts tarifs. Il ajoute que le club estimait qu'il fallait prendre en compte leur investissement en matière de formation des jeunes, puisqu'il avait engagé des démarches visant à fédérer la relève en investissant des fonds pour faire aboutir ce projet. Il rappelle également qu'en 2010, le GSHC chiffrait à 2 300 000 francs le montant de cet investissement, soit le montant de l'endettement de Genève Futur Hockey vis-à-vis du GSHC, et qu'il estimait que son déficit structurel de 3 000 000 de francs pouvait être comblé par la billetterie et la publicité.

Il poursuit en disant que le club est un but en soi, mais qu'il est aussi un levier pour pousser les jeunes à faire du sport, que sa réussite est incitative. Il ajoute qu'après avoir dissocié la SA de l'association, assainir la dette était une manière de reconnaître l'intérêt de la démarche (fédération de la relève). Il précise que cette démarche a fait depuis des petits, notamment dans le milieu du football, et qu'il y a des esquisses dans le basketball et le volleyball. Il explique que les autorités de l'époque ont estimé que cette démarche était justifiée et qu'elles pouvaient entrer en matière sur ces deux points, étant donné que – il cite M. Tornare – «la patinoire est une vieille dame liftée un certain nombre de fois» – et que le soutien à la relève sportive fait partie des missions des entités publiques.

M. Kanaan rappelle qu'en 2010 le Canton a versé un montant unique de 1 600 000 francs, via le Fonds cantonal de l'aide au sport, pour tenir compte des pertes des dernières années et que la Ville, propriétaire des infrastructures, s'est engagée dans une double démarche: proposer un crédit d'investissement, voté par le Conseil municipal, pour une mise à jour des infrastructures (le gros des travaux a été terminé au début de la saison) et lancer une étude pour une nouvelle patinoire. Il précise qu'il y avait quatre sites (les Vernets, le Bout-du-Monde, le périmètre près du Stade de Genève et le Trèfle-Blanc) et que les options ont été réduites. Il insiste sur la différence entre les montants uniques destinés à l'assainissement de Genève Futur Hockey et le budget de fonctionnement de l'association. Il explique que le remboursement des 2 300 000 francs était prévu ainsi: 500 000 francs versés par l'Etat cette année, 750 000 francs versés par la Ville, qui ont été votés en mars 2010 et versés en mars 2011, 550 000 francs votés par l'Association des communes genevoises (ACG) qui seront versés si la Ville verse les 500 000 francs dont on parle aujourd'hui. Il ajoute que parallèlement, pour assurer la pérennité, il est prévu de verser 1 000 000 de francs annuellement, paritairement entre la Ville et le Canton, selon le contrat de prestations prévu de 2011 à 2014. Il rappelle que le Conseil municipal a voté cette subvention, mais qu'elle

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

reste conditionnée par la décision du Grand Conseil. Il indique que le projet de loi du Grand Conseil a été gelé dans l'attente d'un concept plus global sur la relève d'élite dans le sport. Il annonce que le club dit qu'il a déjà pu diminuer son déficit structurel de moitié. Il explique que si le Conseil municipal vote le montant de la proposition PR-910, l'assainissement sera terminé. Il rappelle que la Ville est restée fidèle au principe de base de sa politique sportive (soutien à la relève et gestion des infrastructures), mais reconnaît que c'est la première fois que l'on se retrouve dans des montants de cette échelle.

Le magistrat revient sur les conditions posées par le Conseil municipal: un *business plan* crédible, des comptes révisés et avalisés par une assemblée générale, un contrat de prestations signé et une convention entre les principaux clubs genevois qui adhèrent à cette démarche, en précisant que trois d'entre elles sont désormais remplies. Il reconnaît qu'il demeure un souci dans la relation entre Genève Futur Hockey comme faîtière et un certain nombre de clubs, dont Meyrin et Trois-Chêne, qui formulent deux critiques principales: les statuts de Genève Futur Hockey, qui engendrent une gouvernance qu'ils estiment malsaine et un endettement faramineux de l'association. Il indique que le montant proposé ce soir achèverait l'assainissement et lèverait cette critique. Il reconnaît que la première fois qu'il a lu les statuts de Genève Futur Hockey, il n'était pas très enthousiaste, puisqu'ils prévoient un droit de veto pour le GSHC. Il comprend que les autres clubs craignent que le GSHC dicte tout, mais ajoute que M. Quennec reconnaît qu'il a mis tellement de moyens dans cette démarche qu'il a de la peine à lâcher le bébé. M. Kanaan reconnaît qu'un encadrement professionnel est nécessaire à ce niveau-là (entraîneurs, physiothérapeutes, entre autres) et que si tous les petits clubs s'en mêlent, ça ne va pas fonctionner.

Il ajoute qu'une fois le GSHC remboursé, M. Quennec devra aussi accepter de prendre un peu de distance. Il indique que celui-ci a écrit à la Ville le 20 juillet pour annoncer qu'il était prêt à réviser les statuts et à trouver une présidence acceptable pour tout le monde. Il ajoute qu'il faut encore concrétiser cela et trouver une personnalité rassembleuse. Il reste persuadé que l'on parviendra à remplir cette quatrième condition, puisque, au fond, tout le monde reconnaît que c'est une excellente démarche de fédérer la relève et que les clubs qui fonctionnent de manière bénévole ne sont plus en mesure d'assumer des entraînements professionnels. Il ajoute que si les 500 000 francs de la dernière tranche de l'assainissement ne sont pas votés par le Conseil municipal, cela bloquera le versement des 550 000 francs du Fonds intercommunal et mettra le club dans une situation critique où il pourrait perdre sa licence pour jouer en ligue A. Il précise que ce serait regrettable par rapport aux montants déjà versés, qui seraient dès lors perdus. Il insiste encore sur le fait que l'accord de 2010 a été conclu très rapidement dans une situation de crise et que cela a interpellé les milieux sportifs. Il explique qu'il faut prévoir des mesures d'accompagnement adéquates si les collectivités

publiques modifient leur manière de faire les choses. Il indique qu'ils ont reçu les responsables d'autres sports et qu'ils sont en train de clarifier les règles du jeu en partenariat avec les milieux concernés. Il précise que les enjeux ne sont pas les mêmes dans le football et le hockey, où il y a des enjeux économiques, dans le volley et le basket, où les joueurs ont des revenus plus modestes, et dans le troisième cercle. Il déclare qu'il faut un concept cohérent, lequel est en discussion entre la Ville, le Canton et les partenaires sportifs. Il recommande l'audition de Genève Futur Hockey et des autres clubs.

Un commissaire déclare qu'il a mis du temps à comprendre pourquoi cette proposition le dérangeait. Il ne revient pas sur le soutien de Ville à la relève sportive, mais estime que cela tient plutôt à la manière dont cela a été réglé. Il remercie M. Kanaan pour ses explications très claires. Il estime que l'on n'évoque finalement pas le fond du problème et déclare que c'est cela qui le dérange. Il espère que l'on va modifier les statuts et que les deux clubs concernés verront leur position. Il remarque que tout le travail effectué par le Canton et la Ville pour le GSHC reste dépendant du succès du club et de son maintien en ligue A, que cette équipe phare continue d'avoir du succès, de remplir la patinoire et d'attirer des gens.

Il reste très fâché contre la démarche de M. Muller d'aller assécher la réserve du fonds cantonal de soutien au sport pour le verser directement à une SA passer par la Ville et alors qu'il est destiné aux amateurs et trouve aussi incroyable qu'une entité publique telle que la Ville rachète la dette due à la SA par l'association pour la formation des jeunes. Il ajoute qu'il est donc normal qu'à présent M. Kanaan et M. Beer viennent dire que la situation est assainie. Sans compter le dû de la location de la patinoire des deux dernières années. Il considère que l'engagement de l'Etat et de la Ville est conséquent pour les infrastructures et l'assainissement de la dette, mais que tout cela reste subordonné au succès du GSHC en ligue A, sans quoi on va mettre 1 000 000 de francs par an dans la formation sans savoir de quoi l'avenir sera fait. Il ajoute qu'il y aura aussi une nouvelle patinoire et que si l'on ne veut pas répéter la «cacade» du Stade de Genève, elle aussi est subordonnée au maintien du GSHC en ligue A. Il ajoute que tout le monde sait que la dette du GSHC est de plus de 3 000 000 de francs et que sa licence peut être remise en cause; bref cette situation inconfortable risque de perdurer de saison en saison, voire de capoter en milieu de saison.

Il demande alors si on peut lui assurer que M. McSorley et M. Quennec pourront payer leurs joueurs ces prochains mois. Il répète que tout est subordonné au succès du GSHC et que cela pose au Conseil municipal la question de la validité de ses décisions sur le long terme. Il demande ce que l'on fera d'une patinoire de 12 000 personnes si à la fin de la saison le GSHC n'est plus en ligue A et si M. McSorley claque la porte. Il estime que ce qui est proposé, au vu des difficultés du GSHC, n'est qu'un sparadrap sur une jambe de bois, ce qui l'inquiète, et

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

que c'est sur le maintien du GSHC qu'il faudrait avoir une discussion. Il ajoute qu'il a découvert que les postes prévus pour la formation sont financièrement élevés – 140 000 francs – et que la subvention annuelle de 500 000 francs devra être sous surveillance chaque année. Il demande quelle est la situation de Genève Futur Hockey aujourd'hui et si l'on a l'effectif annoncé de 70 joueurs, compte tenu des petits clubs qui ne veulent rien savoir du Genève Futur Hockey. Il aimerait aussi savoir si le Genève Futur Hockey est une école à plein temps. Il ajoute qu'il ne demande qu'à être convaincu et qu'il salue les efforts engagés, mais rappelle que l'on est gestionnaire des deniers publics et que, dans ce dossier, l'on ne sait pas trop où l'on va. Il aimerait savoir quelles sont les sécurités pour que vivent tous ces projets, l'un tenant avec l'autre. Il ajoute qu'il n'est pas prêt à revivre la catastrophe du Stade de Genève.

M. Kanaan répond qu'on est au cœur du débat et qu'il est vrai de dire qu'en tant que gestionnaire des deniers publics on doit vérifier où on met les pieds. Il rappelle à propos du Stade de Genève qu'il avait mené avec M. Slatkine l'enquête de la commission de gestion du Grand Conseil sur l'ensemble de l'affaire du stade et qu'il avait été dit que c'était le parfait exemple de tout ce qu'il ne fallait pas faire en termes de partenariat public-privé. Il rappelle qu'il y a toujours des responsabilités objectives et des circonstances, comme celle de Canal+, qui avait racheté le club avant de le planter. Il relève que le stade sert aujourd'hui à accueillir les matches de l'équipe de Suisse, les matches amicaux d'autres équipes internationales et que, depuis que le FC Servette est en ligue A, on est à 15 000 ou 20 000 personnes, ce qui est plus que le stade des Charmilles en fin de carrière (8000 places). Il ajoute que c'est maintenant le club qui en est responsable, comme il l'avait souhaité. Il déclare qu'il ne peut pas assurer que le GSHC restera en ligue A, car ce sont les aléas du sport, mais que l'on soutient aussi le sport pour les gens qui l'aiment. Il précise que la responsabilité des collectivités publiques s'arrête à la porte des SA et que le choix politique qui a été fait en 2010, et que l'on peut discuter, était de savoir jusqu'où aller pour créer des conditions-cadres qui facilitent la vie d'un club comme le GSHC. Il rappelle que les infrastructures sont de notre mission et, que cela plaise ou non, les exigences ont augmenté pour jouer en ligue A et du point de vue de la sécurité. Il indique que l'on y reviendra lorsqu'un nouveau crédit sera demandé, ce qui n'arrivera pas tout de suite, et qu'il sera temps de se demander jusqu'où va la contribution du contribuable pour ces infrastructures.

Il ajoute que l'on n'a pas changé la mission de base pour la formation, mais que l'on a décidé d'aller un peu plus loin qu'avant. Il précise qu'il pourra donner toutes les garanties imaginables quant au fait que Genève Futur Hockey sera surveillé de très près et conformément au contrat de prestations, d'autant plus qu'il servira de modèle pour d'autres sports. Il rappelle que le nombre de joueurs a augmenté depuis que le GSHC a de bons résultats et que les autres clubs n'ont

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

pas les moyens de satisfaire les jeunes qui jouent en élite et qui souhaitent aller dans un encadrement professionnel. Il rappelle que le sport de masse et le sport business sont liés. Il précise que les 500 000 francs de la proposition PR-910 concernent la dernière tranche de l'assainissement unique et pas la subvention de fonctionnement qui figurera au budget. Il remarque encore que la Ville n'a absolument rien à voir avec la gestion et l'attribution du fonds de soutien au sport, car elle est associée comme observateur sans être membre de plein droit de la commission consultative pour des raisons historiques.

Le président s'étonne que la commission des finances n'ait pas reçu le contrat de prestations; une commissaire demande alors à recevoir également les courriers récents.

M. Kanaan déclare que c'est un oubli et qu'il l'enverra, ainsi que les courriers récents.

Une commissaire dit ne pas comprendre comment s'articulent les versements et elle demande des précisions.

M. Kanaan répond que les 1 600 000 francs ont été versés directement au club comme paiement lié au manque à gagner à cause de la vétusté de la patinoire (infrastructures), et que les 2 300 000 francs représentent la dette contractée par Genève Futur Hockey auprès du GSHC. Il ajoute qu'il y a un montage en quatre tranches (*Voir annexe 1, qui récapitule les diverses aides publiques.*)

La commissaire demande pourquoi l'ACG conditionne le versement des 550 000 francs.

M. Kanaan répond qu'il y a une logique, puisque le remboursement de la dette fait sens s'il est intégral.

Un commissaire relève que les 500 000 francs seront pris sur l'exercice budgétaire 2011 et qu'ils seront couverts par des économies équivalentes de charges ou de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement. Il demande si ces éléments ont déjà été définis.

M. Kanaan répond que c'est la phrase qu'ils doivent mettre selon les normes légales. Il ajoute qu'il croit savoir que les comptes 2011 seront bénéficiaires (meilleures recettes fiscales), mais que ce sera probablement la dernière année.

Une commissaire demande où il est dit que les collectivités publiques doivent financer les faiseurs de joueurs qui s'achètent et se vendent. Elle rappelle que c'est une SA qui fait des travaux, puis se les fait rembourser. Elle ajoute que l'on n'est pas à l'abri d'autres lubies de ce genre. Elle relève que l'on est en train de payer une dette alors qu'on ne sait pas de quoi elle est constituée. Elle demande

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

pourquoi les contribuables devraient payer cette dette à une SA. Elle ne comprend pas quelle est l'importance cruciale pour une collectivité publique de former des joueurs d'élite, alors que c'est le travail spécifique de la SA de former le propre matériau qu'elle va utiliser pour travailler.

M. Kanaan répond qu'ils ont vérifié, que les comptes ont été examinés par les enquêteurs de la Ville et du Canton et que la dette a été scrutée dans tous les sens par un nouveau réviseur. Il rappelle que la Ville soutient Genève Futur Hockey parce que c'est une association, même si elle doit encore couper son cordon ombilical avec le club.

La commissaire répond que personne ne croit à cela dans la République et qu'il y a de sérieux doutes sur les vases communicants.

M. Kanaan répond que c'est parce que l'on a eu des doutes que l'on a tout vérifié dans tous les sens. Il ajoute qu'on ne peut pas prendre de risque, et qu'il ne le souhaite pas en tant que magistrat. Il ajoute que M. Quennec est lui aussi conscient de cela. Il rappelle que le fait que le club reçoive une gratuité de la part de la Ville lui impose dorénavant de fournir les comptes du club. Il ajoute que même si on veut opposer le sport d'élite et le sport populaire, ils se nourrissent l'un l'autre, qu'on le veuille ou non.

La commissaire déclare que l'on parle de 70 gamins qui vont faire du hockey, alors que 12 000 inscrits font de l'athlétisme et ne reçoivent rien, et qu'il ne faut pas venir dire que l'un dépend de l'autre.

M. Kanaan répond que des milliers de gamins jouent au hockey et que les 70 jeunes en question constituent le haut de la pyramide. Il reconnaît que l'on s'arrêtait avant en dessous de cette couche et il ajoute que c'est un choix politique.

Le président relève que des travaux ont été faits sur un immeuble de la Ville (patinoire) et demande s'ils ont été activés dans les comptes de la Ville.

M. Kanaan répondra par écrit.

Une commissaire remercie M. Kanaan pour ses explications très claires et le premier commissaire intervenant, qui a clarifié un malaise que son parti partage. Elle relève que l'on est en train de payer une dette qui sera reversée à la SA. Elle se dit choquée que l'on n'ait pas reçu le contrat de prestations et que les nouveaux statuts de l'association ne soient pas encore rédigés, alors que le club a lancé un appel au secours auprès des entités publiques. Elle trouve choquant ce droit de veto accordé au GSHC au détriment des autres clubs. Elle déclare que cette obstination instille le doute dans son esprit. Elle ajoute qu'on leur met la pression, comme pour les vieilles bagnoles, en disant que soit on assume soit on la met à

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

la casse. Elle estime que c'est un puits sans fond et que signer un chèque sans être assuré du retour est difficile en tant que conseillère municipale. Elle relève que l'on ne sait pas ce que pensent les deux autres clubs et comment on va sortir cette ornière. Elle ajoute que financer chaque année à hauteur de 500 000 francs un club qui va former une élite leur pose problème par rapport aux autres associations, alors que de nombreux clubs ont des subventions entre 10 000 francs et 20 000 francs. Elle considère que l'idée de sport d'élite est neuve et qu'il faudrait leur en dire un peu plus. Elle demande si on va devoir continuer à vivre avec cette inégalité ou si elle va s'apaiser parce que la politique de la Ville va en ouverture pour d'autres sports.

M. Kanaan répète que les documents, dont le contrat de prestations, seront fournis. Il rappelle que l'on revient de loin et que les gestionnaires du club ne viennent pas du monde associatif. Il précise que les statuts ont déjà été révisés sur plusieurs points, qu'un réviseur indépendant et crédible a été nommé, même s'ils avaient encore maintenu ce droit de veto. Il ajoute qu'ils admettent maintenant que le cordon doit être coupé et que, dès lors que les collectivités publiques remboursent, ce n'est plus le bébé de son président. Il ajoute qu'il arrive en politique publique que l'on soit bousculé par les circonstances et que les choses ont un peu été faites à l'envers, mais que, grâce au hockey, on a pu faire les choses dans le bon ordre pour le foot et que ce processus a été utile pour clarifier les règles du jeu. Il reconnaît que l'on ne peut pas faire un cas d'exception pour le hockey, mais que les enjeux en termes de montants ne sont pas les mêmes pour les autres sports. Il précise que les budgets pour la formation dans les autres sports sont plus importants que 10 000 francs à 20 000 francs, même s'ils ne sont pas de l'ordre du million. Il indique que l'on est en train de voir cela avec M. Beer et qu'il pourrait être question de créer une fondation pour s'en occuper. Il rappelle qu'il y avait besoin d'un accord d'urgence parce que le club allait perdre sa licence et que les autorités n'ont pas eu le temps de faire tous les concepts. Il ajoute qu'il aurait été dommage de ne pas le faire, parce que cette démarche est prometteuse. Il rappelle encore que le Conseil municipal l'a validée en votant les 500 000 francs de subvention annuelle.

Une autre commissaire demande ce que les autres clubs ont à perdre ou à gagner, et quelles sont les résistances en dehors de ce veto.

M. Kanaan répond que le veto est important pour la gestion des priorités. Il ajoute qu'il est question d'offrir une filière complète de formation depuis la base jusqu'au sommet de la pyramide, alors qu'aujourd'hui les deux autres clubs sont incapables d'offrir la chance au juniors qui en auraient la capacité la possibilité de s'entraîner en niveau de ligue A ou de ligue B. Il ajoute que cela ne fonctionne pas parce que les deux autres clubs ont l'impression de se faire bouffer, notamment par rapport au choix des joueurs, alors qu'ils veulent garder leur influence pour voir où les bons joueurs iront.

M. Voirol ajoute qu'il est prévu que les jeunes puissent jouer près de chez eux selon leur niveau, mais que plus on avance, plus il est nécessaire d'améliorer l'encadrement pour qu'il y ait progression et pour garantir qu'il y ait des équipes de première ligue pour les joueurs qui ne seraient pas à même de jouer dans la première équipe. Il reconnaît que cette alchimie doit encore se faire.

La commissaire demande combien de jeunes peuvent accéder à une formation de base chaque année.

M. Voirol répond que Genève Futur Hockey, c'est la couleur de maillot de plusieurs équipes et que la volonté du club est de renforcer les équipes de juniors pour avoir un noyau de jeunes talentueux qui jouent dans leur catégorie dans l'un des clubs et qui puissent bénéficier d'un l'encadrement professionnel pour grandir.

La commissaire considère que la mission de la Ville est d'aider ces jeunes jusqu'à ce qu'ils passent dans la cour des grands où il n'y aurait pas forcément un financement public.

M. Kanaan répond que c'est un choix de savoir où l'on met le curseur et que, dans le budget, Genève Servette HC Association, la section historique junior, touche 149 000 francs et que les autres clubs financent aussi leur relève.

M. Voirol ajoute qu'il y a un constat dans le milieu du sport et que la professionnalisation descend les échelons jusque vers 13 ans, voire encore plus jeune selon les pays. Le Genève Servette HC Association représente 250 à 300 jeunes et c'est le plus gros mouvement junior du Canton.

Une autre commissaire demande ce qui se passerait si la Ville décidait de ne pas aider et si ce serait la fin de Genève Futur Hockey.

M. Kanaan répond que l'enjeu est la licence pour jouer en ligue A.

La commissaire demande si Genève Futur Hockey génère des bénéficiaires qui vont rembourser cette dette ou s'ils ne prennent aucune responsabilité par rapport à la dette, ce qui laisse un sentiment d'être pris en otage, car tout le monde veut donner une chance.

M. Kanaan comprend le malaise et rappelle que la dette a été analysée de très près. Il rappelle que le projet fait sens et que les finances engagées sont justifiées. Il déclare qu'il s'agira dorénavant de travailler avec une subvention et une surveillance normale et qu'il ne serait pas favorable à recommencer l'exercice d'un remboursement après coup. Il rappelle que la pesée d'intérêts avait été difficile pour les autorités, alors qu'il n'était pas encore magistrat: prendre le risque de ne pas intervenir, de voir le club se dégrader et de laisser partir le noyau dur avec les meilleurs joueurs à Lausanne où la patinoire est plus grande et mieux équipée, ou

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

bien entrer dans cet accord parce que l'on ne pouvait pas laisser partir ce club, car les Genevois ne le comprendraient pas.

La commissaire propose un remboursement à terme de la dette qui engagerait la responsabilité du club.

M. Kanaan répond que Genève Futur Hockey n'a pas pour vocation de faire du bénéfice et a peu de chances d'en faire de sorte à rembourser la dette. Il ajoute que la participation du club, qui est clairement déficitaire, est prévue à un autre niveau, à savoir qu'il trouverait des partenaires privés pour participer au financement d'une éventuelle nouvelle patinoire. Il annonce qu'ils recevront, le 18 octobre, les résultats de l'étude préliminaire et qu'une réflexion sera engagée quant à son financement. Il indique que la contribution des collectivités publiques sert à créer des conditions favorables au bon travail du club et que M. Quennec a déclaré que, avec la bonne patinoire et Genève Futur Hockey qui tourne bien, il aura les moyens nécessaires. Il ajoute que dans le sport d'élite, il y a peu de clubs qui font du bénéfice à l'exception de ceux qui possèdent des opérations commerciales hors sport.

Un commissaire relève que le versement de l'ACG est conditionné par le versement du montant demandé ici et il demande si celui-ci est lui-même conditionné par l'acceptation du Grand Conseil.

M. Kanaan répond qu'il faut différencier la fin de l'assainissement et la subvention annuelle de fonctionnement.

Le commissaire s'étonne que M. Kanaan ne soit pas entré dans ce qui a tout déclenché, à savoir la rénovation insatisfaisante de l'été 2009.

M. Kanaan répond qu'il n'a pas souhaité allonger la présentation initiale. Il rappelle que le club a estimé que les rénovations de 2008-2009 (loges) n'étaient pas satisfaisantes et qu'il avait préalablement installé des loges provisoires pouvant accueillir plus de personnes. Il reconnaît que la vue n'était pas géniale. Il rappelle qu'il était prévu depuis le début que les loges provisoires ne seraient pas tolérées plus de deux saisons, à la suite de l'intervention de la Ville auprès du Canton. Il comprend que cela ait été un crève-cœur pour le club de démonter ces loges provisoires pour lesquels il avait investi 1 000 000 de francs. Il ajoute que l'on peut dire après coup que l'on aurait dû veiller à ce que les loges provisoires n'aient pas plus de places que les futures loges définitives.

M. Voirol ajoute qu'il faut nuancer la communication du club à ce moment-là, parce que la direction du club de l'époque avait signé les plans des loges définitives avec le nombre de places.

Le commissaire demande alors pourquoi M. Tornare avait autorisé le club à ajouter en catastrophe des loges que M. Pagani avait ensuite interdites.

M. Kanaan répond que c'est un sacré raccourci et il rappelle que le club a évolué dans ses positions entre 2006 et 2008. Il rappelle que le projet d'origine

prévoyait trois loges, dont une réservée aux besoins techniques. Il ajoute qu'il a été témoin du fait que le directeur a validé les plans et que la Ville s'est décarcassée pour qu'il y ait deux coques supplémentaires pour suivre les besoins du club, mais que cela n'a pas suffi. Il ajoute que c'était il y a trois ans et il demande quel est le rapport avec la proposition PR-910 traitée aujourd'hui.

M. Voirol dit encore que le blocage des travaux par M. Pagani était lié à un non-respect des engagements de la part du club et qu'il avait pris cette décision à juste titre.

Le commissaire n'est pas d'accord mais ne souhaite pas polémiquer davantage.

Une commissaire demande si la Ville participe à l'élaboration des statuts, si l'on sait à quel intervalle ont lieu les réunions de travail et quelle prise on a sur ces travaux.

M. Kanaan répond que l'on respecte l'autonomie associative et que la Ville n'est pas membre de comités de fédérations sportives. Il ajoute que ce n'est pas qu'un problème de statuts mais aussi de personnes, et que la situation s'est tellement envenimée qu'il faut trouver une personnalité qui puisse rassembler tout le monde. Il précise que l'on est actuellement à la recherche d'un nom qui fédère tout le monde.

Un commissaire constate que ses angoisses métaphysiques à long terme ne sont pas partagées par l'administration. Il rappelle qu'en août 2011 le GSHC n'a eu sa licence que suite à quelques acrobaties telles que la vente de certains joueurs et le remboursement du Genève Futur Hockey, qui a fini dans leurs caisses. Il demande si la Ville a l'assurance qu'ils finiront la saison et qu'ils ont réussi à conclure suffisamment d'abonnements pour que leur budget leur permette d'obtenir leur licence en 2012. Il déclare que l'on peut aimer le sport, Servette, l'engouement qu'il génère, mais qu'on en revient aux sous. Il considère que l'on est en train d'engager l'argent du contribuable pour rembourser la SA.

M. Kanaan répond qu'il en est convaincu, mais qu'il n'a pas de garantie. Il rappelle que, jusqu'à maintenant, ils n'avaient pas accès aux comptes de la SA, ce qui changera puisqu'on va leur accorder une gratuité en renonçant au loyer de la patinoire.

Séance du 9 novembre 2011

Audition de M. Christophe Thonney, président du Club des patineurs de Meyrin, et de M^{me} Olowine Rogg, vice-présidente, ainsi que de M. Marc Hinni, président du Hockey Club des Trois-Chêne, et de M^{me} Jacqueline Mottard, secrétaire

Le président accueille les représentants du Club des patineurs de Meyrin (CPM) et du Hockey Club des Trois-Chêne (HC3C) en rappelant qu'ils sont audi-

tionnés en raison des critiques qu'ils ont émises à l'encontre de GFH. Il rappelle que la commission des finances a pris connaissance de leurs courriers adressés à la commission des finances du Grand Conseil et leur passe la parole pour qu'ils exposent leur position.

M. Thonney précise que le CPM et le HC3C ne veulent en aucun cas être les fossoyeurs du GSHC, parce que tout le monde a intérêt à avoir une grande équipe à Genève qui tire les mouvements juniors vers l'avant. Il explique qu'ils se sont permis d'écrire des courriers parce que les montants qui sont aujourd'hui en jeu leur semblent disproportionnés par rapport au reste des mouvements juniors du canton de Genève. Il indique que le CPM fonctionne avec 340 000 francs pour quelque 370 membres et que le HC3C se situe dans les mêmes eaux. Il ajoute qu'ils n'ont aucun souci avec le fait que le Canton et la Ville veuillent donner de l'argent au GSHC, mais qu'ils préféreraient que ce soit fait directement, et pas au détriment des autres mouvements juniors. Il rappelle que 1 600 000 francs ont aussi été versés par le Fonds de l'aide au sport, alors que le CPM, qui touchait 25 000 francs il y a trois ans ne reçoit plus que 14 000 francs. Il précise qu'ils ne savent pas ce qu'ils vont toucher cette année et qu'ils ont peur en voyant les importants moyens qui sont versés à GFH, qui n'est à leurs yeux pas vraiment une association quand on voit ses statuts. Il ajoute qu'ils ne voudraient pas être prétérités dans le futur à cause de GFH.

Le président demande s'ils n'ont pas l'impression d'être partie prenante de GFH au même titre que les autres.

M. Thonney répond qu'ils ne sont pas membres à cause des statuts, qui sont antidémocratiques. Il rappelle que, lors de l'assemblée de mars 2011, M. Quennec a refusé de les modifier, raison pour laquelle le CPM ne s'est pas engagé dans GFH.

M^{me} Rogg rappelle qu'il y avait, en 2009, un embryon de GFH qui tournait uniquement autour de la catégorie des juniors (17 à 20 ans) et qu'à cette époque les trois clubs s'entendaient pour essayer d'optimiser la participation des jeunes dans les équipes. Elle ajoute qu'il n'était nullement question d'argent, mais de bon sens, parce qu'il y a, à cet âge-là, beaucoup de différences de niveau. Elle déclare qu'ils ont essayé de collaborer durant deux ans avec GFH, parce qu'il y avait un projet à mettre en place, mais qu'ils ont senti qu'ils n'avaient pas leur place. Elle explique qu'il était impossible d'obtenir des réponses, qu'il fallait se battre pour avoir simplement un procès-verbal se séance et qu'il y avait une sorte de condescendance vis-à-vis des «petits clubs», qui forment néanmoins toute la relève du canton, ce qui les a littéralement épuisés. Elle ajoute que sont ensuite arrivés le projet de loi et les gros montants, et qu'ils n'ont dès lors jamais été associés à ces discussions, alors que leurs noms apparaissaient. Elle indique qu'ils ont alors dû clarifier leur position en précisant qu'ils n'avaient jamais accepté

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

les statuts de GFH, qu'ils n'étaient pas membres et qu'ils ont dû montrer un peu les dents parce qu'ils étaient utilisés. Elle ajoute que ça les a froissés parce qu'ils font un énorme travail au sein de leurs clubs respectifs et se battent toute l'année pour boucler leur budget et faire patiner leurs 300 ou 400 membres sur la glace.

M^{me} Mottard rappelle que le HC3C a été formellement membre de GFH, mais que le club a démissionné lorsqu'ils ont demandé les comptes de l'association sans jamais pouvoir les obtenir, et qu'ils ont appris qu'il y avait une dette de 2 600 000 francs dont le créancier était le GSHC, parce qu'ils ne pouvaient pas cautionner de tels montants. Elle rappelle que l'argent qui va rentrer dans GFH va retourner à la SA et ajoute qu'ils n'ont aucun problème à ce que la première équipe tourne et soit alimentée par qui que ce soit, mais qu'ils ne pouvaient pas, dans le cadre d'une association à but non lucratif visant à promouvoir le hockey genevois, la formation des jeunes et la relève du hockey, consentir à adhérer à une structure qui était déjà surendettée avant même d'avoir commencé le premier jour de formation.

Le président demande ce que les intervenants pensent du principe de GFH si tous ces problèmes pouvaient être réglés, et si cette structure a un sens.

M^{me} Mottard répond qu'il n'y a pas de mauvaise entente entre les clubs genevois qui se réunissent régulièrement, également avec M. Fernandes, qui sera auditionné ensuite, qu'ils sont au comité de l'Association cantonale genevoise de hockey sur glace (AGHC), qui a dans ses statuts les mêmes buts que ce que GFH a essayé de mettre en place depuis quelque temps (promotion du hockey et formation des jeunes). Elle explique que les clubs travaillent aujourd'hui ensemble au travers de cette association-là qui est sous-dotée (budget annuel de 7000 francs), mais dont les bénévoles mettent toute leur énergie pour construire quelque chose et permettre aux jeunes des trois mouvements de jouer et d'avoir une formation plus poussée pour assurer la relève genevoise du hockey.

M. Thonney précise que l'AGHC est l'association faîtière des trois clubs qui regroupe la recherche de talents (moins de 13 ans, moins de 14 ans, moins de 15 ans) qui passent dès 16 ans à la ligue suisse nationale. Il répète que cette association a un budget extrêmement faible.

Une commissaire demande si le troisième club est Genève Servette.

M^{me} Mottard répond qu'il y a trois structures. Elle explique que GSA est comme eux un mouvement juniors (7-8 à 16 ans) et précise que c'est la Ville de Genève qui fait la formation de l'école de hockey. Elle ajoute qu'il y a ensuite GFH puis le GSHC, qui est une SA qui gère la première équipe et les juniors élite qui ne font pas partie de GFH.

M. Thonney précise qu'ils sont pourtant sur le budget de GFH.

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

M^{me} Mottard précise que GFH reçoit aussi 100 000 francs de la ligue pour alimenter cette formation élite.

M. Hinni explique que, sur l'effectif de 60 joueurs de GFH, un tiers sont déjà subventionnés par la ligue suisse de hockey sur glace, alors qu'ils font déjà partie au niveau des statuts de la première équipe. Il ajoute qu'il reste 40 joueurs qui n'ont pas le talent pour jouer en juniors élite. Il explique que cette catégorie recouvre des jeunes de 17 à 19 ans alors que dans le sport d'élite si à 17 ou 18 ans on ne fait pas partie de l'effectif élargi de la première équipe, c'est Genève No Futur. Il rappelle qu'il en parle à titre personnel, puisqu'il a joué pendant douze ans au GSHC et qu'il est rentré dans la première équipe au dernier moment, soit à 18 ans. Il ajoute que les jeunes qui jouent au niveau Top ou au niveau A n'ont qu'un avenir en troisième ou en quatrième ligue. Il explique que très peu de joueurs juniors élite sont introduits dans la première équipe du GSHC (deux ou trois éléments) et qu'un tiers seulement des juniors élite auront peut-être la chance de jouer en équipe nationale. Il précise qu'une grande partie d'entre eux se retrouveront en deuxième ligue. Il ajoute qu'il n'est même pas certain qu'ils aient le niveau et il explique qu'ils ont récupéré deux ou trois joueurs de GFH qui n'ont pas le niveau de la deuxième ligue. Il déclare que leur focus, ce sont les 6-16 ans, que c'est là l'avenir du hockey genevois, qu'à 17 ans malheureusement c'est trop tard et que c'est de l'argent jeté par la fenêtre.

M^{me} Mottard précise que si on a une équipe en ligue nationale A on doit avoir une équipe de juniors élite pour assurer la relève.

M. Thonney répète que les juniors élite qui font partie du GSHC sont aujourd'hui sur le budget de GFH.

Un commissaire demande quel est le budget des clubs.

M. Hinni répond que le HC3C compte environ 260 membres pour un budget annuel de 300 000 francs. Il précise que la proportion est identique.

Le commissaire rappelle qu'une majorité du Conseil municipal a souhaité soutenir le GFH sous quatre conditions, dont une n'est pas satisfaite, à savoir l'établissement d'une collaboration entre les trois clubs pour fédérer la formation des jeunes dans le domaine du hockey. Il observe une tension entre la dynamique sociale et de proximité des clubs qui font la réalité du hockey tous les jours et la dynamique élitiste, financière et commerciale qui est celle de la SA, et il estime que l'enjeu de ce dossier est de trouver un équilibre entre les deux. Il indique que n'importe quelle personne dotée d'entendement se serait enfié les jambes à son cou à la lecture des statuts de GFH, mais pense que ce n'est pas une posture qui sera tenable sur le long terme à partir du moment où la dynamique verticale fait des concessions pour se rapprocher de la dynamique horizontale. Il demande quelles seraient les conditions qui permettraient que l'entente entre les trois clubs, demandée par le Conseil municipal, puisse s'établir, que ce soit dans la coquille

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

vide et mal construite du GFH ou en investissant la coquille existante de l'association cantonale.

M^{me} Mottard répond qu'ils sont ouverts à tout, mais qu'il faut parler de la même chose et avoir les mêmes intentions. Elle ne partage pas l'avis du commissaire quand il dit qu'une seule condition n'a pas été réalisée. Elle rappelle que les comptes ont été acceptés par une assemblée générale qui n'était qu'une comédie.

A la suite d'une remarque sur le catalogue des conditions, M^{me} Mottard répond que ce sont bien les quatre conditions posées par le Conseil municipal. Elle ajoute qu'ils ont pour leur part refusé d'aller à cette assemblée générale et que les comptes ont été votés par M. Quennec. Elle déclare que le GFH a fait en peu de temps des comptes sur de multiples exercices passés pour montrer qu'il y avait une totale séparation entre les comptes de la SA et ceux de l'association et ajoute qu'il semblerait qu'ils y soient parvenus. Elle précise qu'elle a des doutes à ce sujet, mais que c'est aux élus d'examiner les documents. Elle ajoute qu'il y avait aussi l'exigence d'un *business plan*...

Le commissaire l'interrompt pour dire que l'on peut avoir des divergences sur la manière dont les trois premières conditions ont été satisfaites ou non et en débattre en rallongeant le fossé qui les sépare du GFH. Il ajoute que la condition qui n'est évidemment pas satisfaite, c'est l'entente entre les trois clubs, qui peut se matérialiser par une convention ou autre chose.

M^{me} Mottard demande avec qui les trois clubs devraient s'accorder puisqu'ils s'entendent parfaitement ensemble.

Le commissaire répond qu'il ne parle pas de s'entendre sur l'épaisseur de la glace mais de se mettre d'accord sur GFH.

M. Thonney répond que ce sera envisageable le jour où les statuts auront été révisés et où un président pourra être élu parmi les trois clubs membres. Il explique qu'actuellement le président du comité est automatiquement élu par le GSHC SA. Il précise qu'ils pourraient encore éventuellement accepter cela, mais qu'ensuite ce président a un droit de veto, ce qui signifie que les trois clubs pourraient être d'accord sur un projet mais que M. Quennec pourrait tout arrêter s'il n'est pas d'accord. Il estime qu'il y a un problème et que ce n'est pas une association. Il déclare que c'est inacceptable pour eux, mais que si un pas devait être fait en direction d'une véritable structure associative avec une marche démocratique, ils seraient prêts à entrer dans cette association.

Le commissaire déclare qu'il estime que la modification des statuts est une première étape qui constitue une condition *sine qua non*.

M. Hinni déclare qu'il est important que les trois clubs soient représentés à un tiers chacun avec le même droit de vote. Il ajoute qu'il y a aussi l'ambiguïté

de la double casquette de M. Quennec, qui est président-directeur général de la SA et président de GFH.

M^{me} Rogg ajoute que le comité est composé de M. Quennec et de M. McSorley, qui sont les propriétaires managers de la SA. Elle estime qu'il est important de ne pas avoir les mêmes personnes dans deux structures différentes. Elle observe que la convocation du jour est assez éloquente à ce propos. Elle indique que toutes les personnes auditionnées pour le GFH sont des employés de GSHC, à l'exception peut-être de M. Wagner, qui vient d'arriver. Elle ajoute que pour que cette association fonctionne il est nécessaire de mettre fin à ces conflits d'intérêts et de mettre en place une structure avec des gens bénévoles.

Le commissaire conclut son tour de parole en demandant s'ils voient d'autres conditions.

M. Thonney répond qu'une fois ces deux conditions remplies il deviendra possible de discuter sur le même pied d'égalité et de revenir sur les incohérences du *business plan*.

M. Hinni ajoute que l'implication serait alors la même que dans l'association cantonale. Il précise qu'il y a même presque pour lui un doublon entre les deux associations dont les buts sont identiques.

Un commissaire demande si l'association cantonale est une association faîtière

M^{me} Mottard répond que c'est le cas depuis trente ans.

La commissaire demande si c'est aussi le cas du GFH.

M. Thonney répond par la négative et précise que c'est un club à part.

M^{me} Mottard demande comment GFH pourra former les jeunes avec l'argent qui doit être versé, alors qu'il partira directement vers la SA en remboursement de la dette.

Un commissaire répond que l'Etat, la Ville et les communes ont déjà remboursé presque l'intégralité de la dette de GFH.

M^{me} Rogg souhaite ajouter une condition supplémentaire. Elle pense que la dette est aussi une condition.

M. Thonney ajoute qu'il était impensable d'engager leurs membres pour entrer dans une association endettée à ce point en risquant de mettre en péril leur propre club.

Un autre commissaire demande quelle est la position des communes respectives face à GFH.

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

M^{me} Mottard répond que les contributions des communes des Trois-Chêne sont relativement faibles par rapport à celles que verse la commune de Meyrin. Elle ajoute que le HC3C paie la glace, ce qui n'est pas le cas à Meyrin. Elle explique que leur club a été soumis à d'énormes pressions durant l'année écoulée de la part de GFH (lettres de menace d'avocats, menace de licenciement du trésorier de leur association). Elle indique qu'ils ont rencontré les représentants des communes, qui étaient eux-mêmes sous pression par rapport à GFH avec un M. Quennec et un M. McSorley, qui annonçaient qu'ils passeraient en force. Elle ajoute que les communes sont ennuyées et craignent que si elles n'abondent pas dans le sens de M. Beer elles aient des problèmes de subventions à d'autres niveaux. Elle précise que jusqu'à aujourd'hui ils ont néanmoins toujours été consultés par rapport aux heures de glace, alors qu'il a été question de leur en supprimer au bénéfice de GFH, alors que leurs équipes juniors peinent déjà à se caser. Elle ajoute que les communes les ont soutenus sur ce point.

M. Thonney répond qu'il en va de même à Meyrin, mais qu'ils bénéficient d'une bonne subvention de la commune. Il déclare que les autorités communales ont toujours été mises en copie et qu'ils n'ont jamais eu de remarques négatives. Il ajoute qu'ils ne les soutiennent pas contre GFH mais dans leurs démarches pour faire attention à où on met les pieds en tant que club. Il précise que la patinoire de Meyrin a accueilli pendant deux ans des équipes de GFH, mais que M. Quennec a cependant essayé plusieurs fois de passer en force pour avoir de la glace à Meyrin.

Le commissaire demande ce qui a empêché les clubs d'aller à l'assemblée générale et de voter non à l'approbation des comptes.

M. Thonney répond que les deux clubs n'étaient pas membres de GFH.

Le commissaire déclare que l'on ne peut donc pas faire la critique que les comptes n'ont été approuvés que par le Genève Servette.

M. Thonney répond que c'est statutairement juste.

M^{me} Mottard ajoute qu'une association à un seul membre pose problème.

M^{me} Rogg rappelle que GFH et le GSHC étaient le même club il y a peu de temps encore et pense qu'il y a tout de même une certaine loyauté entre les deux. Elle explique que l'on a essayé de les utiliser, ce qui les a conduits à plus de méfiance. Elle cite l'exemple de la promotion du hockey féminin, en expliquant que GFH n'a jamais eu d'équipe féminine, contrairement au HC3C depuis huit ans et au CPM depuis deux ans. Elle ajoute que GFH s'est servi de leurs structures pour mettre en avant ce qu'elle faisait de bien, raison pour laquelle ils ont dû montrer un peu les dents pour dire qu'ils n'étaient pas membres de GFH. Elle précise qu'ils sont ouverts pour discuter un projet commun, comme cela pourrait

se faire s'il y avait plus de moyens au sein de l'association cantonale, mais qu'ils veulent être considérés sur le même pied d'égalité.

Le commissaire rappelle que le Conseil administratif entend convaincre GFH de renoncer au droit de veto et de modifier ses statuts. Il demande s'ils ont eu une discussion avec le Conseil administratif de la Ville de Genève.

M. Thoney répond que le Conseil administratif de Meyrin leur a donné raison, mais que le Conseil administratif de la Ville de Genève n'en a pas discuté avec eux.

M. Rogg ajoute qu'ils ont eu quelques discussions avec M. Kleiner et M. Mutter au début 2011, mais qu'ils n'ont jamais eu de retour sur les propositions qu'ils ont faites. Elle ajoute que pour les clubs le GFH a été une débauche d'énergie pratiquement inutile.

Un autre commissaire constate que la logique commerciale du club se confronte à la logique d'association. Il pense qu'il est très important de pouvoir aller de l'avant ensemble, parce que l'avenir des enfants est d'accéder un jour aux élites ou de briller dans le club cantonal. Il déclare qu'il sent de telles tensions qu'il se demande comment arriver à aller de l'avant et s'il est encore possible de leur part de se mettre d'accord avec M. Quennec. Il demande ce que fait l'association cantonale et si elle ne devrait pas jouer le rôle d'arbitre.

M^{me} Mottard répond qu'il a raison d'opposer l'argent d'un côté et la formation des jeunes de l'autre. Elle déclare que l'association cantonale ne fait presque rien, hormis organiser quelques tournois depuis des années faute de moyens. Elle ajoute qu'après avoir mis tant d'énergie autour de GFH ils ont enfin pu s'intéresser à l'association cantonale, qui a été reprise par les trois clubs pour essayer de remplir les objectifs fixés depuis sa création. Elle précise qu'ils ne vont pas parler statuts et gouvernance, mais formation des jeunes.

Le commissaire observe que le GFH n'en fait pas partie.

M^{me} Mottard répond qu'il pourrait en faire partie. Elle ajoute que M. Quennec a exigé les comptes de l'association cantonale.

Le commissaire répond qu'il appartient alors à l'association cantonale de présenter des statuts qui pourraient concerner tout le monde.

M^{me} Rogg répond que ces statuts existent depuis vingt-cinq ans, qu'ils vont dans le même sens que ceux de GFH, mais qu'ils sont équitables. Elle ajoute que c'est la mainmise du GSHC, qui veut tout diriger, qui coince aujourd'hui.

M. Hinni relève que GFH ne s'était pas du tout rendu compte qu'une partie des prestations qu'elle voulait offrir étaient déjà fournies depuis de longues années par les clubs eux-mêmes. Il explique que le CPM ne les a pas attendus pour avoir un entraîneur spécialisé pour les gardiens. Il ajoute que les entraîneurs

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

du CPM sont des professionnels qui savent de quoi ils parlent et que les entraîneurs des différentes équipes sont d'anciens joueurs du GSHC qui ont joué dans l'équipe nationale. Il explique que cette transmission d'expérience et de culture du club n'existe pas au sein du GSHC, parce qu'ils suivent toujours la voie que l'on appelait de la «mafia canadienne» et qu'il sourit quand ils veulent venir leur donner des leçons de leadership, parce qu'il estime qu'ils ont raté un train.

M^{me} Rogg indique que la ligue est en train de réfléchir à une restructuration pour qu'il n'y ait pas deux ligues, que le hockey sur glace soit un seul produit et qu'il y ait suffisamment d'indépendance pour le sport professionnel et le sport amateur, qui n'ont pas les mêmes intérêts (d'un côté de gros enjeux financiers et de l'autre la formation).

Le commissaire demande s'ils se verraient travailler dans cet objectif avec GFH.

M^{me} Mottard répond que ce n'est pas forcément utile aujourd'hui. Elle rappelle que GFH ne regroupe que la catégorie juniors (17-20 ans) et qu'il serait souhaitable d'intégrer les novices, voire les minis Top, alors que ce n'est pas souhaité par GFH. Elle ajoute que c'est ce qu'ils vont essayer de développer dans le cadre de l'association cantonale, parce que les juniors, c'est déjà trop tard et qu'il faut prendre plus tôt les jeunes qui veulent se destiner à une carrière professionnelle.

Le commissaire demande encore s'il y a des jeunes de leurs communes au GFH.

M^{me} Mottard répond que c'est le cas à Meyrin. Elle ajoute qu'il y a un fort dumping des cotisations pour inciter les jeunes.

M. Thonney explique qu'ils ont tout de même constitué une équipe de juniors à Meyrin cette année de peur que leurs jeunes ne soient mis de côté parce que le GFH se fiche des juniors A. Il déclare que GFH a fait du dumping sur les cotisations pour garantir un certain nombre de membres auprès de leur association. Il indique qu'une cotisation junior se situe entre 850 francs et 1100 francs (960 francs chez eux), alors que les statuts du GFH prévoient une cotisation de 600 francs et qu'ils ont entendu dire qu'ils la proposaient à 225 francs, soit moitié moins qu'un bambini. Il indique que l'équipe de Meyrin a démarré en août avec huit joueurs, mais que lorsque les jeunes se sont rendu compte qu'ils se retrouvaient à 25 sur un banc, ils sont venus taper à la porte du CPM pour revenir, ce qui fait qu'il y a maintenant une jolie équipe.

M^{me} Mottard déclare que c'est là la réalité de GFH sur le terrain, que c'est à cela que sert l'argent et que c'est là la formation qu'ils proposent.

Un autre commissaire déclare que les horaires de glace sont souvent incroyables et que ce qui l'est encore plus c'est que les joueurs acceptent ces

difficultés et que les parents suivent, ce qui fait que les propositions clés en main telle que celle qui est faite aujourd'hui ne peuvent pas passer sans difficulté. Il comprend donc la position de ces deux clubs. Il remarque qu'il n'arriverait pas à comprendre que la commission des finances puisse voter ce soir sans *business plan* ni contrat de prestations.

Une commissaire rappelle que ces documents ont été remis à la commission des finances il y a plus d'un mois.

Le commissaire poursuit et relève dans le *business plan* que les revenus passent de 1 360 000 francs à 2 236 000 francs, que les cotisations augmentent alors que les subventions sont plafonnées et que les charges de personnel augmentent de manière disproportionnée en passant de 480 000 francs à 583 000 francs. Il remarque que, alors que les subventions n'augmentent pas et que les revenus augmentent, GFH ne peut trouver ses revenus que dans les cotisations. Il demande comment il est possible à la fois de baisser les cotisations et de présenter un *business plan* qui montre qu'elles passent de 40 000 francs à 62 000 francs.

M^{me} Mottard répond que les deux équipes ne coûtent qu'un dixième des montants demandés par GFH, mais qu'ils doivent bien remplir les cases.

M. Thonney ajoute que le montant de 583 000 francs n'est pas correct, parce qu'il faut encore y ajouter 330 000 francs de frais indirects de personnel, ce qui fait que l'on avoisine plutôt les 900 000 francs.

M^{me} Mottard ajoute qu'il ne faut pas se leurrer et qu'il faut penser que ce personnel travaille pour la SA, parce qu'il y a un mélange des genres permanent.

M. Thonney indique que le CPM employait l'an dernier Sébastien Beaulieu et que cette prestation qu'il lui payait leur a été retirée cette année, parce que GFH ne voulait plus que Sébastien Beaulieu aille à Meyrin. Il ajoute que GFH leur propose maintenant cette prestation gratuitement.

Une commissaire demande dans quel but.

M. Thonney répond que c'est pour fournir les prestations annoncées dans le *business plan*.

Un commissaire remarque que, compte tenu des postures, les prochaines auditions donneront un son de cloche très différent. Il demande si les deux clubs auraient à l'esprit le nom d'une personnalité respectée par les trois clubs et qui aurait le profil pour être au-dessus de la mêlée.

M^{me} Rogg répond qu'il y a M. Louis Christoffel, ancien directeur du GSHC, mais qu'il est parti de Genève à la suite de son licenciement. Elle ajoute qu'ils ont essayé de le retenir mais qu'il est maintenant à Morges.

Une commissaire demande comment il se fait que dans tout le processus d'assainissement de la dette et maintenant de réflexion sur une subvention régulière dépendant d'un contrat de prestations et donc d'une loi cantonale, le politique ait à ce point ignoré les mouvements juniors dans les négociations, alors qu'il existe une association faitière qui manque de moyens mais qui serait prête à fonctionner.

M^{me} Mottard répond que c'est une question politique et de puissance de lobby.

M^{me} Rogg ajoute qu'il y a une entité qui a beaucoup de moyens et qui a parlé au nom de tous, alors que les autres n'ont pas été considérés correctement dans ce processus. Elle estime qu'il y a eu trop de lobby et trop d'arrogance et ajoute que le Canton les a complètement négligés jusqu'en 2011, lorsqu'il s'est rendu compte qu'il devait tenir compte des mouvements juniors existants.

La commissaire demande si le projet de loi cantonale a une chance d'aboutir.

M^{me} Mottard répond «pas en ce moment».

Audition de M. José Fernandes, vice-président de Genève-Servette Association mouvement juniors (GSA)

Le président accueille M. Fernandes et lui passe la parole en lui demandant son point de vue sur GFH.

M. Fernandes déclare que son club a complètement adhéré à ce projet qui va permettre de développer le hockey grâce à une structure professionnelle qui accompagne les jeunes de 17 à 20 ans. Il trouve que c'est une bonne chose pour la région d'avoir enfin un projet commun à tous les clubs de mouvements juniors qui profitent de l'aura du GSHC en ligue A. Il ajoute qu'il y a eu de longues discussions avec GFH pendant un an et qu'ils ont adhéré après avoir constaté que les comptes avaient été révisés et approuvés et qu'ils avaient été séparés de ceux du GSHC. Il estime que le projet est viable à long terme.

Une commissaire demande quelle est la différence entre le GSA et les deux autres clubs.

M. Fernandes répond qu'ils ont la même organisation que les deux autres clubs et qu'ils sont totalement indépendants du GSHC. Il ajoute qu'ils ont le même but commun de faire profiter les jeunes du hockey et les mêmes statuts associatifs.

La commissaire demande quel est leur intérêt à rejoindre une entité qui fait double emploi avec l'association faitière.

M. Fernandes répond que cela aurait dû être le but de l'association cantonale, mais que depuis dix ans celle-ci ne remplit pas les mêmes buts. Il explique que l'association cantonale s'occupe des sélections alors que GFH s'étend au-delà et

cherche à valoriser le hockey dans la région. Il précise que l'association cantonale s'occupe des jeunes jusqu'à 13 ans et qu'il y a un trou entre 17 et 20 ans.

Un commissaire demande quel est le nombre de membres et le budget annuel de GSA.

M. Fernandes répond qu'ils ont 240 membres et un budget de 540 000 francs par année.

Le commissaire demande quelle est la nature de leurs liens avec le GSHC SA.

M. Fernandes répond que les liens sont cordiaux et précise que le GSHC n'a aucune mainmise sur l'association. Il ajoute qu'ils n'ont pratiquement aucun rapport au niveau administratif, mais qu'au niveau sportif la collaboration est importante, comme d'ailleurs avec les deux autres clubs.

Le commissaire demande pourquoi le ratio membres/budget est plus élevé et si le GSA a une structure plus salariée.

M. Fernandes répond qu'ils ont cinq entraîneurs professionnels et que tous les membres du comité sont des bénévoles.

Le commissaire demande si certains membres du comité du GSA ont des liens avec le GSHC.

M. Fernandes répond par la négative.

Le commissaire déclare que les deux autres clubs ont une posture difficile avec le GFH alors que pour le GSA la vie est rose et demande si M. Fernandes a en tête le nom d'une personnalité qui pourrait être crédible aux yeux du GSA, du GSHC et des deux autres clubs pour fédérer les partenaires de cette équation.

M. Fernandes estime que l'on est plutôt dans des guerres de clocher et que l'on a un peu mis de côté la vision des enfants et des jeunes. Il pense que si on n'avance pas, on recule.

Le commissaire demande si lors de son adhésion le GSA n'a pas été un peu chicané par les statuts du GFH qui font assez peur, même si les liens sont historiques.

M. Fernandes répond que ça a été une grande question et reconnaît que certains articles prévoient la mainmise du GSHC sur les votes. Il pense que c'est un point qui pourrait être remis sur la table et discuté avec les trois clubs. Il déclare que cela ne lui pose pas de problème et qu'il part du principe qu'il fait confiance aux gens. Il estime que les gens sont de bonne foi quand on fait un tel projet.

Une commissaire observe que M. Fernandes semble tout à fait convaincu par GFH alors que les autres clubs voient plutôt un avenir avec l'association cantonale. Elle lui demande ce qui le fait pencher vers cette solution.

M. Fernandes répond que c'est la continuité. Il explique que l'on a la chance d'avoir une équipe professionnelle et que le fait que le GSHC prenne les meilleurs joueurs fait rêver les jeunes, qui constituent le public cible (juniors élite ou juniors top). Il pense que l'encadrement du GFH est en train de s'étoffer avec des gens très capables, sans vouloir dire que les autres ne le sont pas.

Une autre commissaire demande ce que font les jeunes qui ne sont pas pris au niveau suisse.

M. Fernandes répond qu'ils ont des catégories de jeu pour ceux qui sont moins bons jusqu'à 17 ans et qu'ensuite c'est la structure de GFH qui les prend en charge.

La commissaire observe que les statuts de l'association cantonale pourraient être revus pour revoir les âges et combler le trou.

M. Fernandes rappelle que c'était leur association qui subventionnait l'association cantonale. Il précise qu'ils étaient d'accord que le CPM et le HC3C s'approchent d'eux parce que plus on est plus on est fort, mais que ce sont vraiment les prémices et que l'on est loin de ce que fait actuellement GFH. Il ajoute que GFH fait la promotion du hockey grâce au marketing, ce qui est tout bénéfique pour les clubs.

Une autre commissaire demande s'il y a d'autres clubs que le GSA dans GFH actuellement.

M. Fernandes répond qu'ils ont des joueurs de Meyrin; le président ajoute qu'il y a Bellevue-Genthod et Plan-les-Ouates.

La commissaire demande combien cela fait de joueurs.

M. Fernandes répond une centaine.

La commissaire demande si le GSA et ces nouveaux clubs participent du conseil de GFH.

M. Fernandes répond qu'ils ont commencé cette année avec des prestations qu'ils sont libres de prendre ou non.

La commissaire demande s'ils font partie du comité de direction et s'ils interviennent dans les décisions prises pour le GFH.

M. Fernandes répond par la négative. Il ajoute qu'ils sont en revanche informés des décisions.

La commissaire demande quels sont les accords financiers avec GFH.

M. Fernandes répond qu'il n'y a que des prestations qui ont été jusqu'à maintenant gratuites (cours de premiers secours, mise à disposition d'un entraîneur de gardiens).

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

Un commissaire estime que la cohérence se dégrade d'une audition à l'autre et que le meilleur est à venir. Il demande le montant de la cotisation pour un junior au GSA.

M. Fernandes répond que la cotisation pour les novices élite est de 1200 francs par an. Il ajoute qu'ils commencent à 380 francs pour les bambini et qu'ils offrent un encadrement professionnel pour chaque équipe.

Audition de MM. Hugues Quennec, président du Genève-Servette Hockey Club, accompagné de Christophe Stücki, secrétaire de l'association, Daniel Wagner, membre du comité (trésorier), Louis Matte, conseiller sport-étude et juniors élite de l'association, et Jean-Philippe Paradis, directeur sportif de l'association, ainsi que de M. Moreno Sella, réviseur (fiduciaire Edmond Favre SA)

Le président reçoit M. Quennec, accompagné de M. Stücki, M. Matte, M. Paradis, M. Wagner et M. Sella. Il lui demande de présenter les objectifs de GFH, de revenir sur les changements qui ont eu lieu ces derniers mois et de parler des tensions avec les deux autres clubs.

M. Quennec rappelle qu'il commence sa sixième année avec le GSHC, dont il est propriétaire et président, et qu'il avait créé la Fondation du Genève Servette pour l'enfance humanitaire et le GFH pour développer un programme de formation de la base jusqu'au sommet. Il ajoute qu'il a aussi créé une fondation à part – Sport for Life – qui a financé deux patinoires communales sur le canton de Genève (Plan-les-Ouates et Carouge) et qui encourage d'autres communes à offrir des patinoires communales. Il estime que l'on peut être assez fier de tout ce qui a été mis en place, même si des tensions ont été générées parce que l'aspect administratif n'a pas suivi. Il explique que les efforts avaient été axés sur le programme sportif. Il ajoute qu'ils sont maintenant complètement à jour. Il rappelle que c'est eux qui ont créé GFH et qu'ils ont invité les deux autres clubs à participer comme membres. Il précise que ces clubs voulaient participer mais sans aucune responsabilité financière ou légale et qu'ils n'avaient pas de temps parce qu'ils étaient déjà surchargés par leur propre association. Il ajoute que quand la Ville et le Canton ont décidé de manifester leur soutien au club à travers GFH, dès que de l'argent est entré en jeu, ces associations ont été plus intéressées, pas nécessairement pour développer le hockey cantonal mais pour voir s'ils ne pouvaient pas prendre de l'argent pour leurs associations, ce qui a créé des tensions. Il indique qu'ils restent très ouverts et que chacun est libre de devenir membre. Il ajoute qu'ils tendent la main au CPM et au HC3C, qui peuvent profiter des programmes et des ressources mises à disposition, mais que ces clubs ne cherchent aucun lien et que ce sont les enfants qui souffrent, car ils n'ont pas le droit d'en profiter. Il déclare qu'ils sont particulièrement fiers de leur programme pour le hockey féminin et qu'ils ont reçu une distinction pour avoir été le seul club suisse

à monter un club féminin lors de la journée internationale du hockey sur glace pour les filles. Il précise que c'est un axe de croissance important pour eux. Il indique que plusieurs associations communales se sont formées (Bellevue-Genéthod, Plan-les-Ouates, Carouge, Grand-Saconnex) et que ces associations veulent adhérer à GFH. Il précise qu'ils sont rassembleurs et qu'il y a un vrai impact sur les jeunes de Genève.

M. Stücki déclare que les énergies et les moyens financiers étaient concentrés sur les programmes sportifs et qu'ils ont fait un énorme travail sur cet aspect en mettant en ordre tous les exercices comptables qui ont été audités. Il ajoute que des audits spéciaux ont été commandés sur l'étanchéité entre les structures du GFH et du GSCH et la gestion du compte courant entre les deux entités. Il indique qu'ils ont attesté que tout l'argent dépensé dans GFH a été dépensé dans des programmes et en respect des statuts de l'association. Il ajoute que deux assemblées générales et une assemblée extraordinaire ont été tenues depuis le début de l'année et qu'il a été procédé à des changements avec de nouveaux statuts, un nouveau contrat de prestations et la nomination de nouveaux membres du comité. Il précise que le nouveau trésorier, M. Wagner, vient d'un autre milieu et n'a aucun lien avec le club ou ses intérêts. Il convient que Meyrin et Trois-Chêne n'ont pas souhaité poursuivre l'aventure avec eux. Il pense que les subventions en cours de discussion ont généré certains appétits et la volonté de créer des programmes factices en parallèle. Il ajoute que GFH est aujourd'hui étanche par rapport au club du point de vue administratif bien qu'il y ait une multitude d'échanges de compétences. Il précise que la comptabilité du club est maintenant gérée par une fiduciaire indépendante (CFM Management Sàrl) et révisée par un réviseur indépendant qui n'est pas le réviseur du club.

M. Quennec rappelle qu'on leur a reproché les montants dépensés mais que la ligue nationale est en train de monter un programme de sport-études pour 25 jeunes qui coûte 2 000 000 de francs par année. Il ajoute que c'est leur volonté de compléter les ressources publiques avec des rentrées privées, puisque c'est la volonté de la Ville et du Canton de participer à un programme de sport-études. Il précise qu'ils ont une personne dédiée à 100% à cela. Il ajoute qu'ils sont très fiers d'avoir organisé l'an dernier la première édition d'un tournoi pour les jeunes de 11 à 14 ans, avec 22 équipes de huit pays qui sont venues à Genève. Il précise que le CPM et le HC3C n'étaient pas en faveur de ce projet mais que le match gala a généré 70 000 francs de bénéfices pour le club. Il pense qu'ils sont novateurs et qu'ils apportent une contribution positive à Genève.

M. Paradis explique que sur les sept patinoires du canton il y a 115 événements agendés entre novembre et la fin février et qu'il y a chaque jour de nouvelles demandes. Il indique qu'il y a un accord pour que chaque classe primaire puisse se faire accompagner par GFH et que 30 classes sont confirmées, soit 600 jeunes. Il déclare qu'ils ont été le seul club suisse à avoir participé à la

première journée mondiale du hockey féminin (42 filles inscrites), et qu'ils ont 16 séances de hockey féminin prévues pour la saison. Il ajoute qu'ils ont organisé une conférence sur les premiers secours avec les HUG, parce que ce n'est pas une nécessité d'avoir une personne formée sur le banc, et qu'ils vont la répéter le 30 novembre parce qu'il y a eu beaucoup de demandes. Ils rappellent qu'ils sont partis de presque rien et qu'il y a un problème de glace à Genève.

M. Quennec déclare qu'ils encadrent 70 jeunes juniors de 17 à 20 ans qui n'étaient pas désirés par les trois associations à cause de problèmes de discipline, drogue, fumée, et qu'ils ont créé un encadrement avec des apprentissages et des stages. Il estime que l'atmosphère autour de ces jeunes est nettement améliorée.

Un commissaire demande ce qu'il en est du *business plan* pour les quatre prochaines années parce que la seule jauge est la masse salariale globale et que l'on a de la difficulté à se projeter. Il estime que le droit de veto prévu dans les statuts du GFH est inadmissible. Il ajoute qu'en tant qu'être rationnel, il serait parti les jambes à son cou si on lui avait demandé d'adhérer à GFH. Il demande s'ils sont prêts à envisager des statuts permettant l'expression de différents points de vue pour faire cohabiter avec un subventionnement public la dynamique horizontale du sport de proximité et de clubs historiques et la dynamique du sport d'élite, alors que la seule condition qui n'est formellement pas encore satisfaite est une entente entre les clubs.

M. Quennec répond qu'ils sont ouverts mais rappelle que GFH a été fondé et financé par le club et pas lui personnellement, alors que les autres mouvements juniors ont refusé de prendre des risques financiers et des responsabilités. Il ajoute qu'ils sont un peu frustrés parce que les autres clubs freinaient tout et qu'ils n'auraient pas eu sans cela d'équipe féminine, de tournoi ou de programme sur les patinoires communales. Il précise que sans ce signal fort et ce pouvoir fort le hockey genevois aurait stagné et que c'est eux qui ont initié tout ce programme. Il ajoute qu'ils sont ouverts à revoir les statuts s'il y a une nouvelle dynamique.

M. Stücki déclare que les statuts actuels tiennent compte du fait qu'il y avait une situation de blocage et que pour ne pas tuer l'association il fallait un élément de gouvernance fort au niveau du comité pour pouvoir continuer les activités. Il indique que dès que le blocage aura été dépassé, leur volonté est d'ouvrir complètement au niveau gouvernance la gestion de l'association.

M. Quennec déclare qu'il y a de fortes volontés pour le rejoindre et qu'il n'y a que deux clubs qui bloquent. Il estime que ce sont uniquement les membres du comité et que cela ne représente pas la volonté des jeunes et des parents, ni les politiques de Meyrin et Trois-Chêne. Il ajoute qu'il reste ouvert et que sa motivation est de développer le hockey sur glace à Genève sans quoi il aurait consacré tous ses efforts à la SA et pas à cette association. Il ajoute qu'il n'a pas entendu jusqu'à aujourd'hui une seule critique sur une substance de programme de la part

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

de CPM et de HC3C et qu'il faut dire qu'ils leur ont proposé de leur verser de l'argent pour régler les problèmes.

Le commissaire ne pense pas qu'il soit légitime de prendre la réaction justifiée de ces associations en raison de la dette comme critère pour les disqualifier. Il demande si les membres du comité de GFH sont salariés de la SA.

M. Wagner répond que c'est clairement non et que toutes les personnes sont salariées par l'association, et que cela fait partie de ces notions d'étanchéité.

Le commissaire demande si les membres du comité de GFH sont salariés.

M. Quennec répond qu'il n'est pas salarié, de même de M. Wagner, et que M. McSorley, vice-président, est employé du GSHC. Il ajoute M. Solanki est un avocat et n'est pas salarié.

M. Stücki précise que deux personnes sur quatre ne sont pas liées avec la SA.

Un commissaire demande si M. McSorley est salarié de GFH.

M. Stücki répond par la négative.

Le commissaire considère que les statuts font du président le roi suprême et relève qu'ils sont ouverts à une démocratisation qui permette un fonctionnement d'association tel qu'on le connaît en Suisse.

M. Quennec déclare, en tant que fondateur, qu'il espère que celui qui reprendra un jour la présidence aura les mêmes objectifs que lui. Il ne pense pas aujourd'hui que le CPM et le HC3C aient les mêmes buts et espère que l'on pourra trouver un bon candidat dans le futur. Il ajoute qu'il n'y a pas de problème de gouvernance ou de comité et qu'ils avancent avec des projets. Il précise qu'ils ont rattrapé le problème administratif et qu'il n'y a pas d'autre problème.

Une commissaire relève que les rapports de l'organe de révision répètent année après année que, contrairement aux statuts de l'association, il n'y a jamais eu d'assemblée générale approuvant les comptes. Elle demande comment c'est possible.

M. Stücki répond que dans le cadre de la mise à niveau la première assemblée générale a eu lieu en mars 2011, qu'il y a eu une assemblée extraordinaire en avril 2011 pour approuver les nouveaux statuts et qu'une dernière assemblée générale pour approuver les comptes 2010-2011 et pour traiter la candidature sur HC Belvue-Genthod s'est tenue il y a trois semaines.

M. Sella précise que la problématique administrative de GFH est apparue à la fin de l'année 2010 suite au nouveau contrat de prestations qui est soumis à la LIAF et qui exige de fournir tous les comptes des années précédentes. Il indique que le Conseil d'Etat a sollicité un appel d'offres, que sa fiduciaire a été choisie

et qu'ils ont reconstitué tous les comptes, qu'ils les ont révisés et qu'ils ont vérifié que le compte courant se retrouve en miroir par rapport à la SA. Il déclare qu'ils ont travaillé avec le réviseur de la SA et qu'ils ont eu une totale collaboration du club et du réviseur. Il ajoute qu'ils ont pu vérifier que toutes les dépenses faites dans le cadre du GFH étaient bien faites dans le cadre des statuts de GFH. Il déclare qu'ils ont fait à chaque fois un rapport de révision et un rapport complémentaire remis au Conseil d'Etat et au Conseil administratif et que ce n'est qu'une fois les rapports révisés que l'assemblée générale a pu avoir lieu pour permettre de nettoyer le passé. Il précise qu'il y a eu à chaque assemblée générale un représentant de la Ville et du Canton. Il convient que l'historique était lourd mais précise qu'il a été réglé. Il déclare que les comptes ont été séparés physiquement, que toutes les exigences posées par la Ville et le Canton ont été remplies les unes après les autres et qu'il ne reste plus que la convention entre les clubs. Il explique que M. Quennec a écrit cet été un courrier au Conseil administratif et au Conseil d'Etat pour indiquer qu'il entrait maintenant dans une phase d'ouverture des statuts. Il précise que tout s'est fait dans les règles et conformément aux législations en vigueur. Il rappelle que GFH est astreinte au contrôle restreint, mais que sur demande de l'Etat et de la Ville ils font un audit trimestriel et qu'ils viennent de faire un audit sur les salaires. Il déclare qu'ils ont GFH sous la loupe et que toutes les critiques des associations membres qui étaient tout à fait justifiées ont disparu.

La commissaire constate qu'il y a une recommandation pour signer une convention relative aux flux financiers entre les deux entités et que ce n'est donc pas encore fait.

M. Sella déclare que c'était dans les comptes 2010, qu'ils ont maintenant révisé les comptes 2011 et que toutes les conventions ont été faites.

Un commissaire demande quel est le montant de la cotisation et si des rabais ont été accordés pour attirer des joueurs d'autres clubs.

M. Paradis répond qu'ils ont trois niveaux: les juniors élite qui ne paient pas de cotisation parce qu'ils sont sous contrat, les juniors top qui paient 450 francs et les juniors A pour lesquels la cotisation a été fixée à 225 francs, parce leur entraînement a lieu à 6 h 15 le matin. Il précise qu'en aucun cas le prix des cotisations n'a été fixé pour attirer des joueurs. Il explique que neuf joueurs lui ont demandé de quitter pour aller à Meyrin pour des raisons de proximité ou parce qu'ils jouaient pour Meyrin trois ans auparavant et que ces transferts ont été autorisés, et que ce n'est qu'ensuite qu'ils ont annoncé la cotisation à 225 francs.

Une commissaire s'étonne de constater que les dates des rapports sont à l'envers de l'ordre chronologique.

M. Sella répond que le travail a été fait dans ce sens parce qu'ils ont dû partir de la fin pour reconstituer les comptes que l'association n'avait pas tenus ni révisés.

La commissaire remarque que la même fiduciaire a fait la comptabilité et la révision.

M. Sella répond que jusque-là la comptabilité était tenue par le club. Il ajoute qu'en toute logique il aurait fallu faire une assemblée générale constitutive et décider d'un prestataire comptable, ce qui n'a pas été fait, et qu'ils ont ensuite lancé des programmes sans se soucier de l'aspect administratif. Il indique que l'on peut continuer ainsi tant qu'on est dans le privé mais qu'une fois que les entités publiques interviennent, il faut présenter des comptes révisés.

Un commissaire demande s'ils peuvent proposer le nom d'une personnalité qui serait respectée par toutes les parties pour assurer une issue heureuse, que ce soit dans le hockey ou en dehors du sésail de la glace.

M. Quennec répond qu'ils ont amené M. Wagner comme trésorier, qu'ils sont ouvert à prendre d'autres personnes au comité et qu'il faut peut-être changer les statuts. Il ajoute qu'il s'est investi avec son argent, son temps et son énergie et qu'il ne pense pas que la priorité soit de changer le président. Il ajoute qu'il n'y a pas de problème s'il y a des candidats, mais que des personnes connues à Genève souhaitent entrer au comité et pensent qu'il est important qu'il reste président. Il précise que, si cela devenait une question importante, il serait ouvert. Il ajoute qu'ils vont encore ouvrir le comité à quelques personnes de haut profil.

M. Wagner ajoute qu'il a le sens des valeurs et considère que les statuts sont le reflet d'une situation passée. Il rappelle que beaucoup de travail a été fait pour avoir une situation claire et transparente. Il précise qu'il ne fait pas partie du milieu du hockey, mais que quand il voit tout ce qui a été mis en place depuis cet été il les encourage à continuer en y apportant sa modeste contribution.

Le commissaire déclare qu'il n'était question de déboulonner personne a priori de ses responsabilités mais qu'il constate des crispations et qu'une personne extérieure pourrait mettre de l'huile dans les rouages. Il précise que c'est une option parmi d'autres.

M. Quennec rappelle que l'un des problèmes du CPM était l'ancien directeur sportif qui était à une époque un employé du CPM avec lequel ils avaient un contentieux. Il explique que pour maintenir la paix ils l'ont remercié, mais qu'il y a toujours de nouvelles demandes qui s'ajoutent. Il ajoute qu'il a été accusé de manipulations par le CPM et le HC3C, mais rappelle qu'il a mis son argent dans le club qui est passé à l'association et qu'il ne voit pas pourquoi il aurait essayé de voler son propre argent. Il pense qu'il y a vraiment de la mauvaise foi, mais reste ouvert. Il ajoute qu'il pourrait raconter d'autres histoires mais que ce n'est pas le but parce que le hockey genevois avance et que c'est sa priorité.

M. Stücki ajoute que ce qui cristallise, ce n'est pas le président mais le veto et la méthodologie de gouvernance. Il rappelle que c'est en raison de l'historique

qu'ils ont dû avoir une gestion très forte au niveau du comité pour garantir la survie et la pérennisation des activités de GFH. Il ajoute que maintenant le comité et l'association sont ouverts et que la porte est ouverte au CPM et au HC3C pour les rejoindre, soit en tant que membre, soit en tant qu'association profitant des programmes du GFH.

Discussion et prises de position

Un commissaire (S) déclare qu'il y a un problème avec ce calendrier puisque la dernière condition posée par le Conseil municipal n'est pas remplie à ce jour. Il ajoute qu'il en va de leur responsabilité de faire en sorte que cette condition soit remplie en tentant avec l'incitatif financier de départager la bonne foi et la mauvaise foi qui animent tous les acteurs. Il propose que le président adresse au nom de la commission des finances un courrier à tous les auditionnés pour aller au bout de cet exercice.

Le président répond qu'on ne peut pas leur demander de tenir une nouvelle assemblée générale avant la fin de l'année parce que ce n'est pas possible, et qu'ils n'auront jamais leur argent.

Le commissaire (S) n'est pas d'accord et pense qu'un engagement par écrit sur la modification des statuts signés par les acteurs de ce dossier serait déjà miraculeux.

Un commissaire (LR) considère que si on entre dans une telle logique on n'aura pas fini avant deux ans. Il estime que les points de vue sont peu réconciliables. Il rappelle que ce que l'on vote est une autorisation de dépenser et que le Conseil administratif est libre sur la base des conditions fixées de libérer la somme quand il veut ensuite. Il est donc prêt à voter ce soir.

Un commissaire (DC) déclare qu'il a ressenti pas mal de tensions entre les trois clubs et ne pense pas que l'on pourra faire le bonheur des gens contre leur volonté. Il estime que l'on a tous les éléments pour se prononcer et que la situation est clarifiée. Il pense que l'on peut voter ce soir en émettant la recommandation que les statuts soient adaptés avec une gouvernance démocratique. Il indique que son parti appuiera la démarche actuelle avec la création de GFH, parce que les gens vont dans ce sens. Il dit avoir été impressionné par l'importance du travail effectué pour clarifier la situation, qui était confuse. Il constate que le club s'est adapté à toutes les demandes formulées par le Conseil municipal et il estime que continuer ou attendre que les deux clubs tombent dans le panier de la mariée mettrait le hockey genevois en péril. Il pense qu'ils y viendront un jour mais que cela prendra du temps et il rappelle que le GSHC fait rêver les jeunes.

Un commissaire (MCG) déclare qu'il est satisfait de ces auditions et que le GSHC a apporté des réponses relativement claires. Il estime que l'on n'arrivera

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

pas ce soir à régler le problème des clubs qui ne veulent pas rentrer dans GFH. Il rappelle que c'était la misère avant l'arrivée de M. Quennec, que le GSHC est maintenant en ligue nationale A et qu'il faut avoir une politique que les structures actuelles ne permettent pas. Il pense qu'il faut voter mais qu'il faut demander que les statuts soient modifiés, ainsi le Conseil administratif ne versera pas l'argent avant que ce soit fait. Il pose un amendement qui prévoit que le droit de veto soit supprimé.

Un autre commissaire (S) rappelle que selon la loi le subventionné ne peut pas rétrocéder de l'argent à une autre structure et il arrive à la conclusion que si on veut débloquer l'argent de la Ville et du Canton, on est obligé d'aller de l'avant.

Le président répond que les clubs n'ont pas formellement demandé d'argent mais veulent continuer à toucher leur propre subvention.

Une commissaire (Ve) déclare que son parti n'acceptera pas qu'on leur mette la pression pour voter ce soir. Elle ajoute qu'ils ne voteront pas cette proposition tant qu'ils n'auront pas une assurance écrite que GFH s'engage à modifier ses statuts au plus vite. Elle ajoute qu'il reste un problème d'égalité de traitement par rapport à tous les autres clubs, même si cette proposition vise à assainir une situation passée. Elle rappelle que cela s'associe néanmoins à une subvention pérenne qui est conséquente. Elle rappelle que le projet de loi du Grand Conseil est gelé et que pour que le club puisse garder sa licence il faudrait que la situation soit totalement assainie. Elle considère qu'à partir du moment où le projet de loi est gelé, cela ne change rien qu'on vote ou non.

Le président répond que le projet de loi au Grand Conseil concerne la subvention 2012-2015 et que le Canton a libéré l'équivalent de ce qui sera décidé ce soir.

Un commissaire (EàG) relève qu'il faudrait au moins suivre la proposition initiale de son collègue du Parti socialiste pour régler le problème des statuts. Il rappelle que M. Quennec a dit qu'il le ferait et qu'il y a un consensus autour de cette table. Il estime qu'il faut enfoncer ce clou et qu'ils peuvent aller très vite puisque les assemblées générales ne demandent pas la réunion d'un très grand nombre de personnes.

Le président répond qu'il s'agit d'une question de confiance envers le Conseil administratif, qui a écrit qu'il s'engage à poursuivre les démarches dans ce sens.

Le commissaire (EàG) répond que l'on rend service au Conseil administratif en faisant cela.

Un autre commissaire (MCG) pense que c'est le bâton et la carotte. Il pense que si on accepte de voter la somme en leur disant qu'ils doivent modifier les statuts, la balle est dans leur camp et que c'est à eux ensuite de se bouger, mais que cela change tout si on leur dit de faire le changement et qu'ils auront peut-être l'argent ensuite.

Le président rappelle que cela permettrait aussi de provisionner l'argent dans les comptes 2011.

Un autre commissaire (LR) déclare que l'on est tous d'accord sur la nécessité de modifier les statuts. Il explique que la différence fondamentale entre l'ajout d'un article 3 contenant une clause suspensive ou résolutoire, c'est un délai de trois à six mois qui serait lié au fait que la commission des finances attende. Il pense qu'il serait peu probable que les fonds soient libérés au premier semestre 2012. Il rappelle que la licence ne s'accommodera pas d'un vote éventuel du Conseil municipal. Il estime que l'on n'a pas le choix et que l'on doit rédiger un article 3 qui prévoit une clause suspensive. Il propose: «Le versement est conditionné à la modification préalable des statuts de GFH en ce que la clause du veto est révoquée.»

Il ajoute que la question de la présidence est mauvaise parce qu'elle revient à créer un veto inverse et parce qu'il appartient aux membres de l'association de s'organiser pour la nomination du président. Il précise que, dans une association, c'est une personne une voix, qu'il n'y a pas de variation possible et que le droit de veto est incompatible avec les dispositions du CC. Il considère que ce droit de veto n'existe pas dans la pratique et que c'est une cause de tensions inutiles.

Un commissaire (S) déclare que le juriste qui vient de s'exprimer serait affolé par d'autres mesures de ces statuts et il considère qu'une clause suspensive est absolument insuffisante. Il estime que l'enjeu est la gouvernance et que se focaliser sur le droit de veto fait oublier que le Conseil municipal a demandé notamment la présentation d'une convention signée entre les trois clubs à travers une proposition de l'ensemble des partis représentés au Conseil municipal de l'époque, alors que l'on est en train de dire ce soir qu'il suffirait d'abandonner un droit de veto qui n'est pas légal. Il estime que ce n'est pas un exercice de cohérence par rapport au Conseil municipal et déclare qu'il est prêt à revoir cette condition à la baisse, mais certainement pas dans des minima aussi ridicules.

Le président propose au commissaire socialiste de reformuler la proposition de son homologue libéral-radical.

Le commissaire (S) répond qu'il maintient sa proposition et que c'est une opportunité pour la commission des finances de faire avancer ce dossier. Il ajoute qu'il trouve injuste par rapport aux bénévoles le procès d'intention que l'on voit en filigrane, qui consiste à dire qu'il ne s'agit que de mesures dilatoires et de sombres manœuvres. Il précise que l'étanchéité des comptes entre GFH et le club ne vient d'être réalisée qu'à grand renfort de moyens. Il ajoute que les statuts continuent à poser problème et qu'il est normal qu'une association ne veuille pas adhérer à une structure aussi mal gérée qu'elle arrive à accumuler une dette de 2 600 000 francs sur un budget de fonctionnement à l'origine ridicule. Il considère que le retard de quelques semaines des 500 000 francs ne remettra pas en

cause la licence de la SA, parce qu'il y a une profondeur de trésorerie qui permet de supporter un positionnement politique.

Une autre commissaire (Ve) pense qu'il y a une résolution du Conseil municipal qui demande quatre conditions et ne voit pas pourquoi on y dérogerait. Elle n'est pas non plus d'accord de voter ce soir.

Le commissaire (EàG) appuie son collègue du PS une nouvelle fois et estime qu'il faut insuffler un esprit pour modifier les statuts mais leur demander de se débrouiller et de faire ça vite et qu'il ne faut voter qu'ensuite parce que c'est une condition préalable. Il ajoute que rien de ce qu'il a entendu ce soir ne l'incite à ne pas maintenir cette condition.

Le commissaire (S) précise que la modification des statuts peut être réalisée de manière unilatérale par les membres actuels de GFH.

Un commissaire (DC) ne pense pas qu'il y ait eu d'attaques contre les clubs et rappelle que M. Tornare a fait preuve de beaucoup de pédagogie vis-à-vis des managers du GSHC pour les amener à remplir les conditions-cadres qui permettront à tous les clubs d'adhérer à GFH. Il considère que c'est le travail du Conseil administratif et pas du Conseil municipal. Il déclare que l'on oblige ainsi le club à prendre des mesures face à l'autorité exécutive.

Un autre commissaire (MCG) précise qu'il a vu des responsables de clubs responsables et sensés, qui n'ont pas accepté ces statuts pour de bonnes raisons, mais que ce n'est pas au Conseil municipal de vérifier les statuts. Il pense qu'il faut donner l'image que la Ville est prête à s'engager et que c'est ensuite à eux de se réunir pour rédiger de nouveaux statuts ratifiés par les trois clubs.

Une autre commissaire (Ve) déclare qu'elle n'a pas entendu qu'on allait vérifier et étudier les nouveaux statuts et que le Conseil administratif peut très bien le faire. Elle ajoute que cela peut aller relativement vite et que l'on peut conditionner le versement à cela, mais pas par un simple article ajouté au projet de délibération. Elle répète que son groupe veut un engagement écrit. Elle ajoute qu'elle a un problème autour de la demande du Conseil municipal sur la convention autour des trois clubs. Elle rappelle que les deux autres clubs ne pourront pas ratifier les statuts puisqu'ils ne font pas partie de GFH. Elle considère que l'on pourrait voter la semaine prochaine si on a une réponse favorable de la part de M. Quennec, qui les rassurerait sur les statuts et sa volonté pour un rapprochement avec les autres clubs.

Un autre commissaire (LR) déclare que, en ne votant pas ce soir, on punit GFH et on permet aux deux clubs de tout bloquer, alors que si on vote on laisse la possibilité au Conseil administratif de libérer la somme sous condition. Il ajoute que c'est M. Kanaan, qui est socialiste, qui déterminera le moment venu qui a tort et qui a raison. Il ajoute que ne pas voter met en danger la licence du GSHC

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

et montre que l'Alternative n'a pas confiance dans ses propres magistrats. Il rappelle aussi qu'il faudra une majorité de trois magistrats sur cinq au Conseil administratif pour libérer la somme.

Un autre commissaire (MCG) constate que les deux clubs ont le droit d'exprimer leurs réticences, mais que certaines ne sont que du dénigrement. Il constate qu'il y a un blocage et que l'on ne peut pas les forcer à adhérer. Il rappelle qu'il est déjà prévu que si les conditions ne sont pas remplies il n'y aura pas de versement, ce qui fait qu'il ne voit pas quel est le risque. Il estime que l'on a les mêmes garanties que si on écrit une lettre.

Un commissaire (UDC) considère qu'il faut exiger la modification des statuts, mais qu'on ne peut pas exiger à l'évidence que les autres clubs rejoignent l'association parce que cela leur permettrait de torpiller le club. Il estime que l'on ne peut pas jouer ce jeu.

Un autre commissaire (LR) pense que les pages 5 et 6 répondent à toutes les questions que l'on se pose. Il rappelle que l'objectif est ici de régler le passé et qu'il y aura ensuite une convention de prestations. Il considère que l'on comprend alors pourquoi il n'y a pas de clause suspensive. Il explique qu'elle n'a pas lieu d'être parce que le futur dont on se mêle est contenu dans la loi cantonale qui doit encore être votée. Il suggère que l'on vote la proposition sous sa forme actuelle parce que l'on nettoie ici les écuries d'Augias et qu'il est important qu'elles soient propres.

Le commissaire (S) reformule sa proposition et rappelle que la condition de modification des statuts permettant d'envisager un fonctionnement démocratique peut être aujourd'hui satisfaite unilatéralement par un claquement de doigts de M. Quennec. Il considère que si la commission des finances a un peu de consistance, elle votera cette proposition.

Le président soumet au vote le fait de voter la PR-910 ce soir. Résultat: 7 oui (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC) contre 7 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S). Le vote est donc accepté.

Le commissaire (S) propose de rajouter un article 3: «La charge prévue à l'article premier est conditionnée à une modification des statuts de Genève Futur Hockey qui garantissent une bonne gouvernance et un fonctionnement démocratique de l'association.» Il ajoute que l'on reprendra la discussion sur les autres clubs la semaine prochaine dans le cadre du débat budgétaire, ce qui permet de continuer le travail de nettoyage des écuries tout en maintenant l'objectif politique d'une collaboration entre les trois clubs.

Le président soumet au vote l'amendement susmentionné. Il est accepté par 13 oui (1 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

Le rapporteur propose de rédiger son rapport en urgence en vue d'un dépôt à la prochaine séance du Conseil municipal afin de pouvoir le voter durant l'année 2011. Il est convenu à l'unanimité des membres de la commission que le vote de l'objet ne sera effectué qu'avec l'engagement auprès du conseiller administratif en charge du dossier que les statuts de GFH seront prochainement modifiés.

Vote

Le président soumet au vote la proposition PR-910 ainsi amendée par la commission. Elle est acceptée par 9 oui (3 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR) et 5 abstentions (2 EàG, 2 Ve, 1 UDC)

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey.

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier est conditionnée à une modification des statuts de Genève Futur Hockey qui garantissent une bonne gouvernance et un fonctionnement démocratique de l'association.

Annexe: Tableau récapitulatif des aides versées

1) Remboursement des Travaux de la patinoire – 1'600'000 francs

État de Genève 1'600'000 francs versé en été 2010

2) Assainissement dette Genève Future Hockey (GFH) – 2'300'000 francs

État de Genève 500'000 francs versé 9.2011
Ville de Genève 750'000 francs PR-798 - versé 3.2011
Ville de Genève 500'000 francs PR-910
Association Communes Genevoises 550'000 francs conditionné par vote PR - 910

3) Fonctionnement de GFH – 1'000'000 francs

État de Genève 500'000 francs Projet de Loi 10835
Ville de Genève 500'000 francs Projet de Budget 2012

Le fonctionnement passe par l'établissement d'un contrat de prestation sur 4 ans, on trouvera l'ensemble des informations à ce sujet dans la loi 10835 actuellement en discussion au Grand Conseil.

<http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10835.pdf>

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

M. Simon Brandt, rapporteur (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il me faut ajouter un élément au rapport. Vous le voyez à la dernière page, il y avait une condition pour que nous votions aujourd'hui, à savoir que des engagements soient pris auprès du conseiller administratif Sami Kanaan. Celui-ci m'a confirmé hier que rien ne s'opposait, par rapport aux engagements que devait prendre le Genève-Servette Hockey Club auprès de lui, à ce que nous votions ce soir. Ces engagements font suite à un échange de courrier entre lui et le Genève-Servette Hockey Club.

Je vais vous lire ici un extrait de la lettre de l'association Genève Futur Hockey: «Monsieur le conseiller administratif, je vous confirme par la présente que nous procédons actuellement à la modification de nos statuts, afin de faire disparaître avant la fin du mois le statut particulier du Genève-Servette Hockey Club et du président du comité dans le processus décisionnel de l'assemblée générale, ainsi que la répartition des postes au sein du comité.»

Je vous passe la suite... Mais c'était la principale demande de la commission, à savoir qu'un engagement soit pris par rapport à une modification future des statuts de Genève Futur Hockey. C'est tout ce que j'avais à dire pour ce qui est du rapport.

Premier débat

M. Grégoire Carasso (S). Je voudrais souligner ici que la commission des finances a procédé à des auditions atypiques, dont certaines ressemblaient à peu de chose près à un exercice qui eût été salué comme haut en couleur dans un environnement soviétique, dont l'audition des trois clubs concernés par le projet Genève Futur Hockey pour la formation des jeunes entre 16 et 20 ans approximativement.

Nous avons eu l'occasion de sentir, en commission des finances, la volonté des trois clubs, le club professionnel Genève-Servette Hockey Club et les deux clubs locaux, d'adhérer au projet Genève Futur Hockey, avec des nuances sensibles sur leurs motivations, capacités, envies, détermination, doutes. Il y a là encore, sur le plan politique, un bon bout de chemin à parcourir pour que cette structure ne soit pas une coquille vide, comme c'est le cas aujourd'hui, dans laquelle seul le Genève-Servette Hockey Club s'investit et bénéficie du soutien public.

La commission des finances est donc arrivée à un compromis voté à l'unanimité – qui n'a pas pour vocation de cacher les postures politiques différentes – sur cette subvention extraordinaire, qui a pour ambition de faire *tabula rasa* des années passées, pour poser les bases d'une collaboration que tous les par-

tis de ce Conseil municipal, en tout cas une bonne partie d'entre eux, avec une bonne foi indéniable, appellent de leurs vœux. En l'occurrence, il s'agit d'instaurer une dynamique sportive locale qui repose sur les liens sociaux, la convivialité, une dynamique que certains ont qualifiée d'horizontale, à la différence de la dynamique beaucoup plus élitiste, beaucoup plus verticale, du Genève-Servette Hockey Club. L'enjeu de Genève Futur Hockey, c'est bien évidemment, via les trois clubs, de faire cohabiter dans un équilibre sain ces dynamiques différentes.

La commission des finances, je vous le disais tout à l'heure, est arrivée à un compromis pour cette subvention extraordinaire, qui ne concerne donc pas le soutien apporté année après année. Avec des conditions, et j'y reviendrai dans un instant, la municipalité souhaite soutenir le Genève Futur Hockey, mais il reste une condition à satisfaire, que ce courrier que M. Brandt nous lisait tout à l'heure nous promet sous peu, mais qui n'est pas encore remplie. En ce sens, l'article 3 que nous avons voté garde toute sa pertinence pour que cette structure, au moins sous l'angle des statuts, puisse permettre une collaboration saine.

En l'état, cette lettre est signée par le président de l'association Genève Futur Hockey, Hugues Quennec, qui est aussi le président du Genève-Servette Hockey Club. Il nous annonce que les statuts seront modifiés, notamment au niveau du comité et pour que le président renonce à son droit de veto. Sitôt que les clubs souhaiteront réellement coopérer, ils laisseront ainsi entrevoir un fonctionnement que nous avons qualifié – je cite de mémoire – de démocratique et de conforme à la bonne gouvernance. C'était les deux mots clefs que nous avons retenus.

A propos de cette condition que nous avons introduite pour l'octroi de cette subvention extraordinaire de 500 000 francs, à savoir que les statuts soient modifiés, nous attendons du Conseil administratif qu'il procède à l'analyse et informe la commission des finances. Nous souhaitons en effet savoir si la modification des statuts permet bel et bien un fonctionnement démocratique et conforme à la bonne gouvernance et démocratique de cette association.

Il y aura ensuite un second chantier, sur lequel notre Conseil administratif travaille depuis un certain temps. Les conseillers administratifs des communes des Trois-Chêne et de Meyrin, semble-t-il, devront aussi y travailler pour faire en sorte que les trois clubs investissent cette structure et en bénéficient collectivement. En effet, si, dans une année, nous devons constater que seul le Genève-Servette Hockey Club investit cette structure, je pense que nous serions passés à côté des fondamentaux du projet.

Raison pour laquelle, Madame la présidente, le groupe socialiste est des plus dubitatifs quant à la subvention ordinaire de 500 000 francs, puisque l'objectif politique de collaboration entre les trois clubs n'est pas atteint. Nous réservons donc notre position sur la subvention ordinaire. Nous rédigerons peut-être une résolution conditionnant l'octroi de cette subvention ordinaire, comme nous l'avi-

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

ons fait l'année passée lors du vote du budget, mais c'est de la musique d'avenir. Madame la présidente, nous reviendrons sans doute sur ce point à l'occasion du vote du budget. Je vous remercie de votre attention patiente.

La présidente. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public notre ancienne collègue M^{me} Christiane Olivier. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. le conseiller administratif Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je prends la parole tout de suite pour rassurer le Conseil municipal. L'article 3 de l'arrêté soumis au vote est limpide. La charge, donc le versement, est conditionnée au changement statutaire lui-même. Effectivement, la lettre que nous avons reçue du club est très encourageante, puisqu'elle soulève exactement les points critiqués dans les statuts actuels.

Il est de bon ton, en termes de gouvernance, de laisser aux intéressés quelques jours pour effectuer le changement statutaire. Je sais qu'il est en cours actuellement. Si nous reportons le vote, cela nous retardera de deux mois. En revanche, je prends l'engagement que le montant ne sera versé que si ce changement statutaire advient et correspond aux demandes aussi bien du Conseil administratif que de la plupart d'entre vous. Je pourrai en informer la commission des finances le jour venu.

Je vous propose donc de voter aujourd'hui cette délibération, qui est limpide, et de ne procéder au versement que lorsque le changement statutaire sera effectif.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Comme nous le savons tous dans cette enceinte, les promesses font danser les fous... Et là, c'est une promesse! Une demande a été faite par la commission des finances et on nous a envoyé une lettre de bonne volonté; mais elle n'est de loin pas suffisante pour garantir tout ce qui a été demandé par la commission des finances avant de verser cette subvention extraordinaire. Pour mon groupe, de toute manière, il est absolument inimaginable que nous votions cette subvention extraordinaire de 500 000 francs.

Aujourd'hui, dans notre bonne Ville de Genève, on a licencié une centaine de personnes qui travaillaient à temps partiel et, parmi elles, de nombreux secouristes par exemple. Cela représente une certaine somme et il ne semble pas que cela pose un problème à qui que ce soit. Nous avons actuellement des problèmes de tous ordres et lorsque nous avons commencé à discuter du budget, j'ai entendu des cris d'orfraie de toute la droite, qui trouvait qu'on dépensait beaucoup trop

d'argent. En revanche, j'ai vu cette même droite défendre cette subvention à un club privé, comme si la vie de la République en dépendait!

Alors, mettons-nous d'accord: l'audition des trois clubs m'a laissée dubitative. Nous n'avons pas eu l'impression que ces clubs étaient d'accord, mais qu'ils se mettaient sous la coupe du Genève Futur Hockey parce qu'ils n'avaient pas le choix. Lorsque nous avons posé la question, à l'époque, au Genève-Servette Hockey Club, on nous avait dit qu'il s'agissait de financer les juniors et une septantaine de personnes. Or les clubs que nous avons entendus reçoivent 300 000 francs par an et ils ont entre 240 et 300 personnes affiliées dans leurs clubs. Il y a donc quelque chose qui ne fonctionne pas très bien. Je sais qu'on va m'expliquer qu'il s'agit des juniors, des 16-18 ans ou quelque chose de cet ordre-là, car c'est toujours très compliqué...

D'après ce que j'ai entendu, et ce sont des professionnels qui l'ont dit, si un joueur n'a pas été repéré après 17 ou 18 ans, c'est fini! Alors, ce qu'on nous propose, c'est d'engraisser un parc de joueurs, de payer le fourrage et d'en faire du bétail qui sera vendu par le Genève-Servette Hockey Club à d'autres clubs! Est-ce ainsi que vous envisagez le sport? Pas nous! Ce sport-là ne nous intéresse pas.

Nous pensons que les activités sportives sont indispensables, qu'elles sont formatrices pour tout le monde, les jeunes et les moins jeunes. Mais avec le sport-spectacle, le sport prétendument d'élite, on sait qu'un joueur de hockey est presque fini à 25 ans et carrément vieux à 27 ans, que les joueurs finissent mal en général. Je vois des têtes qui font non, mais ce sont des gens qui n'ont jamais joué au hockey! J'ai parlé avec des joueurs de hockey et ils m'ont dit qu'en sortant d'une équipe un joueur était mort physiquement, que tout avait été cassé au moins une fois... C'est vrai pour le sport d'élite, mais pas pour le sport amateur. Je parle du sport d'élite, et ce sport-là ne nous intéresse pas.

Quelles que soient les conditions posées, qu'ils acceptent de ne plus avoir de droit de veto au conseil de fondation, qu'ils acceptent ceci ou cela, pour l'instant, ce ne sont que des promesses. Et même si ces promesses étaient tenues, pour notre part, nous refusons de cautionner le sport d'élite.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vais faire un petit retour en arrière sur ce dossier. Si nous sommes aussi dubitatifs, comme l'est Ensemble à gauche, ce n'est pas exactement pour les mêmes raisons, puisque nous ne souhaitons pas voir la disparition du Genève-Servette Hockey Club, ni qu'il n'obtienne pas sa licence. Mais nous devons constater que ce projet de Genève Futur Hockey a été monté à l'envers dès le début. Il n'est pas étonnant que, deux ans plus tard, on se retrouve avec un projet toujours sans queue ni tête.

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

Pour rappel, ce projet a été monté uniquement pour éponger les dettes du club professionnel, de la société anonyme. C'est une structure un peu hybride. Dans les autres sports, comment cela se passe-t-il? Soit on subventionne le mouvement junior, comme dans le foot, soit on fait bénéficier de cette subvention l'association cantonale, qui gère les juniors du sport en question. Là, on a monté une structure entre les deux, mais dans quel but? Eh bien, simplement pour que la SA puisse envoyer ses factures au mouvement junior! C'est exactement ce qui se passe, puisque le Genève Futur Hockey est lourdement endetté auprès de la SA. Et aujourd'hui on nous demande de subventionner cette structure uniquement pour boucher le trou du club professionnel. Du point de vue de la bonne gouvernance et de la bonne utilisation des deniers publics, cela nous semble difficilement acceptable.

Pour cette raison, l'unanimité de notre Conseil avait voté, lors du débat budgétaire de l'an passé, une résolution qui demandait quatre garanties avant le versement de la subvention ordinaire en 2011. Trois de ces conditions ont été remplies, sur le fonctionnement du club, mais pas la quatrième, qui semble à nos yeux la plus importante, à savoir que Genève Futur Hockey ne soit pas une coquille vide.

Genève Futur Hockey couvre les jeunes qui font du hockey à Genève, notamment le Club des patineurs Meyrin, le Hockey Club Trois-Chêne, qui, ensemble, couvrent la plupart des juniors du hockey à Genève, puisque l'association du Genève-Servette Hockey Club en couvre une minorité aujourd'hui. Et que dire du Genève-Servette Hockey Club, qui a aujourd'hui son droit de veto dans cette association et qui n'a pour ainsi dire aucun junior?

Tout cela, nous l'avions dit lors du budget de l'an passé. Et nous espérons qu'avant aujourd'hui, avant cette date du 23 novembre 2011, les magistrats cantonaux et municipaux et les clubs se seraient mis autour de la table et auraient trouvé une solution pour la bonne gouvernance de cette association. Nous devons constater, et nous l'avions dit lors de l'entrée en matière sur cet objet, que cela n'a pas été fait et on se retrouve avec une lettre datée du 18 novembre, alors que onze mois se sont écoulés, une lettre qui nous dit qu'on va commencer à changer les statuts.

Très bien! Mais, aujourd'hui, aucun changement n'est effectif. Nous n'avons pas les textes. Et comment savoir si les textes qui seront demandés à l'assemblée générale seront ceux qui nous garantiront la bonne gouvernance? Comment s'assurer que les clubs de Meyrin, des Trois-Chêne et de Plan-les-Ouates – un nouveau club qui vient de se créer – pourront être intégrés à cette structure sans droit de veto, un autre droit de veto que le club aurait introduit?

Pour toutes ces raisons, nous ne pourrions pas voter aujourd'hui cette subvention. Nous le regrettons. Nous aurions souhaité que, compte tenu des cautions que

nous avons introduites l'année passée, les clubs se seraient mis d'accord onze mois plus tard. Mais ce n'est pas le cas. Nous ne pouvons donc pas voter cette subvention, quelle que soit l'issue de ce débat.

Je demanderai donc un troisième débat, pour qu'il puisse avoir lieu le jour du budget, au moment du vote de la subvention ordinaire. Si les modifications de statut annoncées comme imminentes auront été approuvées à ce moment-là, nous pourrons alors voter cette subvention extraordinaire à Genève Futur Hockey.

Encore quelques mots sur la différence que l'on essaie de faire entre budget, subvention ordinaire et subvention extraordinaire, en disant que l'une vise à boucher le trou et l'autre à subventionner le mouvement junior. En l'occurrence, c'est une différence de façade, puisque 500 000 francs – que ce soit sous forme de subvention ordinaire ou extraordinaire – ne change rien pour le club.

Il semblerait bizarre de voter la subvention extraordinaire pour boucher le trou en disant qu'on attend pour la subvention ordinaire. Soit on veut que cette structure vive, en considérant qu'elle est saine, et on décide de boucher le trou et de verser la subvention ordinaire. Soit les conditions ne sont pas remplies et on ne verse ni la subvention extraordinaire ni la subvention ordinaire.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois votera cette subvention extraordinaire au Genève Futur Hockey. Je crois qu'un certain nombre de choses entendues ce soir ne sont pas tout à fait exactes. La commission des finances a procédé aux auditions et a obtenu un certain nombre de renseignements importants. Certes, il y a beaucoup d'ego chez tout le monde, aussi bien chez ceux qui se sont présentés à la commission que dans les différents clubs, comme au Genève Futur Hockey. Il faut donc trier dans tout cela, sinon on n'avancera pas. En se basant uniquement sur les affirmations des uns ou des autres – le club de Meyrin, le club des Trois-Chêne, le club des juniors du Genève-Servette, le Genève Futur Hockey – on a beaucoup de peine à trier et à savoir qui dit vrai.

Cependant, un certain nombre de choses ont tout de même été réglées. Je ne suis pas d'accord avec l'affirmation qui dit que le Genève Futur Hockey est une coquille vide. Ce n'est pas le cas. Il y a des juniors régulièrement inscrits dans cette structure.

Nous avons reçu, et elle a été lue tout à l'heure par le rapporteur, la lettre du Genève Futur Hockey. Elle ne dit pas que les responsables vont éventuellement examiner le changement des statuts... Elle dit qu'ils sont en train de le faire. De plus, la commission a voté cet article 3 qui est, lui, le garant de la réalisation de cet objectif que tout le monde a demandé, à l'unanimité de la commission des finances, je le rappelle.

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

Alors, il faut faire confiance au conseiller administratif et, en ce qui me concerne, je lui fais confiance pour pas verser la subvention sans avoir entre les mains des statuts conformes à la bonne gouvernance – même si c’est un terme un peu bateau, dans lequel on peut mettre ce qu’on veut... Nous allons faire confiance au conseiller administratif, il n’y a pas de raison de mettre sa parole en doute.

On a aussi parlé des clubs qui veulent ou non adhérer au Genève Futur Hockey. Il est clair qu’aujourd’hui ni Meyrin ni les Trois-Chêne ne veulent y adhérer. Mais il y a beaucoup d’ego, je l’ai dit, et cela va peut-être s’arranger avec le temps. En l’occurrence, d’autres clubs ont adhéré. Plan-les-Ouates, selon mes informations, a adhéré. Il faut donc essayer d’aller de l’avant.

Les jeunes, dans le sport en général, aiment voir les sportifs d’élite, l’équipe phare qui les fait rêver et qui les motive pour faire du sport. Dans le domaine du hockey, le fait est qu’à Genève, avant l’arrivée de l’équipe McSorley et Quennec, Genève-Servette Hockey Club végétait dans des ligues inférieures sans parvenir à s’en sortir. On peut en penser ce qu’on veut, mais ce club d’élite motive les jeunes, qui sont beaucoup plus nombreux à faire du hockey. Auparavant, ce n’était pas la formation qui était faible. Je ne dénie pas le travail fait en termes de formation, mais il n’a pas permis l’éclosion de joueurs ni de faire remonter l’équipe phare dans la ligue nationale. Pour cela, il a fallu l’arrivée de l’équipe actuelle du Servette. C’est un constat: une équipe phare donne aux jeunes la motivation, le désir de faire du sport.

Certes, je peux donner raison à M^{me} Wenger sur le fait qu’il y a malheureusement des excès dans les sports d’élite – dans tous les sports et pas seulement dans le hockey sur glace – mais nous ne réglerons pas ces problèmes ici, au Conseil municipal.

Aujourd’hui, notre objectif est de soutenir cette structure qui permettra peut-être l’éclosion de juniors de meilleure qualité. Espérons-le! Le Conseil municipal reste maître des subventions futures. Je rappelle que cette subvention extraordinaire est la dernière tranche de l’assainissement de Genève Futur Hockey. Pour le reste, pour le fonctionnement, nous verrons si les objectifs sont atteints et nous déciderons, lors des budgets futurs, si nous maintenons cette subvention. Je rappelle d’ailleurs que le Canton a aussi apporté sa contribution.

Voilà pourquoi nous pensons qu’il convient d’aller au moins jusqu’au bout de l’assainissement. Nous verrons ensuite si les objectifs sont atteints pour continuer à verser les subventions dites ordinaires. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra donc cette proposition.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l’heure, j’ai bien entendu M^{me} Salika Wenger et le représen-

tant des Verts, M. Buschbeck. M^{me} Wenger a mentionné une idéologie gauche-droite à propos de ce club.

J'aimerais vous rappeler – je l'ai déjà dit mais, ma foi, les gens s'écoutent peu dans ce parlement – que les deux magistrats qui défendent le club à l'heure actuelle, M. Kanaan et M. Beer, sont des magistrats de gauche. Ils se sont mis autour de la table et il est donc faux de dire qu'ils ne l'ont pas fait. Les communes genevoises se sont aussi mises autour de la table et tout le monde est d'accord d'assainir ces clubs.

Cet assainissement est l'aboutissement d'un long processus. Or, pour une fois que l'on travaille avec intelligence dans une commission pour trouver des solutions, on voit en plénière des gens qui essaient de tout bloquer. Jean-François Kahn disait qu'on existe dans le jeu social par son taux de nuisance... Je constate que certains l'ont vraiment compris et l'appliquent tous les jours!

Pour ma part, j'essaie, avec les démocrates-chrétiens, de faire de la politique de proximité pour aider les gens à s'en tirer. Nous avons un club dont le parcours est excellent et on vient dire maintenant qu'il ne gagne pas, qu'il a connu certaines défaites. Je veux bien, mais je veux aussi que ce club attire les foules, qu'il stimule la jeunesse et qu'il remplisse un rôle essentiel dans notre ville de Genève! C'est le club de la ville de Genève, il est devenu le club du canton et on ne peut que s'en féliciter.

Je parlais du résultat d'un long processus. Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, nous sommes passés avec ce club à la pédagogie. Les magistrats Tornare et Paganì ont dû faire évoluer le club, qui était dans une posture commerciale, pour le faire passer à une véritable culture de club. Et c'est ce qui se passe actuellement avec le Genève Futur Hockey. Nous avons donc réussi à faire évoluer ce club et je n'admets pas qu'on fasse passer ses dirigeants pour des personnes susceptibles de trahir leur parole.

Pour le moment, le club a fait tout ce que ce Conseil municipal lui a demandé. Alors, vous allez me dire qu'une condition n'a pas été remplie. Mais, en commission, nous avons bien compris que l'adhésion des clubs de Meyrin et des Trois-Chêne n'était pas possible, en raison des tensions entre personnes. Cela dit, nous avons conditionné le versement de l'argent à un changement des statuts qui, comme l'a dit M. Carasso, ira dans le sens d'une gouvernance démocratique. Les dirigeants de ce club savent très bien ce qu'ils doivent faire. Cette exigence a été posée par la commission et je comprends mal que certains s'y opposent maintenant. Pour moi, la politique, c'est aussi faire évoluer ensemble les choses et, là, j'ai vraiment l'impression qu'en opposant les blocs gauche-droite on est complètement à côté de la plaque.

Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien votera en l'état cette proposition, qui est conditionnelle. Nous espérons que la majorité de ce parlement

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

fera de même, sinon vous pousserez les personnes qui s'engagent et qui engagent leur argent ici à Genève à partir. Si c'est ce que vous voulez, je puis d'ores et déjà vous dire que d'autres clubs sont prêts à les accueillir. Nous souhaitons vraiment garder un club qui a fait, M. Sormanni l'a dit, exister le hockey à Genève, là où il n'existait plus depuis un long moment. (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, il y a sept orateurs inscrits; le bureau clôt ici la liste des orateurs, qui seront donc MM. Simon Brandt, Grégoire Carasso, Alexandre Chevalier, Pierre Gauthier, Mathias Buschbeck, Michel Chevolet et le conseiller administratif Sami Kanaan. La parole est à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). MM. Carasso, Lathion et Sormanni ont fait d'intéressantes interventions et ils ont exprimé une grande partie de ce que je voulais dire. Je pourrais ainsi faire miens l'ensemble de leurs propos. En revanche, dans les interventions de ceux que je n'ai pas cités, il y a quand même des choses qu'on ne peut pas laisser dire.

J'admire une chose chez M^{me} Salika Wenger et dans le groupe Ensemble à gauche, c'est leur franchise. Ils n'ont pas voulu rénover la patinoire, ils n'ont jamais voulu subventionner le mouvement junior du Genève-Servette Hockey Club et, à cet égard, les propos de M^{me} Wenger étaient superfétatoires. Mais la conclusion était intéressante car elle justifiait l'ensemble du vote: «Nous ne voulons pas soutenir le sport d'élite...»

On nous parle de conditions qui ne sont pas respectées et on nous dit à la fin que, même si elles étaient respectées, on ne veut pas soutenir le sport d'élite! (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Au moins, c'est tout à fait franc! Je ne suis pas d'accord avec vous, mais au moins vous le dites clairement!

Par contre, l'intervention du groupe des Verts était, elle, tout sauf franche. Alors qu'on n'a pas participé aux travaux de commission et qu'on ne sait pas exactement ce qui a été dit, on prétend qu'on n'a reçu ni les comptes, ni le *business plan*, ni les modes de fonctionnement du Genève Futur Hockey. On nous fait un catalogue à la Prévert de toutes les rumeurs de la République, avec certaines choses vraies et d'autres fausses qu'on ajoute parce que la rumeur publique le dit...

En l'occurrence, le vote de ce soir, Mesdames et Messieurs, est la dernière pierre à l'édifice de l'accord Ville, Canton, Genève-Servette Hockey Club de juin 2010, qui visait à sauver le club, alors qu'il était au bord de la faillite, via l'injonction d'argent public qui permettrait au Genève-Servette Hockey Club de se rembourser des avances qu'il a prises sur le compte du Genève Futur Hockey.

Aujourd'hui, en votant les 500 000 francs, on débloque 550 000 francs de l'Association des communes genevoises (ACG) et on termine une fois pour toutes

l'assainissement. Le débat politique sur le futur du mouvement viendra plus tard. Mais, aujourd'hui, alors qu'on a déjà mis plus de 2 millions de francs là-dedans, on ne peut pas dire stop et tout arrêter. Car ce serait jeter l'argent public aux orties et prendre un risque énorme.

Je cite mon rapport: «Une autre commissaire demande ce qui se passerait si la Ville décidait de ne pas aider et si ce serait la fin de Genève Futur Hockey.» Réponse de M. Kanaan: «(...) l'enjeu est la licence pour jouer en ligue A.» Alors, Mesdames et Messieurs, est-on prêt à aller jusque-là, en venant ce soir, une nouvelle fois, chipoter sur des détails? Là, je parle vraiment de détails, parce que les avancées sont telles aujourd'hui qu'on ne peut pas dire qu'aucun effort n'est fait. Mais, surtout, M. Kanaan l'a dit au départ, il ne versera pas un franc avant que les conditions de l'article 3 soient respectées et que l'esprit de la discussion de commission, qui figure clairement dans ce rapport, soit respecté.

S'agissant de demander le troisième débat, dans trois semaines, les statuts auront été modifiés mais l'ensemble des problèmes n'aura pas encore pu être résolu, du fait par exemple de la volonté en l'état du CP Meyrin et du HC Trois-Chêne de ne pas entrer dans l'association. Je peux donc déjà vous donner la position du groupe des Verts dans trois semaines: il nous dira que, certes, les statuts ont été modifiés, mais qu'il ne peut pas voter oui parce que le CP Meyrin et HC Trois-Chêne ne veulent toujours pas entrer dans l'association.

A partir du moment où on élit des magistrats sur une liste de l'Alternative, il me semble qu'on doit avoir confiance en eux. M. Kanaan était sur la liste des Verts, il me semble, M. Beer aussi, aux élections du Conseil administratif et du Conseil d'Etat. Ces deux magistrats, qui sont socialistes, demandent de leur faire confiance pour travailler sur ce dossier. Or, deux composantes de cette même Alternative qui ont présenté ces magistrats viennent dire qu'elles n'ont pas confiance dans ces magistrats, que les conditions n'ont pas été respectées...

L'enjeu, Mesdames et Messieurs, c'est de mettre fin ce soir, une fois pour toutes, à l'assainissement du Genève-Servette Hockey Club. Qu'on soit d'accord ou pas, malheureusement, on est allé trop loin pour revenir en arrière, quand bien même, pour nous membres du Parti libéral-radical, donner de l'argent à une société anonyme pour qu'elle rembourse ses pertes n'est pas l'idéal. Mais il se trouve qu'on ne peut rien y changer. Un accord a été conclu entre le Conseil d'Etat, le Conseil administratif et Genève-Servette Hockey Club et la seule chose que nous pouvons faire, c'est dire oui ou non. Je préfère, dans ce cas-là, dire oui, sachant que je ne suis pas totalement d'accord mais qu'au moins on pourra construire quelque chose pour le futur.

Mesdames et Messieurs, ne mettons pas une nouvelle fois en danger le Genève-Servette Hockey Club et le sport d'élite pour de futiles querelles politiciennes. Les choses vont de l'avant et dans le bon sens. Voter non ce soir en

disant que telle ou telle condition n'est pas remplie, c'est de la mauvaise foi et c'est surtout totalement irresponsable de la part de ceux qui ont élu les magistrats en charge de ce dossier!

M. Grégoire Carasso (S). Il n'est pas question de confiance ici. D'ailleurs, il est bon que les différents partis d'un délibératif ou d'un législatif puissent de temps à autre s'en donner à cœur joie contre leurs représentants à l'exécutif, à l'image du Parti libéral-radical et d'Isabelle Rochat et de Mark Muller, ou des socialistes et de Charles Beer, de Sami Kanaan ou de Sandrine Salerno. Mesdames et Messieurs, si dans vos schémas de fonctionnement, il devait y avoir, dans une dynamique purement pavlovienne et partisane, une approbation de tout ce qui vient de vos magistrats, on pourrait résoudre l'équation en supprimant simplement les législatifs et les délibératifs!

Il n'est donc absolument pas question de confiance ici. Si nous fonctionnions sur la seule base de la confiance, nous ne nous serions pas amusés à introduire un article 3, qui n'est rien d'autre qu'une condition suspensive. Et même si j'avais, par hypothèse, une infinie défiance envers le Conseil administratif *in corpore* et envers Sami Kanaan en particulier, cet article 3 aurait du sens.

En l'occurrence, quoi qu'en pense, quoi que fasse M. Kanaan, ces 500 000 francs de subvention extraordinaire ne pourront pas être délivrés tant que les statuts ne respectent pas un fonctionnement démocratique et conforme à la bonne gouvernance. (*Remarque.*) Certes, on pourrait épiloguer longtemps sur le terme démocratique. Mais lorsqu'un club veut imposer sa volonté à tous les autres, ce n'est pas exactement le reflet d'un fonctionnement démocratique.

Les statuts, en l'état, sont autoritaires tant qu'ils ne permettent pas un fonctionnement démocratique, avec des prises de décision dans un comité, comme le Code civil l'impose, avec des représentants élus par une assemblée générale, selon des majorités simples, voire des majorités qualifiées – pourquoi pas? Bref, tant que ce fonctionnement ne sera pas introduit dans les statuts de cette association, cette subvention extraordinaire ne pourra pas être octroyée.

J'aimerais saluer ici la cohérence de la posture des membres d'Ensemble à gauche, comme mon préopinant Simon Brandt vient de le faire. Ils ont toujours été clairs dès le départ. Quant aux Verts, si j'ai bien compris, ils s'opposeront à cette subvention extraordinaire. Il n'y a donc pas là d'opposition gauche-droite, et dès lors la vision du spectre politique du Parti démocrate-chrétien, mis à part le nombril et le centre, devient pour le moins originale...

En fait, nous sommes face à des positionnements politiques différents et la position du groupe Ensemble à gauche est cohérente par rapport à son refus, par principe, de tout soutien au sport d'élite.

La position socialiste que je vous présente ce soir part de l'hypothèse que le pivot entre le sport d'élite et le sport de proximité, à vocation locale, sociale, c'est le Genève Futur Hockey. Ce pivot existe, il a du sens, parce qu'il fait le lien entre ces deux dynamiques que je développerai tout à l'heure. (*Remarque.*) Je n'ai pas parlé de la position des Verts, parce que je ne la trouve pas cohérente... (*Remarque.*) Oui, à longueur de débats, qu'on traite de subventions extraordinaire ou ordinaire, vous dites que cela a été mal fait, que s'il y avait des conditions différentes, vous seriez prêts à voter... Mais chaque fois que le Conseil municipal progresse et arrive à adapter la réalité, vous trouvez d'autres arguments pour justifier votre refus de verser ces 500 000 francs!

Que la somme soit trop importante, que Genève Futur Hockey soit trop proche du sport d'élite, je peux le concevoir. C'est une posture que je respecte et certains, dans le groupe socialiste, ne sont pas loin de la position qu'expliquait avec talent Salika Wenger tout à l'heure. (*Brouhaha.*)

Cela dit, je voudrais apporter encore un argument en faveur de cette subvention extraordinaire: celle-ci vise à donner une chance au Genève Futur Hockey d'intégrer l'ensemble des clubs, les deux plus grands et les deux autres qui comptent, Trois-Chêne et Meyrin. En effet, ceux-ci ont posé une condition – condition très naturelle pour celles ou ceux qui ont déjà présidé une association politique ou sportive – à savoir qu'ils ne mettraient pas les pieds dans un navire endetté et qui coule... Eh oui! Les représentants des clubs nous l'ont dit clairement et ils ont raison! Si j'étais président d'un club de hockey local, je refuserais d'engager mon club, ses membres et ses finances, dans une structure qui prend l'eau.

C'est précisément la raison pour laquelle nous sommes amenés à nous prononcer sur un montage financier pour colmater les brèches, afin que le projet du Genève Futur Hockey tienne la route. Ceux qui nous disent ce soir qu'ils refusent la subvention extraordinaire parce que le projet est mal foutu ne sont pas cohérents, puisque les clubs eux-mêmes refusent d'intégrer le projet tant que la situation financière n'est pas assainie. Et de ces 500 000 francs, cela a été relevé tout à l'heure, dépendent le financement du Conseil d'Etat et, plus important encore, le financement des autres communes à hauteur de 550 000 francs.

Alors, dire non ce soir signifie refuser l'entier du montage et du soutien au hockey à Genève, comme le fait le groupe Ensemble à gauche avec cohérence. Mais le groupe socialiste s'y refuse. Raison pour laquelle nous faisons cette distinction, intellectuellement cohérente, entre la subvention extraordinaire pour assainir la situation et le subventionnement ordinaire pour lequel, Monsieur le magistrat, une condition n'est toujours pas satisfaite: la collaboration avec les clubs locaux, à laquelle nous tenons mordicus. C'est là un débat que nous reprendrons au budget ou en janvier, peu importe! Toujours est-il que cette condition au

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

subventionnement ordinaire posée l'année dernière par le Conseil municipal est de la plus grande actualité pour le Parti socialiste.

M. Alexandre Chevalier (HP). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord dire, au nom des trois élus indépendants de ce Conseil municipal, que nous sommes bien évidemment pour le sport. Nous l'avons dit dans nos interventions depuis un certain nombre d'années déjà. Nous reconnaissons cette faculté à la Ville de soutenir les installations sportives et le sport d'élite, de même que la relève. Le soutien des mouvements juniors est notamment de la responsabilité de la collectivité publique, de la responsabilité de la Ville.

Cependant, Mesdames et Messieurs, on parle ici de bonne gouvernance et de l'exigence que nous avons en tant qu'élus envers les associations que nous subventionnons. Aussi, avec un peu de cohérence, nous allons nous opposer à ce crédit. Nous avons mis en cause pendant des lustres la gestion des bains des Pâquis pour des questions de bonne gouvernance, de contrats. La cohérence veut donc que nous ne soutenions pas une autre entité qui aurait des problèmes de transparence et de gouvernance. Il nous est impossible de voter en l'état cette subvention, même si nous aimons le sport, même si nous avons soutenu le hockey, nous, les trois élus indépendants.

D'ailleurs, Mesdames et Messieurs, ce qui rend les choses aussi difficiles, c'est que nous aurons le débat budgétaire dans deux semaines et que cette proposition mériterait d'être discutée au moment du budget. Nous arrêterions alors de faire ces distinctions entre subvention ordinaire et subvention extraordinaire. Nous arriverions au fond politique de la chose, à savoir la liquidation des problèmes financiers du club, qui se fait, comme l'a rappelé avec brio mon collègue Vert M. Buschbeck, sur le dos d'une association censée pousser les juniors à devenir de meilleures personnes, parce que bons sportifs. Le schéma qu'on nous propose est celui du flux de fonds vers une association pour couvrir les dépenses d'une société anonyme! Je peux vous dire que si cela avait été fait dans le domaine bancaire on aurait hurlé au blanchiment d'argent!

Non, tout cela n'est pas sérieux, Mesdames et Messieurs! Pour une question de cohérence, il s'agit de faire ce débat au moment où il doit avoir lieu. C'est finalement un débat budgétaire, alors faisons-le au budget! Nous refuserons donc aujourd'hui ces 500 000 francs. Le cas échéant, nous soutiendrons la demande de troisième débat et nous ferons en sorte, lorsque les réponses auront été apportées et que nous aurons plus que quelques lettres et cachets de la part des présidents du club, de régler définitivement et sur le fond le problème du Genève-Servette Hockey Club. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, j'aimerais d'abord remercier l'excellent rapporteur, M. Simon Brandt, qui nous a appris tout un tas de choses sur cette affaire extrêmement trouble et complexe. Effectivement, nous sommes sollicités pour rembourser les incompétences dépensières et gestionnaires d'une société anonyme. Ce n'est pas ordinaire, mais c'est bien cela. En quelque sorte, on nous demande de mutualiser les dettes, alors qu'en général on privatise les bénéfiques... C'est évidemment une méthode que nous refusons, c'est totalement intolérable.

Çà et là, on entend prononcer le mot «sport d'élite», «sport de haut niveau». Alors, s'agit-il du même haut niveau que celui qui a plongé notre canton et notre petite ville de Genève dans les affres quand il s'est agi du stade de la Praille? Nous sommes à peu près dans ce même type de fonctionnement. S'agit-il du même haut niveau que celui du sauveur Marc R., qui a plongé le Servette Football Club dans les abîmes du classement et la relégation pendant de longues années? S'agit-il du haut niveau de discipline démontré par les supporters qui se déversent à l'issue de chaque match comme des hordes de terreur et de désolation? Est-ce cela, le sport de haut niveau que vous voulez subventionner? C'est particulièrement scandaleux!

S'agit-il aussi du haut niveau des salaires de certains joueurs d'élite? Comme l'a rappelé ma collègue Salika Wenger, aujourd'hui même, 100 collaborateurs de la Ville de Genève viennent de recevoir leur lettre de licenciement. Alors, je regrette, mes chers amis, mais nous sommes, nous, du côté des chômeurs et pas du côté des apprentis Goldorak.

S'agit-il aussi, comme je l'ai vu dans le rapport, du haut niveau de classement du Genève-Servette Hockey Club? Celles et ceux qui suivent le sport savent que le Genève-Servette Hockey Club est à la merveilleuse onzième place sur douze dans le classement... Bravo! C'est sans doute grâce à la compétence et au professionnalisme des gestionnaires de ce club, qui ont en fait créé une structure pseudo-associative pour éponger les dettes de la société anonyme.

Dans cette salle, il ne s'agit pas d'un combat droite-gauche. Absolument pas! C'est le combat du sport, du vrai, celui qui développe les qualités morales et physiques, contre la mascarade qui permet à une société anonyme de se remettre à flot à bon compte sur le dos du contribuable. C'est inacceptable.

Enfin, je rappelle que les statuts de l'association Genève Futur Hockey n'ont pas été modifiés à ce jour et que cela justifie le refus de cette proposition.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Lorsque M. Brandt dit que nous, les Verts, n'étions pas présents en commission, il ment! Quand il dit que nous avons pré-

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

tendu que le Genève-Servette Hockey Club n'avait pas rendu ses comptes ni son *business plan*, il ment! Nous n'avons jamais rien prétendu de tel. Nous avons juste dit que les statuts, à ce jour, n'ont pas été modifiés, conformément à la résolution votée également par M. Brandt l'année passée lors du budget. Nous constatons que, onze mois plus tard, ces statuts n'ont toujours pas été modifiés, malgré cette résolution.

Je voudrais qu'on sorte un peu du principe qui veut que si j'aime le hockey, mon parti aime le hockey, et que donc on vote cette subvention. Au Parti libéral-radical, il y a des gens qui détestent le hockey; au sein d'Ensemble à gauche, des magistrats ont leur abonnement de hockey. En l'occurrence, nous parlons de bonne gouvernance, d'une bonne gestion de l'argent public. Quel que soit notre amour du hockey ou du sport professionnel, nous devons poser des exigences avant de voter ce crédit.

Je voudrais remercier le Parti socialiste d'avoir clarifié sa position sur l'assainissement. Il y a une cohérence à vouloir assainir aujourd'hui pour que les clubs puissent entrer dans une structure saine, puis à discuter ensuite du budget ordinaire pour que l'association continue. Mais nous préférons quand même savoir, avant de remettre 500 000 francs supplémentaires, si dans un mois cette structure existera toujours.

Pour cette raison, nous demanderons qu'un troisième débat ait lieu lorsque ces statuts auront enfin été modifiés et modifiés à satisfaction. En effet, quand j'entends le représentant du Parti démocrate-chrétien nous dire qu'il est exclu, vu la situation, que le CP Meyrin et le HC Trois-Chêne entrent dans la structure, je m'étonne car c'est exactement ce qui était demandé dans la résolution votée par le Parti démocrate-chrétien lors du débat budgétaire de l'année passée... Je constate qu'il revient sur cet engagement qui nous semblait essentiel.

Si Genève Futur Hockey est une structure qui peut inclure tous les juniors du canton, à ce moment-là l'association a du sens. Si ce n'est pas le cas, comme je l'ai dit en introduction à ma première intervention, il faut verser l'argent directement au mouvement junior du Genève-Servette Hockey Club, comme cela se fait pour le football. Aujourd'hui, la subvention est touchée par le mouvement junior. Ou alors, si on veut une structure cantonale, on verse la subvention à l'association cantonale. Mais si Genève Futur Hockey n'arrive pas à intégrer les autres clubs, je le répète, ce sera une coquille vide.

Un dernier point sur lequel je voudrais revenir concerne le montant. Aujourd'hui, on nous propose de verser 500 000 francs supplémentaires. Au budget ordinaire, il y a déjà 1 demi-million de francs. Si on additionne le demi-million de l'année passée, plus les 750 000 francs qu'on nous a fait voter sur le siège en juin, plus les 550 000 francs de l'ACG, plus les fonds cantonaux, on voit qu'il y a une terrible inégalité de traitement par rapport aux autres sports.

Aujourd'hui, le volley, c'est 30 000 francs, le basket 50 000 francs, le foot 100 000 francs. Comment justifie-t-on que le hockey touche 1 million de francs? Comment réagira-t-on lorsque le foot, le hockey, le basket, le volley et autres viendront demander leur million pour subventionner les clubs juniors? Qu'aurons-nous à répondre? Si nous étions cohérents, nous devrions donner à chaque sport 1 million de francs! Etes-vous prêts à donner 1 million à chaque mouvement junior? Où prendrez-vous ce million?

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons mener un troisième débat sur cet objet, non pas à 20 h 30, mais lorsque la modification des statuts sera effective, afin que nous puissions juger de la pertinence de ces modifications. Il faut des modifications qui soient conformes à la bonne gouvernance et à la démocratie. C'est un minimum que nous pouvons demander à une association que nous subventionnons à hauteur de 1 million par année.

La présidente. Monsieur Buschbeck, je me permets de vous rappeler que, jusqu'à nouvel avis, c'est le bureau qui décide du moment du troisième débat. La parole est à M. Michel Chevrolet.

M. Michel Chevrolet (DC). Madame la présidente, chers collègues, je suis juste effaré d'entendre les propos de mes préopinants, notamment d'Ensemble à gauche et des Verts. Ce soir, la bonne gouvernance, c'est justement de clore définitivement ce dossier, et à cet égard je dois remercier le Conseil administratif d'avoir fait le travail avec les commissaires de la législature précédente, ainsi qu'avec tous les commissaires de bonne volonté qui, aujourd'hui, aiment à penser que le hockey fait partie intégrante du paysage sportif genevois et mérite, comme tous les autres sports, d'être soutenu à sa juste valeur.

En l'occurrence, où est la part du rêve dans les déclarations de tout à l'heure d'Ensemble à gauche? Vous, Madame Salika Wenger, qui vous souciez des jeunes, où est votre part de rêve? N'avez-vous pas envie encore de faire rêver les 6000 personnes qui assistent aux matches de hockey, vous qui aimez voir les jeunes transpirer sur les patinoires... (*Brouhaha.*) Madame Wenger, où est cette part de rêve, cette jeunesse que vous aviez, cette vigueur qui permettait aux jeunes de dire: «Nous voterons M^{me} Salika Wenger!» (*Exclamations.*)

Eh bien non, vous ne faites plus rêver, Madame Wenger! (*Exclamations.*) Vous ne faites plus rêver et votre parti ne fait plus rêver la jeunesse. Pourtant, il fut une époque pas si lointaine où le sport populaire était soutenu dans d'anciens pays qui n'existent plus et qui faisaient leur principal cheval de bataille du sport d'élite poussé jusqu'au bout!

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

Alors, Madame Wenger, moi je dis qu'aujourd'hui nous faisons preuve de bonne gouvernance en soutenant le hockey! (*Brouhaha.*) Je connais depuis maintenant bientôt dix ans Hughes Quennec et Chris McSorley en tant que journaliste, non pas sportif, c'est le moins qu'on puisse dire... (*rires*) ...mais journaliste et rédacteur en chef de TV Léman bleu. Ces gens-là sont arrivés en se disant qu'à Genève ils pourraient créer une équipe et faire du *business*... Cela s'appelle tout simplement entreprendre et entreprendre fait aussi partie des libertés individuelles. Nous devons, au sein de ce parlement, reconnaître aussi ce genre d'entreprise. Depuis, la situation a évolué dans le bon sens et nous devons donc aider le hockey.

Maintenant, j'aimerais dire à M. Carasso que le nombril du Parti démocrate-chrétien est bien placé! Nous soutenons les jeunes; nous soutenons, contrairement à la gauche, la Cité des métiers qui a été supprimée du budget; nous soutenons la fête du 31 décembre; nous soutenons la formation et l'éducation des jeunes. Or le hockey, c'est l'éducation des jeunes! Aujourd'hui, plus de 500 jeunes attendent et rêvent de jouer dans la première équipe. Grâce à notre aide, ils pourront continuer de rêver.

Mesdames et Messieurs, quand j'entends nos amis indépendants dire qu'ils ne voteront pas cette subvention extraordinaire, je trouve cela regrettable, sachant qu'autrefois, sur les bancs du Parti libéral, ils faisaient exactement le contraire! Comme quoi, il n'y a souvent aucune cohérence en politique! (*Brouhaha.*) Ce débat est devenu politique, on oppose le prétendu sport *business* et le sport de proximité. Pour moi, le hockey est aussi un sport de proximité. Regardez ce qui se passe avec le rink hockey: on peut jouer partout du rink hockey aujourd'hui et le club fonctionne très bien.

Je trouve dommage que nos amis les Verts, qui préconisent dans leur programme politique le soutien au sport, soient ce soir si dogmatiques. A mon avis, ils le paieront plus tard, car toutes les personnes qui votent aujourd'hui pour les Verts se diront qu'elles n'ont plus le droit de rêver, que les Verts ne font plus rêver... Mesdames et Messieurs les Verts, changez d'avis au sujet de ce troisième débat, faites rêver les jeunes! Cela vous donnera de meilleurs résultats aux élections municipales. (*Brouhaha.*)

Le Parti démocrate-chrétien estime qu'on ne jette pas l'argent par les fenêtres. Au contraire, on est dans la bonne gouvernance, car c'est dans les rêves que les hommes trouvent aussi leur liberté. Donnez-leur cette liberté! Rendez-leur leurs rêves! Allons de l'avant et votons définitivement cette subvention, pour que le hockey continue à vivre à Genève!

La présidente. J'observe, Mesdames et Messieurs, que nonante minutes est le maximum de concentration relative que l'on peut attendre de cette salle... Cela

étant, le bureau considère que deux personnes ont été mises en cause et qu'elles pourront avoir la parole. Il s'agit de M. Brandt et de M^{me} Wenger, car dire à une femme qu'elle ne fait plus rêver est une attaque gravissime à laquelle elle pourra répondre! (*Exclamations.*)

Si d'autres membres de ce Conseil municipal souhaitent demander la réouverture du débat, ils le feront en utilisant les moyens prévus par notre règlement. Monsieur Simon Brandt, vous avez la parole, mais je compte, bien entendu, sur le fait que vous serez bref et pertinent.

M. Simon Brandt (LR). Vous avez parfaitement raison, Madame la présidente, un match de hockey se joue en trois tiers de vingt minutes, et non en deux fois quarante-cinq minutes... Je voudrais seulement revenir sur les propos de M. Buschbeck et mes prétendues attaques personnelles... Ai-je dit que les Verts n'étaient pas présents en commission? Non! J'ai dit que la personne qui a pris la parole pour les Verts ne siégeait pas dans la commission. Nous avons deux excellentes collègues écologistes en commission. Elles ne prennent pas la parole ce soir. Pourquoi? Elles ont reçu des documents qu'elles n'ont apparemment pas transmis à M. Buschbeck, qui, dans sa grande diatribe générale contre le sport d'élite et le hockey en particulier, dépasse encore les bornes...

Quant aux responsabilités, on peut ouvrir le débat sur la responsabilité du fiasco de la rénovation de la patinoire des Vernets! Le jour où les pouvoirs publics donneront une surface digne de ce nom au Genève-Servette Hockey Club, nous n'aurons plus à verser d'argent public.

M^{me} Salika Wenger (EàG). J'aimerais répondre au représentant démocrate-chrétien qui disait de moi tout à l'heure que je ne faisais plus rêver... J'espère bien que je ne fais pas rêver les jeunes! J'espère qu'ils ont d'autres rêves plus riches et plus grands. Et j'espère aussi qu'ils ont d'autres rêves que celui de devenir hockeyeurs, parce qu'il a existé et qu'il existe encore des fonctions plus grandes et plus généreuses. Je préférerais que les jeunes rêvent de devenir Marcel Proust ou Picasso, plutôt que de devenir un hockeyeur ou de rêver à une vieille dame comme moi! (*Rires.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Après ces envolées multiples et très inspirées, j'aimerais revenir à des éléments factuels, pour que chacun soit bien conscient des fondements du vote qui doit avoir lieu ce soir. Je rappelle que cette subvention est la dernière tranche d'une volonté d'assainissement déjà validée par le Conseil municipal à la fin de la législature précédente. 750 000 francs

Proposition: crédit extraordinaire pour Genève Futur Hockey

ont déjà été versés par la Ville de Genève – on en a largement débattu à l'époque – qui complètent les 1,6 million de francs versés par l'Etat et les 550 000 francs de l'ACG, dont le versement est d'ailleurs conditionné au vote de ce soir.

Nous concluons donc une opération largement annoncée et chiffrée en juin 2010, débattue dans ce Conseil en décembre 2010, au moment où, effectivement, des conditions ont été mises pour le vote du crédit débattu ce soir. J'ai dit, lors du débat d'entrée en matière et en commission, que nous avons travaillé d'arrachepied – à cet égard, je trouve que le groupe des Verts n'est pas très juste. Dans ce dossier, on ne peut pas forcer des gens indépendants et autonomes à se serrer la main lorsqu'ils n'en ont plus envie...

Malgré tout, nous avons travaillé sur tous les aspects importants de ce dossier, sur la gouvernance de Genève Futur Hockey. La comptabilité a été assainie, le fonctionnement de l'association a été rétabli, avec une assemblée générale, un comité élu selon les statuts et un réviseur agréé. Les statuts eux-mêmes, et je l'ai dit en tant qu'ancien militant associatif de longue date, ne me convenaient pas et ne convenaient pas non plus à votre Conseil, de par leur caractère trop déséquilibré en faveur du Genève-Servette Hockey Club SA. Ce point-là a été signifié au club par moi-même au nom du Conseil administratif; ils ont aussi bien compris le message des élus municipaux et ils ont enclenché le processus de modification des statuts.

Ce n'est pas simple, parce que M. Quennec, s'étant beaucoup engagé jusqu'à présent dans ses démarches pour le Genève Futur Hockey, a un peu de peine à lâcher le bébé, c'est vrai. Mais il a compris que, dans l'intérêt de son projet, il doit lâcher prise et laisser la place à un fonctionnement classique d'association, c'est-à-dire démocratique et équilibré dans la répartition des compétences. Ce processus aura lieu, les responsables nous ont promis la modification des statuts dans la semaine et je compte bien vérifier de près qu'ils correspondent aux promesses.

Quant aux autres clubs, j'ai eu l'occasion d'en reparler avec mes homologues magistrats des communes qui ont des clubs de hockey. Je peux vous dire que, notamment à Meyrin et aux Trois-Chêne, ils sont totalement favorables à la démarche de Genève Futur Hockey, mais qu'ils sont aussi très ennuyés, comme moi, de voir que les clubs n'arrivent pas à s'entendre.

Je rappelle que les clubs «rebelle», si je puis dire, au projet Genève Futur Hockey avaient écrit cet été qu'avant d'examiner leur retour ils exigeaient la fin de l'assainissement – ce que vous votez ce soir – et la modification de la gouvernance. Nous en sommes très proches. Il se trouve que, malheureusement, du côté des Trois-Chêne, le président du club a développé une sorte d'allergie à la démarche de Genève Futur Hockey et à ses responsables – ce sont des choses qui arrivent – et même les magistrats des Trois-Chêne sont ennuyés parce que c'est quelqu'un qui fait un très bon travail, mais qui n'arrive plus à entrer en matière.

Je pense que le temps fera son œuvre et qu'à un moment donné les choses évolueront, sachant que le président de Genève Futur Hockey ne sera plus M. Quennec, mais une personnalité qu'on espère plus rassembleuse dans ce contexte.

Enfin, nous travaillons aussi – nous ne nous étendrons pas sur ce sujet ce soir, mais cela fait partie de notre travail – sur les infrastructures, aussi bien la patinoire actuelle que la patinoire future.

Maintenant, je voudrais dire qu'il n'est pas acceptable de comparer les dirigeants actuels du Genève-Servette Hockey Club SA, comme l'a fait Ensemble à gauche, à un certain Marc R., par exemple, ou à d'autres aventures passées concernant le stade de Genève. Les dirigeants du Genève-Servette Hockey Club sont depuis des années à Genève et ils ont tenu leurs engagements, d'abord envers leur propre club – contrairement à certains qui arrivent dans un club et qui ne paient pas les factures – et ensuite envers la Ville.

Avec la question du *business*, j'en arrive à un sujet quand même important qui est le sport d'élite. Qu'on le veuille ou non, le sport d'élite inspire le sport de base. Les juniors qui jouent au football, au hockey sur glace, au volleyball ont besoin de références en élite. Aujourd'hui, la formation d'élite coûte plus cher. J'ai entendu M. Buschbeck demander pourquoi le volley devait se contenter de 30 000 francs ou le foot de 100 000 francs. Eh bien, justement, ils ne s'en contentent plus!

Dans le hockey sur glace, on a fait les choses à l'envers, dans l'urgence en raison de la situation du Genève-Servette Hockey Club. Dans un monde idéal, on aurait construit le modèle d'organisation de la relève d'élite, puis on aurait associé les clubs et on aurait fait les choses dans l'ordre. Dans le football d'ailleurs, on est en train de faire les choses dans l'ordre: sous l'égide de Michel Pont, mandaté à cette fin, tous les clubs sont en négociations, y compris le Servette, pour monter un projet de formation qui soit fédérateur pour l'ensemble des clubs, de la ligue A jusqu'aux ligues inférieures. Je pense que le hockey rejoindra ce modèle. Mais c'est vrai qu'à l'époque il fallait agir dans l'urgence. On en a tiré les leçons et je peux vous dire que pour le volleyball et le basketball, pour prendre deux autres sports – c'est aussi le cas du rugby dans une moindre mesure – qui jouent en ligue nationale A avec des enjeux de formation, on ne fait malheureusement plus grand-chose avec 30 000 francs de nos jours. C'est ainsi, et c'est un fait aussi que le sport d'élite inspire les jeunes. Il ne serait donc pas acceptable de couper ce cordon ombilical entre les différentes branches du sport.

Concernant la position des Verts, je déduis de ce que j'ai entendu de M. Buschbeck, qui a aligné toute une série d'arguments de fond, qu'ils ne pourront pas voter ce projet, même s'ils demandent que les conditions soient remplies...

Ensemble à gauche a au moins le mérite d'être clair: ils ne le voteront pas quoi qu'il arrive! C'est leur droit. Je ne suis pas d'accord avec Salika Wenger

lorsqu'elle dit que le destin de hockeyeur n'est pas très motivant... (*Protestation de M^{me} Wenger.*) Oui, car c'est manquer de respect envers les jeunes qui ont envie de faire du sport, que ce soit du hockey sur glace, du football, du volleyball. C'est méprisant d'établir une sorte de hiérarchie morale entre les vocations des uns et des autres...

Pour terminer, j'aimerais simplement vous dire que les conditions sont réunies, à mon avis, pour voter ce crédit en toute bonne conscience et terminer l'assainissement – je rappelle qu'il s'agit de la fin de l'assainissement. Un autre débat important aura lieu le 10 décembre autour de la subvention ordinaire. Il est clair que d'ici là le club a sacrément intérêt à livrer la fameuse modification statutaire attendue.

Quant à l'avenir, je peux vous dire que le contrat de prestations lié à la subvention ordinaire sera suivi de très près, aussi bien par la Ville que par l'Etat de Genève, qui le cofinance. C'est une démarche expérimentale qui implique des risques et qu'on ne pourra pas se permettre de laisser aller sans surveillance. Mais je peux vous garantir que nous surveillerons cela de près. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de la commission visant l'ajout d'un article 3 est accepté sans opposition (66 oui et 5 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 44 oui contre 25 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey.

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2011.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier est conditionnée à une modification des statuts de Genève Futur Hockey qui garantissent une bonne gouvernance et un fonctionnement démocratique de l'association.

La présidente. Monsieur Buschbeck, quelque chose me dit que vous allez demander le troisième débat...

M. Mathias Buschbeck (Ve). Mais quelle vision, Madame la présidente! Effectivement, je demande le troisième débat. Evidemment, c'est au bureau de fixer la date et le moment de ce troisième débat. Mais je pense que, dans l'esprit dans lequel je le propose, il convient d'attendre la modification des statuts. Si le troisième débat a lieu à 20 h 30, il aura beaucoup moins de sens et j'espère que le bureau saura en tenir compte. Je vous remercie.

La présidente. Monsieur Buschbeck, malheureusement, je vais vous décevoir. Le bureau a eu largement le temps de se poser la question et il a décidé de faire ce troisième débat dans la deuxième partie de soirée. (*Protestations.*) Non, je suis désolée, il n'y a pas de vote possible là-dessus, c'est la décision du bureau... (*Protestations.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Alors, Madame la présidente, il n'y aura pas de troisième débat, parce que nous y renonçons! Nous demandions le troisième débat pour laisser le temps au Genève Futur Hockey et au Conseil administratif de modifier les statuts. Ce n'est pas ce soir, durant les deux heures de notre pause, qu'ils en auront le temps. Nous renonçons donc à ce troisième débat... (*Remarque.*) On n'a pas voté sur la demande de troisième débat, et nous la retirons!

La présidente. Monsieur Wisard, selon le nouveau règlement, on ne vote plus sur la demande de troisième débat... (*Protestations.*) Je vous présente mes excuses, j'ai confondu l'appel nominal et le troisième débat. Je fais donc marche arrière: nous devons effectivement voter sur la demande de troisième débat, si elle est maintenue...

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

Une voix. Elle est maintenue!

La présidente. Bien, nous allons voter... Le cas échéant, le troisième débat aura lieu à 20 h 30; l'opinion du bureau sur ce point n'a pas changé.

Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 42 non contre 16 oui (10 abstentions).

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.

8.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 4 700 000 francs, porté à 4 900 000 francs, destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève (PR-750 A1)¹.

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 10 novembre 2009. Sous l'attentive présidence de M^{me} Maria Pérez, elle a été examinée lors des séances des 13 janvier, 10 février, 31 mars et 21 avril 2010. M. Jorge Gajardo Muñoz a assuré la prise de notes de grande qualité, qu'il en soit vivement remercié.

Lors de la première séance de travail du 13 janvier 2010, M. Christian Lopez Quirland a été désigné comme rapporteur de majorité. A la suite du vote final le 21 avril 2010, M. Alexandre Wisard a annoncé le dépôt d'un rapport de minorité. Ces deux rapports figurent en annexe du présent rapport.

Cet objet muni de ces deux rapports de majorité et de minorité est revenu en séance plénière du Conseil municipal le 18 janvier 2011.

¹ «Mémorial 167^e année»: Motion d'ordre, 2385. Proposition, 2388. «Mémorial 168^e année»: Renvoi des rapports en commission, 4681.

Le magistrat M. Rémy Pagani informe l'assemblée que les gagnants du concours de projets d'espaces publics du secteur de la gare des Eaux-Vives viennent d'être très récemment désignés, et que leur projet est susceptible de résoudre les divergences des uns et des autres sur le dossier d'aménagement de cette friche en devenir.

Une très large majorité du Conseil municipal accepte donc de renvoyer cet objet en commission des travaux et des constructions pour complément d'information.

C'est donc lors de ses séances des 2 février et 9 mars 2011 que la commission a réétudié la proposition, cette fois sous la nouvelle présidence de M. Alexandre Wisard, par ailleurs rapporteur initial de minorité.

Comme M. Lopez Quirland a quitté la commission des travaux et des constructions, M. Wisard est disposé à poursuivre son rapport tout en présidant la commission, acrobatie inhabituelle qui a reçu l'assentiment des membres de la commission.

A nouveau, le président/rapporteur peut s'appuyer sur la qualité impeccable des notes de M. Jorge Gajardo Muñoz, ici vivement remercié.

Rappel de la proposition

Le site de la gare des Eaux-Vives va subir, ces prochaines années, de profondes requalifications, sa mutation étant avant tout liée au développement du projet CEVA qui prévoit une gare à reconstruire, avec ses éléments connexes.

Sur la tranchée couverte de la future gare CEVA des Eaux-Vives, les terrains se divisent en plusieurs lots A, B, C, D, E et F, les trois premiers étant dévolus à la Ville de Genève.

La Nouvelle Comédie de Genève, prévue à l'emplacement du lot A, dont les crédits d'études et de lancement du concours ont été acceptés au cours de la précédente législature (PR-473 du 21 janvier 2008), viendra compléter cet équipement public.

La proposition PR-750 concerne le lot C, où il était initialement prévu la construction d'un groupe scolaire, mais qui a été abandonné à la fin du mois d'août 2008 par les autorités de la Ville de Genève, car les besoins en nouveaux bâtiments scolaires ne sont pas avérés (voir en annexe le courrier du 29 janvier 2010 de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement).

Le Conseil administratif a donc décidé d'élaborer un nouveau programme intitulé «crèche, sport et jeunesse» qui a abouti en octobre 2009 au dépôt de la présente demande de crédit.

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

Ce programme comprend la création d'une crèche de 96 places, une salle de badminton dotée de six, voire 10 courts (les informations de l'administration à ce sujet sont contradictoires), un bassin de natation de 33 m, une salle multisports, des locaux de musique et un studio d'enregistrement, une salle de concert polyvalente, un espace modulaire pour les habitants et, enfin, un foyer d'accueil pour l'ensemble du complexe. Aucun logement n'est prévu dans le programme. Le coût total de l'opération est estimé par l'administration communale à 65 millions de francs, avec une marge d'erreur annoncée de 15%.

Séance du 2 février 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, et de M. Jean Probst, collaborateur et architecte

M. Pagani informe la commission que le concours consacré aux aménagements des espaces publics du futur quartier de la gare des Eaux-Vives vient d'être remporté par le bureau MSV architectes urbanistes, emmené par M^{me} Béatrice Manzoni. Le projet primé propose un ensemble cohérent d'activités publiques et de logements répartis non seulement sur le lot C qui fait l'objet de la présente proposition PR-750, mais qui étend la réflexion au lot B qui lui est contigu.

Pour le magistrat, le projet lauréat constitue un bon compromis entre les positions des deux rapports de majorité et minorité; de plus, il respecte le plan directeur de quartier qui définit les implantations et les gabarits des divers bâtiments à construire sur le futur site de la gare des Eaux-Vives.

Le nouveau programme des lots B et C retenu par la Ville de Genève comprend maintenant un ensemble mixte de 100 à 140 logements, des équipements publics, dont une crèche, des installations sportives et de quartier.

Vu l'augmentation du périmètre de réflexion, **le crédit d'études initial de 4 700 000 francs est augmenté de 200 000 francs pour aboutir à un nouveau montant total de 4 900 000 francs**. Le Conseil administratif déposera devant la commission un amendement allant dans ce sens (voir en annexe).

Pour M. Probst, le concours à lancer intégrera le projet lauréat des espaces publics qui propose, dans les grandes lignes, du logement sur le lot B à articuler avec les espaces publics, les connexions et les circulations au-dessus de la gare du CEVA. En reliant et en intégrant la conception des deux lots B et C, on obtiendra un ensemble qui repose sur un grand socle où va prendre place sur l'esplanade piétonne supérieure, à côté des émergences de la gare, la crèche et les équipements de quartier, et des immeubles de logements de cinq étages pour une surface de plancher de 14 000 m².

Initialement, le lot B ne prévoyait que 9000 m² de surface de plancher.

Le niveau inférieur de cet ensemble, situé côté Frontenex, sera consacré aux équipements sportifs. **Ce sont donc 5000 m² supplémentaires de logements qui ont été rajoutés au programme de construction.**

La Ville de Genève assumera la maîtrise d'ouvrage des équipements sportifs ou à destination du quartier, et c'est la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève qui prendra en charge celle des logements, sous réserve de la confirmation du droit de superficie accordé par l'Etat.

Aux nombreuses questions de la commission, on retiendra que:

- les équipements sportifs prévus dans la partie basse du socle, côté Frontenex, ne seront pas enterrés, alors que la partie supérieure, qui bénéficie d'un maximum de la lumière naturelle, a été réservée logiquement au logement;
- le principe adopté pour le projet urbanistique de la gare des Eaux-Vives propose d'abord de se préoccuper des espaces publics, puis du logement. C'est d'ailleurs la même démarche qu'a retenue le Canton pour le projet Praille-Acacias-Vernets. Les lauréats du concours des espaces publics de la gare des Eaux-Vives ont su convaincre le jury de la pertinence de fusionner les lots B et C et d'articuler simultanément les deux aspects;
- le programme des équipements sportifs n'a pas fondamentalement changé, la piscine et les terrains de badminton sont maintenus. Un mur de grimpe, suggéré par un commissaire et retenu par le département de M. Tornare, en charge des sports, sera rajouté au programme;
- si un parking est bien prévu sur le site de la gare des Eaux-Vives, son emplacement doit encore être discuté dans le cadre du projet CEVA. Une possibilité serait de le placer dans la fosse du CEVA, à un niveau intermédiaire entre le quai du train et la galerie marchande, avec une capacité de l'ordre de 800 à 1000 places;
- plusieurs commissaires dénoncent la méthode employée par M. Pagani pour traiter ce dossier. La procédure fait défaut et il aurait été préférable que le Conseil administratif retire la présente proposition PR-750 initiale, en dépose une nouvelle intégrant le nouveau programme avec l'articulation des lots B et C. Les changements multiples du programme spécifique des équipements sportifs laissent ces mêmes commissaires dubitatifs. Ainsi, l'intégration d'un mur de grimpe, sans étude préalable, et avec les contraintes que cela implique, les inquiète;
- le magistrat est fermement invité par la commission à préciser, d'entente avec son collègue Manuel Tornare dont c'est la compétence, les détails du programme des équipements sportifs finalement arrêté, programme qui change beaucoup depuis le dépôt de la présente proposition (voir en annexe les courriers de M. Manuel Tornare du 1^{er} décembre 2010 et du 17 février 2011);

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

- l'opportunité de transformer le stade voisin de Richemond et d'y réaliser tout ou partie des équipements sportifs prévus sur le site de la gare des Eaux-Vives n'est pas d'actualité. De plus, une telle éventualité nécessiterait au préalable un déclassement du site par le Grand Conseil;
- si la population devait se prononcer sur le crédit de réalisation, logements et équipements ne seront pas séparés, et la Ville de Genève proposera un crédit global.

Séance du 9 mars 2011

Discussion et vote

Le président/rapporteur de la commission informe les commissaires qu'il a reçu un courrier du Conseil administratif, daté du 17 février 2011, cosigné par MM. Manuel Tornare et Rémy Pagani, qui définit, notamment, le programme des équipements sportifs finalement retenu (document important qui figure en annexe du rapport).

Sont prévus, outre les logements, un espace de vie enfantine de 96 places, huit locaux de musique, un studio d'enregistrement et une salle de concert polyvalente pour des groupes débutants, un espace modulable pour les habitants et un foyer d'accueil.

Pour les équipements sportifs, il s'agira de réaliser un bassin de natation de 33 m à destination des écoles et du public, une salle multisports avec gradins escamotables, un mur de grimpe et, enfin, trois courts de tennis et trois courts de badminton.

Le Conseil administratif confirme son amendement augmentant de 200 000 francs le crédit d'étude, suite à la fusion de la réflexion pour les lots B et C.

Arrivés au terme de leurs travaux, les commissaires prennent position.

La commissaire du Parti socialiste se déclare satisfaite des précisions apportées par les deux magistrats et elle est ravie d'approuver le crédit d'étude amendé.

Pour le commissaire radical, la procédure suivie par le Conseil administratif pose question sur le plan de la légalité. Comme le projet amendé pendant le travail de la commission est différent de celui qui a été déposé en séance plénière, il y a, en quelque sorte, autosaisie de la commission. Il ajoute qu'il est déplorable que le Conseil municipal ait été saisi d'un projet au moment même où la Ville de Genève lançait un projet d'aménagements de surface allant dans une autre direction. C'est pourquoi le Parti radical refusera cette proposition amendée.

Le commissaire démocrate-chrétien déplore la généralisation de la méthode du rafistolage dont le magistrat chargé du département des constructions et de l'aménagement est le symbole au sein du Conseil administratif. Cette façon de faire contraint de plus en plus souvent les commissaires à faire le travail des services municipaux. D'autre part, son parti est sensible à la participation des habitants dans ce genre de projet, ce qui a été le cas dans cette proposition où la Maison de quartier des Eaux-Vives s'est engagée et a manifesté son soutien. Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien soutiendra la proposition amendée.

Pour l'Union démocratique du centre, qui s'était déjà opposée à la proposition initiale, le projet amendé ne change rien. Son représentant estime qu'il serait plus rationnel de réserver les lots de la gare du CEVA aux logements et d'enterrer le programme des équipements sportifs sous l'actuel stade de Richemond. L'Union démocratique du centre regrette les changements dans l'affectation du site et le fait que la Ville de Genève achète des parcelles à proximité sans n'y réaliser quoi que ce soit. Enfin, le représentant de l'Union démocratique du centre observe que la pétition du quartier soutenant le programme initial était garnie de nombreuses signatures d'élus socialistes, qui auraient essayé ainsi d'influencer les décisions du Conseil municipal. Par conséquent, l'Union démocratique du centre refusera la proposition amendée.

Pour les Verts, qui n'étaient guère convaincus par le programme initial de la proposition et qui ont déposé un rapport de minorité demandant du logement en plus des équipements, les modifications apportées leur donne satisfaction. Ils voteront donc la proposition amendée.

La représentante d'A gauche toute! apprécie l'évolution du programme, notamment en matière d'équipements sportifs qui s'inscrivent dans une dimension transfrontalière. Les commissaires d'A gauche toute! soutiendront donc la proposition amendée.

Au vote final, la proposition PR-750 amendée est acceptée par 9 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 1 DC) contre 3 non (1 R, 1 L, 1 UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'études de 4 900 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un ensemble mixte comprenant 100 à 140 logements, des activités ainsi que des équipements publics (notamment une crèche, des équipements de quartier et des équipements sportifs), situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, lots B et C du plan directeur de quartier, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Annexes:

- amendement du Conseil administratif à la proposition PR-750
- lettre du 29 janvier 2010 de M^{me} Charollais
- lettre du 1^{er} décembre 2010 de M. Tornare
- lettre du 17 février 2011 de MM. Pagani et Tornare
- rapports PR-750 A/B du 28 octobre 2010 de la commission des travaux et des constructions

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA PR-750

La présente proposition d'amendement est établie pour les raisons suivantes :

La proposition PR-750 initiale a été acceptée par le Conseil administratif le 28 octobre 2009. A ce moment, cette proposition a été élaborée sur la base du plan directeur de quartier pour le site de la Gare des Eaux-Vives (PDQ), actuellement en force. Ce plan prévoit 3 lots distincts pour le secteur à urbaniser au nord de la future gare Ceva, côté lac: le lot A qui accueillera la Nouvelle Comédie dont les études sont actuellement en cours, le lot B destiné à accueillir des logements et le lot C, destiné initialement à une école, puis des équipements publics.

Les études pour ce lot C ont donc fait l'objet de la PR-750, étant alors admis que le lot B serait confié en droit de superficie à une entité, probablement la FVGLS, qui se chargerait d'entreprendre elle-même les études et la réalisation du projet.

En parallèle à cette demande de crédit d'étude, les démarches en vue de finaliser les plans d'affectation de ce secteur se sont poursuivies, notamment par l'élaboration d'un projet de plan localisé de quartier. Il a pour objectif, d'une part, de confirmer la répartition des droits à bâtir entre les 3 partenaires propriétaires fonciers (CFF, Etat de Genève et Ville de Genève, agissant conjointement dans le cadre de la SOVAGEV) et de définir, plus précisément que ne le fait le PDQ, les affectations, le statut et la qualité des espaces publics.

En vue d'élaborer ce PLQ, la SOVAGEV a décidé de lancer un concours de projet dont le but est de définir la qualité des espaces publics, en relation avec l'implantation des différentes constructions du site de la Gare des Eaux-Vives. Ce concours a été jugé en décembre 2010 et les résultats ont été présentés au public le 10 janvier 2011, à l'occasion de l'ouverture de l'exposition publique des projets du concours.

Or, le projet lauréat, le bureau MSV architectes et urbanistes sarl, désigné à l'unanimité du jury, propose non seulement des espaces publics de qualité, mais saisit l'opportunité de cette réflexion sur l'espace non construit pour formuler une nouvelle proposition pour les implantations des constructions sur les lots B et C.

Le projet « coulisses » propose en effet un parti où les lots B et C sont unifiés. Le rez-de-chaussée côté Viollier est consacré aux activités sportives et commerciales, le rez supérieur au niveau de l'esplanade est consacré à des équipements publics et de quartier, alors que les logements occupent les niveaux supérieurs de l'ensemble des bâtiments des lots B et C. Cette proposition a été jugée par le jury comme très intéressante. Elle permet de mieux répondre aux objectifs de qualité urbanistique du site, de favoriser une meilleure mixité des affectations en lien avec les volontés d'animation du lieu mais également de réaliser un nombre de logements supérieur à celui prévu dans le cadre du plan directeur de quartier.

La SOVAGEV a donc décidé de suivre la recommandation du jury et de poursuivre l'élaboration du plan localisé de quartier sur la base de ce projet de refonte des 2 lots B et C, volonté partagée par le Conseil administratif.

Dès lors, il s'agit, pour la Ville de Genève, d'organiser un concours de projet portant sur les lots B et C seion un programme mixte réunissant à la fois logements, activités sportives, activités et équipements sociaux à destination de la population, selon la proposition formulée par le bureau MSV. Le surcoût impliqué par cette nouvelle stratégie n'est que de 200'000.- car les frais supplémentaires ne concernent que la phase « concours », les frais d'étude ultérieurs étant, par la suite, à répartir entre la Ville de Genève, pour ce qui concerne les équipements, et le partenaire constructeur des logements.

Aussi, à la lumière de cet élément nouveau, le Conseil administratif propose au Conseil municipal le présent amendement, qui vise à de modifier le projet d'arrêté comme suit.

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

PR-750, ancien intitulé

Proposition du Conseil administratif, du 28 octobre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 4 700 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux- Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève.

PR-750, Nouvel intitulé

Proposition du Conseil administratif, du 28 octobre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 4 900 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études, ~~d'un complexe «crèche, sport et jeunesse»~~ **d'un ensemble mixte comprenant 100 à 140 logements, des activités ainsi que des équipements publics (notamment une crèche, des équipements de quartier et des équipements sportifs)**, situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, **lots B et C du plan directeur de quartier**, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant (nouvelle teneur **en gras**) :

arrête :

PROJET D'ARRETE amendé

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'études de 4 900 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études ~~d'un complexe «crèche, sport et jeunesse»~~ **d'un ensemble mixte comprenant 100 à 140 logements, des activités ainsi que des équipements publics (notamment une crèche, des équipements de quartier et des équipements sportifs)**, situé sur le site de la gare des Eaux- Vives, **lots B et C du plan directeur de quartier**, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités

Annexes : plans du projet lauréat du concours « espaces publics »

SITE DE LA GARE DES EAUX - VIVES

PR-750



COMPLEXE « CRECHE, SPORT ET JEUNESSE »

13 décembre 2010



DEMANDE DE CRÉDIT

Proposition du Conseil administratif,
du 29 octobre 2009,
en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude
de **4 700 000 francs TTC** destiné à
l'organisation d'un concours
d'architecture et aux études d'un
complexe « crèche, sport et jeunesse »

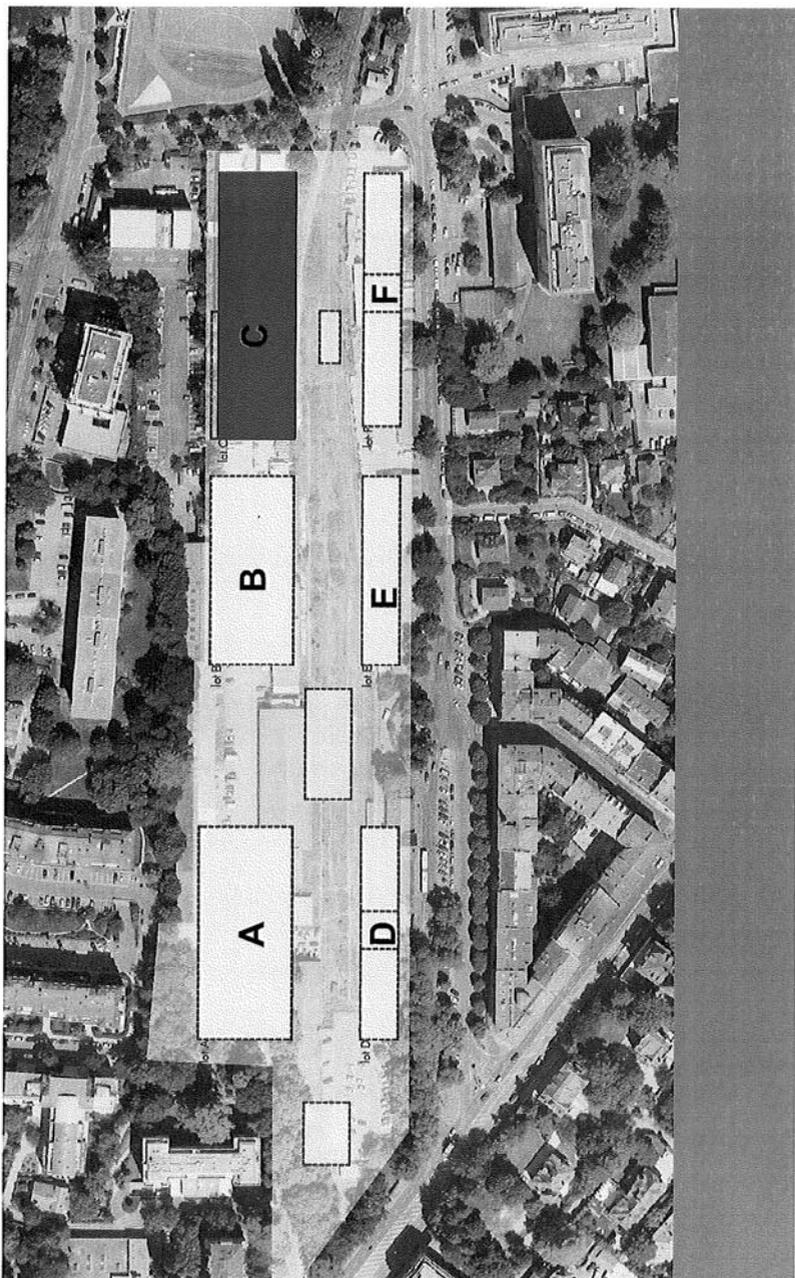


SITUATION

Site de la gare des
Eaux-Vives
Parcelles 2822 et 2432
Feuille 23
Commune de Genève
section Eaux-Vives



REPARTITION DES LOTS



PROGRAMME DU LOT C

PETITE-ENFANCE

Un espace de vie enfantine de 96 places (4 groupes de 24)

SPORT

Une salle de badminton de six courts

Un bassin de natation de 33 m. pour les écoles et le public

Une salle multisports avec gradins escamotables utilisable pour des manifestations avec du public

MUSIQUE

Huit locaux de musiques insonorisés et attribués à des groupes de jeunes selon la formule « gestion accompagnée »

Un studio d'enregistrement insonorisé

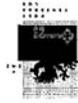
Une salle de concert polyvalente pour des groupes débutants

HABITANTS

Un espace modulable mis à disposition de groupes d'habitants pour des périodes limitées

COMMUNS

Un foyer d'accueil pour l'ensemble du complexe



PLANIFICATION ET ESTIMATION DU COÛT

Le projet du lot C est en relation directe avec l'ouvrage CEVA de la gare des Eaux-Vives, auquel il sera accolé.

Le phasage avec la construction de ce dernier est important pour éviter une friche urbaine durable sur le site.

Estimation sommaire du coût de l'opération:

Le coût global de l'opération, tous frais compris, est estimé à 65 000 000 de francs. Ce montant est basé sur l'évaluation économique de l'étude de faisabilité élaborée au mois d'octobre 2008 pour le service d'architecture.

La précision de cette estimation est de $\pm 15\%$ et dépend encore de l'évolution du programme et du projet lors de la phase d'étude.



ESTIMATION DU COUT DE L'ETUDE

Le coût total inclut le concours, les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres selon la répartition suivante.

	Francs HT	Total
V Frais secondaires		
V.O Frais secondaires généraux		180 000.00
Relevé du terrain, sondages, reproductions		
Information et communication	180 000.00	
V.1 Concours		
Coût général de l'organisation du concours		590 000.00
Honoraires : jury	185 000.00	
Somme totale mise à disposition pour les prix	300 000.00	
Documents pour les participants	70 000.00	
Photographie et plaquette de présentation		
du concours	35 000.00	
W Honoraires études		
W.2 Honoraires ouvrages		3 600 000.00
Honoraires architectes	2 300 000.00	
Honoraires ingénieur civil	630 000.00	
Honoraires ingénieurs CVSE	420 000.00	
Honoraires spécialistes	200 000.00	
Divers et imprévus	50 000.00	
V-W Coût total du crédit d'étude		4 370 000.00
Z Taxe sur la valeur ajoutée (7.6%) appliquée sur les positions V-W = 332 120.00, admis à	330 000.00	
Total du crédit d'étude demandé (V-Z)		4 700 000.00



Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION



Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal - 1 FEV 2010 Arrivée: Date:
--

Secrétariat du Conseil municipal
 A l'att. de Madame Maria Perez
 Présidente de la commission des
 travaux et des constructions
 Palais Eynard
 Rue de la Croix-Rouge 4
 1211 Genève 3

Genève, le 29 janvier 2010
 IC/cc

Objet PR 750 crédit d'études pour un complexe " Crèche, sport et jeunesse " à la gare des Eaux-Vives

La codirectrice
 du département
 Isabelle Charollais
 Tél. +41 22 418 20 65

Madame la Présidente,

Pour faire suite aux questions posées lors de la séance du 13 janvier 2010, je vous transmets les informations suivantes :

Estimation du volume construit :

Volume bâti (SIA 416) = 43'811 m²
 Cube (SIA 116) = 49'976 m³

Le cube se situe ainsi entre 45'000 et 50'000 m³ selon l'hypothèse retenue (une ou deux étapes).

Abandon du programme scolaire

Le Conseil administratif a pris la décision d'abandonner le programme scolaire de la gare des Eaux-Vives le 27 août 2008 suite aux recommandations du Service des Ecoles et du Service d'urbanisme dont voici de larges extraits :

« Il s'avère (...) que la situation a considérablement évolué sur le plan scolaire depuis la mise au point du programme pour l'aménagement du secteur en 2001.

En effet, les effectifs d'enfants à scolariser dans le quartier des Eaux-Vives n'ont cessé de diminuer ces dernières années et déjouent les prévisions établies avec le Service de la recherche en éducation (ci-après SRED) qui indiquaient une relative stabilité. Pour la période 2001-2008, le secteur scolaire des Eaux-Vives a connu une baisse de 300 élèves environ et les dernières prévisions réajustées du SRED indiquent qu'il faut s'attendre à une réduction supplémentaire d'une centaine d'élèves jusqu'en 2011.

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

Ce reflux est un phénomène général en ville mais qui est particulièrement significatif aux Eaux-Vives. La construction de nouveaux logements dans le périmètre de la Gare des Eaux-Vives ne compensera pas cette tendance générale.

Pour la période 2001-2011, le besoin en équipements scolaires dans le quartier diminue d'environ 18 à 20 classes, ce qui constitue une réserve disponible nettement plus importante que l'équipement programmé il y a sept ans à la Gare des Eaux-Vives. Sur la base des données en possession des services municipaux en charge de la planification scolaire aujourd'hui, cette réserve devrait non seulement permettre d'accueillir les enfants qui habiteront dans les immeubles à construire à la gare des Eaux-Vives (environ 220) mais aussi dans les quartiers proches où plusieurs projets immobiliers sont planifiés (Allières, Amandolier).

Dès lors, les services concernés estiment que le terrain réservé dans le périmètre d'aménagement de la gare des Eaux-Vives (lot C, voir plan annexé) peut ainsi être destiné à une autre affectation ».

Les analyses effectuées en 2008 ont été confirmées à la rentrée 2009, en particulier par une baisse supplémentaire de 18 élèves aux Allières, école toute proche du site de la gare des Eaux-Vives. Par ailleurs, des contacts ont été pris avec les communes de Cologny et de Chênes-Bougeries afin de coordonner les équipements scolaires sur les franges communales et veiller que les enfants qui habiteront les nouveaux ensembles d'habitation à La Tuilette soient accueillis dans ces deux communes. Ainsi, la capacité de Pré-Picot devrait non seulement être préservée pour la Ville de Genève, mais pouvoir être augmentée, compte tenu des enfants que la commune de Chênes Bougeries devrait elle-même prendre en charge (équivalent de deux classes).

Les prévisions scolaires ne constituent évidemment pas une assurance tout risque, notamment au-delà de l'horizon 2020 pour la démographie enfantine et au-delà de 2030 pour les grands projets d'urbanisme. Il est toutefois raisonnable d'abandonner un projet dont le besoin ne peut plus être justifié compte tenu des salles d'études devenues disponibles ou récupérables dans le quartier.

J'espère vous fournir ainsi les informations souhaitées et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Isabelle Charollais


Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives



Conseil municipal
 Commission des travaux et des
 constructions
 Monsieur Alexandre Wisard
 Rue de la Croix-Rouge 4
 1204 GENEVE

Genève, le 1er décembre 2010

Complexe crèche, sport et jeunesse / PR-750

Monsieur le président,
 Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Je tiens à vous informer que le Département de la cohésion sociale va proposer au Conseil municipal de procéder à une légère modification du programme de complexe crèche, sport et jeunesse prévu sur le périmètre de la future gare CEVA des Eaux-Vives.

Je prends préalablement contact avec vous afin que les élus ne soient pas pris au dépourvu lors de la séance plénière du 13 décembre, au cours de laquelle j'espère pouvoir présenter cette retouche, ce que l'ordre du jour laisse présager.

Ayant entendu les critiques de certains relatives à la salle de badminton figurant au programme de la PR-750, je suggérerai d'abandonner ce volet-là au profit d'une salle dédiée à la grimpe. Le Service des sports et moi-même jugeons une telle réalisation techniquement réalisable mais aussi souhaitable.

En effet, en termes de grimpe, les surfaces qu'offre le centre sportif de la Queue d'Arve sont très insuffisantes pour satisfaire les besoins de sportifs dont le nombre augmente régulièrement. Aujourd'hui, 700 membres doivent se partager 240 m² dédiés à l'escalade. Ces conditions compliquent leur pratique et freine le développement d'un sport en plein essor.

Construire une salle de grimpe aux Eaux-Vives comporterait plusieurs avantages. En premier lieu, l'abandon de la salle de badminton permettrait d'aménager une surface d'escalade de 1400 m², soit un sextuplement de l'offre actuelle.

Comme il n'existe à ce jour aucune salle de grimpe digne de ce nom en Suisse romande, le projet pourrait bénéficier d'une aide financière de la Confédération, par l'intermédiaire de la CISIN (conception des installations sportives d'importance nationale).

Le lieu pourrait ainsi accueillir des manifestations de niveau national, voire international. Il s'y prêterait particulièrement bien, puisqu'il sera excellemment desservi par les transports publics.

2872

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (après-midi)

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

C'est avec plaisir que je fournirai des explications détaillées à l'ensemble des élus le 13 décembre en séance plénière, et en commission si l'assemblée décidait d'y renvoyer la PR-750.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez aux lignes qui précèdent, je vous adresse, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

Avec mes bons messages



Manuel Tornare

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

Concernant le volet des équipements sportifs, ce programme initial a été retouché comme suit en accord avec Monsieur Manuel Tornare, magistrat en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports :

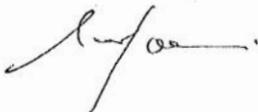
Sport

- un bassin de natation de 33 m. pour les écoles et le public
- une salle multisports avec gradins escamotables utilisable pour des manifestations avec public
- un mur de grimpe pour la pratique de l'escalade en salle
- 3 courts de tennis et 3 courts de badminton.

Par ailleurs, comme vous le savez, la proposition d'amendement du Conseil administratif à la PR-750 fait suite au résultat du concours organisé par la Ville de Genève pour l'aménagement des espaces publics du site de la gare des Eaux-Vives. En effet, le projet lauréat a fusionné les lots B et C du plan de quartier (PDQ) affectés respectivement à du logement et des équipements publics en un seul et unique lot.

Ce projet qui propose des espaces publics de qualité permettra une meilleure valorisation des espaces disponibles avec, notamment, une augmentation significative des surfaces affectées à l'habitat.

Je me tiens à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Manuel Tornare

*Conseiller administratif en charge du
département de la cohésion sociale, de la
jeunesse et des sports*



Rémy Pagani

*Conseiller administratif en charge du
département des constructions et de
l'aménagement*

**Ville de Genève
Conseil municipal****PR-750 A/B***28 octobre 2010*

Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 4 700 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève.

A. Rapport de majorité de M. Christian Lopez Quirland.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions lors de sa séance du 10 novembre 2009.

Le rapporteur remercie le procès-verbaliste, ainsi que la présidente, les membres de la commission et les fonctionnaires qui ont été auditionnés lors des quatre séances qui ont été consacrées à traiter de cette question, à savoir les séances du 13 janvier, 10 février, 31 mars, 21 avril 2010.

Préambule

L'aménagement du site de la gare des Eaux-Vives fait l'objet d'un plan directeur de quartier (PDQEV N° 29520) que le Conseil municipal a approuvé par le biais du vote de la résolution PR-670 en date du 12 mai 2009 et qui a été adopté par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2009.

La Ville de Genève est concernée par trois périmètres de ce plan directeur, dont deux sont appelés à recevoir des équipements publics, soit le «lot A», pour la construction de la Nouvelle Comédie, et le «lot C», pour la construction d'un espace de vie infantine et d'équipements sportifs et créatifs polyvalents à destination des jeunes et des associations.

Par conséquent, ce secteur connaîtra, dans les années qui viennent, un fort développement. Il est donc important de prévoir des infrastructures d'équipements publics qui répondent à des besoins de la population et cela de manière polyvalente: sport, activité pour les jeunes, enfants, notamment. A titre d'exemple, un peu plus de 34 000 habitants résident aujourd'hui dans le quartier des Eaux-Vives et ce nombre devrait augmenter de 1000 à 1500 personnes dans le cadre de l'urbanisation planifiée.

Le projet qui a été remis au Conseil municipal et étudié par la commission précise que, grâce à ce projet, la Ville de Genève se doterait d'une «infrastructure communautaire innovante, prioritairement dédiée aux initiatives des habitants en offrant une souplesse d'utilisation en fonction de l'évolution des besoins. Les espaces polyvalents seraient attribués chaque fois que possible dans le cadre d'une démarche d'appel à projets, afin de favoriser les activités s'inscrivant dans les axes de la politique sociale de la Ville de Genève.» (Cf. Exposé des motifs de la proposition PR-750.)

Il faut souligner qu'il n'a pas été facile pour la commission de définir quelles étaient les activités polyvalentes auxquelles on devrait donner la priorité, tant les besoins de la population sont nombreux et les activités pourraient être diversifiées. A titre d'exemple, de nouvelles activités sportives voient le jour, telle la grimpe, qui a pris une ampleur importante ces dernières années et qui manque terriblement d'espace pour sa pratique. D'autres activités pourraient également être prévues.

Mais d'autres questions ont également été évoquées, telles que la mobilité, la possibilité de créer des activités intergénérationnelles ou encore la possibilité d'utiliser les espaces autant que possible, notamment.

Comme nous le verrons au cours de ce rapport, toutes ces questions ont été traitées par la commission.

Séance du 13 janvier 2010

Au centre sportif des Vernets en présence de M. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (SJS), M. Philippe Voirol, chef du Service des sports, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service d'architecture (ARC), M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, M. Jean Probst, architecte au Service ARC, M^{me} Carine Bachmann Cheterian, directrice adjointe du SJS, et M^{me} Francine Koch, déléguée à la petite enfance

Il est précisé lors de cette première séance que la proposition PR-750 est destinée à financer le concours d'architecture et les crédits d'études préalables pour

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

le futur complexe. Il est expliqué qu'au départ c'est un groupe scolaire qui avait été prévu, mais sa nécessité a été remise en question au profit du présent programme «crèche, sport et jeunesse», plus pertinent.

Les activités suivantes ont été prévues: «une crèche de 96 places, une salle de badminton de six courts, un bassin de natation de 33 m, une salle multisports, des locaux de musique et un studio d'enregistrement, une salle de concert polyvalente, qui n'a pas pour ambition de concurrencer la Nouvelle Comédie, un espace modulable pour les habitants et un foyer d'accueil pour l'ensemble du complexe» (cf. notes de séance, page 6).

Les différents invités exposent différents arguments qui expliquent la nécessité de voir surgir un tel projet, notamment: la nécessité de construire une crèche, celle de pouvoir offrir des espaces pour les jeunes, qui manquent aujourd'hui cruellement de moyens (il y aurait plus de 200 demandes adressées au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour des lieux de répétition), le sport et notamment le badminton, qui est un sport en expansion mais pour lequel la Ville doit refuser à l'heure actuelle 20% des demandes de réservation étant donné que les Vernets et Varembe sont suroccupés, enfin, des lieux modulables seront mis à la disposition des habitants. Tous ces éléments plaident pour un tel programme.

Lors de cette séance, plusieurs questions qui préoccupent les commissaires sont soulevées, notamment l'utilisation de l'espace mis à disposition, la question de l'intergénérationnel, la priorité donnée à un sport plutôt qu'à un autre, les questions de cohabitation entre différents publics (enfants-jeunes-adultes-aînés). Bref, toutes ces questions marqueront les différentes séances pendant lesquelles la commission traitera de cette proposition.

Séance du 10 février 2010

Lors de cette séance, la commission décide d'auditionner M. Manuel Tornare et M. Claudio Deuel.

Séance du 31 mars 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M. Sami Kanaan, directeur du département, M^{me} Francine Koch, déléguée à la petite enfance, M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, et M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

M. Tornare explique que ce projet répond à une demande de la part de la population et qu'il faut noter qu'il existe dans d'autres pays de telles infrastruc-

tures polyvalentes qui rencontrent un réel succès, notamment en Scandinavie et en France.

Les différents invités expliquent, entre autres faits marquants, que ce projet correspond à la stratégie globale du développement de la Ville, dont la vision urbanistique correspond au futur pôle Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse. Aussi, le futur centre polyvalent qui est proposé a pour objectif de combler des besoins criants, notamment en matière de places de crèche, d'activités culturelles ou citoyennes (la salle des Eaux-Vives et l'actuelle maison de quartier étant saturées), des activités sportives (lors de la première séance, il avait été question de la demande en constante augmentation pour le badminton) ou encore des activités «aquatiques», d'où une piscine prévue à cet effet étant donné que les piscines sont également saturées à certaines heures (plus de 700 000 personnes fréquentent chaque année les infrastructures telles que Varembe et les Vernets). Sans compter les places de crèche et halte-garderie, qui seront également prévues.

M. Tornare tient à souligner que le projet d'école a été abandonné en concertation avec les instances pertinentes, notamment le département des constructions et de l'aménagement.

Les activités destinées aux jeunes sont également évoquées et elles seront gérées par le Service social, ainsi que la possibilité donnée à ce complexe de devenir un véritable espace d'échange culturel, social et intergénérationnel avec des activités de proximité.

Séance du 21 avril 2010

Les différents commissaires sont partagés sur l'acceptation ou non de ce projet. Certains pensent que c'est un projet incohérent qui ne tient pas compte des besoins des habitants, qui serait trop onéreux et mal ficelé. Pour d'autres commissaires, les explications des différents fonctionnaires de la Ville ont été convaincantes et ils voient dans ce projet une possibilité de répondre aux besoins de la population.

La proposition PR-750 est rejetée par 8 non (3 Ve, 1 DC, 2 L, 1 R, 1 UDC) contre 5 oui (2 AGT, 3 S).

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'études de 4 700 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 700 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités

ANNEXE

*16 août 2010***B. Rapport de minorité de M. Alexandre Wisard.**

Lors de la séance de commission du 13 janvier 2010, M. Christian Lopez Quirland a été désigné comme rapporteur. Les conseillères et conseillers municipaux sont priés de se référer au rapport de M. Lopez Quirland concernant le déroulement des travaux de la commission, le présent rapport de minorité se limitant à justifier le refus du crédit d'étude, et à proposer un programme alternatif pour le développement de ces deux parcelles.

Rappel de la proposition

Le site de la gare des Eaux-Vives va subir, ces prochaines années, de profondes requalifications, sa mutation étant avant tout liée au développement du projet du CEVA qui prévoit une gare à reconstruire, avec ses éléments connexes.

Sur la tranchée couverte de la future gare du CEVA des Eaux-Vives, les terrains se divisent en plusieurs lots, A, B, C, D, E et F, les trois premiers étant dévolus à la Ville de Genève.

La Nouvelle Comédie de Genève, prévue à l'emplacement du lot A, dont les crédits d'études et de lancement du concours ont été acceptés au cours de la présente législature (rapport PR-473 A du 21 janvier 2008), viendra compléter cet équipement public.

La proposition PR-750 concerne le lot C, où il était initialement prévu la construction d'un groupe scolaire, mais cette dernière a été abandonnée, à la fin du mois d'août 2008, par les autorités de la Ville de Genève, car les besoins en nouveaux bâtiments scolaires ne sont pas avérés.

Le Conseil administratif a donc décidé d'élaborer un nouveau programme, intitulé «crèche, sport et jeunesse», qui a abouti, en octobre 2009, au dépôt de la présente demande de crédit.

Ce programme comprend la création d'une crèche de 96 places, d'une salle de badminton dotée de six, voire 10 courts (les informations de l'administration à ce sujet sont contradictoires), d'un bassin de natation de 33 m, d'une salle multisports, de locaux de musique et d'un studio d'enregistrement, d'une salle de concert polyvalente, d'un espace modulaire pour les habitants et, enfin, d'un

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

foyer d'accueil pour l'ensemble du complexe. Le coût total de l'opération est estimé par l'administration communale à 65 millions de francs, avec une marge d'erreur annoncée de 15%.

Le programme de la proposition PR-750: un inventaire à la Prévert!

Les éléments du programme de ce complexe «crèche, sport et jeunesse» laissent transparaître une certaine précipitation dans sa conception, puisque un peu plus d'une année seulement sépare le renoncement du Conseil administratif à construire un groupe scolaire et le dépôt de la proposition PR-750.

Il s'agit d'un joli fourre-tout où, pour l'essentiel, ce sont des équipements sportifs qui sont réalisés sur une surface de plancher de 4090 m² pour une surface totale de 6350 m², soit 64% de l'ensemble du programme. L'espace modulaire mis à la disposition de la population du quartier n'est, quant à lui, que de 300 m², ce qui en soi est certes généreux, mais qui ne représente finalement qu'à peine 4,7% des surfaces totales à construire.

Il paraît donc délicat d'affirmer, comme le fait le Conseil administratif au début de son exposé des motifs, que ce complexe vise avant tout «à combler un déficit d'espaces de vie sociale dans le quartier des Eaux-Vives», déficit qui n'est d'ailleurs pas contesté par le présent rapport.

Il s'agit bel et bien de réaliser un nouveau centre sportif, construit par la Ville de Genève, en plein centre urbain en développement avec, en annexe, des équipements sociaux.

La population genevoise a besoin de logements, pas de terrains de badminton!

La crise endémique du logement qui sévit à Genève est particulièrement grave ces dernières années. Elle frappe en priorité les forces vives de la République et canton de Genève, l'avenir, soit les jeunes à la recherche de leur premier appartement et les familles confrontées à l'arrivée de nouvelles naissances. Cette crise provoque un exode regrettable vers la région frontalière ou le canton de Vaud.

On serait en droit d'attendre des collectivités publiques qu'elles mettent tout en œuvre pour offrir à la population des logements dont elle a un urgent besoin.

Il est donc pour le moins surprenant, de la part du Conseil administratif, d'avoir renoncé, il y a un peu plus de vingt ans, à construire du logement, comme il le faisait de façon déterminée lorsque M. Claude Ketterer était en place.

Certes, la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève est active et fait un travail reconnu, mais cela ne suffit pas, loin de là.

Un nouveau programme répondant aux besoins prépondérants de la population

Dans le programme initial proposé par le Conseil administratif, certains éléments sont retenus et donc non contestés.

Il s'agit pour l'essentiel de:

- la future crèche, offrant 96 nouvelles places, qui ne se discute pas. Le quartier des Eaux-Vives dispose de 371 places disponibles au 15 mars 2010, alors que 403 demandes sont en attente. Les besoins réels estimés par la Délégation à la petite enfance se situent autour d'environ 150 places;
- l'espace modulable de 300 m² pour les habitants du quartier. Malgré la présence du joli bâtiment de la Maison de quartier des Eaux-Vives, qui fonctionne bien et se trouve très sollicitée, la création de ce nouvel équipement s'impose également.

Le reste du programme doit être dévolu aux logements, un ou deux étages pouvant être réservés aux étudiants et apprentis, qui peinent également à se loger à Genève.

Pour mémoire, le lot C se situe en 3^e zone et peut accueillir des bâtiments de 21 m à la corniche, soit des immeubles de six étages sur rez au maximum.

Mixité, vous avez dit mixité?

Enfin, la mixité s'impose dans cette nouvelle pièce urbaine. Une excellente desserte en transports publics amenée par le CEVA milite pour des commerces et des activités de service (médecins, physiothérapeutes, cafés-restaurants, commerces alimentaires, etc.), qui seraient bienvenus sur ce site, les sous-sols, notamment, présentant une hauteur entre 4,25 et 6 m au plus profond, là où une galerie marchande est prévue.

L'ensemble de ces modifications permettrait également de retirer une rentabilité partielle du projet, au moment où les finances de la Ville de Genève devront faire face à des changements importants; on pense notamment à l'éventuelle suppression de la taxe professionnelle, actuellement en cours de discussion, et qui devrait réduire les recettes de notre municipalité d'une bonne centaine de millions de francs.

Il n'est pas inutile de rappeler que le chantier de la future Nouvelle Comédie de Genève, déjà évoqué dans ce rapport, a été devisé initialement à 70 millions de francs, avec une marge d'erreur de 20% officiellement annoncée par le Conseil administratif.

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

Si la présente proposition PR-750 devait être adoptée, c'est donc un engagement futur théorique, à confirmer avec des propositions de réalisation, de près de 135 millions de francs au total qui est demandé au Conseil municipal, pour les lots A et C de la gare des Eaux-Vives, avec une marge d'erreur de 15 à 20%.

Une somme de 135 millions de francs et rien dans ce montant pour le logement, principale préoccupation des habitants de la ville de Genève.

Tout simplement inacceptable pour le groupe des Verts.

Cela dénote, de la part du Conseil administratif, une incapacité inquiétante à dégager des priorités et à se soucier des préoccupations premières de la population.

Au bénéfice de ces éléments, le groupe des Verts, suivi par une majorité des commissaires de la commission des travaux et des constructions, vous invite à changer résolument les orientations de la Ville de Genève, décidées à la va-vite, sur ce lot C du périmètre de la gare des Eaux-Vives, et à plonger résolument dans le XXI^e siècle qui ne vient que de commencer, et donc de refuser la présente proposition.

Il vous invite également à demander au Conseil administratif de redéposer, dans les plus brefs délais (si possible trois mois après la décision du Conseil municipal), une proposition d'étude et de concours s'appuyant sur un nouveau programme de logements/services intergénérationnels, plus à même de répondre aux besoins prépondérants de la population de la ville de Genève, et du quartier des Eaux-Vives en particulier, programme comprenant:

- une crèche de 96 places;
- un espace modulaire de 300 m² pour les habitants du quartier;
- un ou deux étages destinés aux étudiants et apprentis;
- le reste des étages destiné aux logements pour les familles;
- des commerces et activités.

La mixité de l'urbanisme désirée en Ville de Genève ne doit pas se limiter aux slogans faciles, mais entrer dans le concret. C'est le sens de ce nouveau programme qui vous est proposé, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, programme que le groupe des Verts vous invite à soutenir afin de changer d'époque.

8.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des équipements collectifs à la future gare des Eaux-Vives (PR-750)» (P-259 A)¹.**Rapport de M^{me} Marie-France Spielmann.**

La pétition P-259 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 24 novembre 2010. La commission a traité cette pétition au cours de sa séance du 10 janvier 2011, sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecucio. La rapporteuse remercie M^{me} Ksenya Missiri de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 10 janvier 2011

Audition des pétitionnaires, représentés par MM. Eric Peytremann et Tanaka Moto

M. Eric Peytremann, au nom des pétitionnaires, explique que la pétition a été déposée au Secrétariat du Conseil municipal le 23 novembre 2010 en lien avec la proposition PR-750, qui a été déposée au Conseil municipal en octobre 2009 et qui a été refusée par la commission des travaux et des constructions. Ne connaissant pas les détails ni les raisons du rejet de la proposition, la Maison de quartier des Eaux-Vives s'est penchée sur la question et a décidé de lancer la pétition, en collaboration avec les associations Vivre aux Eaux-Vives, Eaux-Vives Seniors et de parents d'élèves. La pétition a été signée par 400 personnes au moment de son dépôt. Les pétitionnaires soutiennent donc le projet de la proposition PR-750.

Les pétitionnaires estiment que le quartier ne doit pas comporter exclusivement des logements. Un quartier doit être vivant, animé, avoir toutes sortes d'équipements pour que la population puisse y avoir des activités diverses. Il faut aussi des salles de réunion pour les associations, qui subissent un manque de place qu'il est nécessaire de compenser. Les pétitionnaires soutiennent la proposition PR-750 et demandent que, lors de l'étude, puisqu'il s'agit bien d'un crédit d'étude, les besoins des associations soient pris en compte. Les associations ont besoin de salles de tailles variables et à la typologie modulable. Elles ont aussi besoin d'un grand espace pour remplacer la salle communale, dont elles ont été privées.

¹ «Mémorial 168^e année»: Commission, 3495.

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

Les besoins portent aussi sur le bassin de natation de 33 m prévu par la proposition PR-750. Les pétitionnaires ont aussi compris qu'il y aurait des courts de badminton.

Les pétitionnaires ne sont pas du tout opposés aux logements, bien au contraire, comme cela est précisé dans la pétition, mais ils estiment qu'il faut tenir compte des équipements publics. Ils se basent sur le plan directeur de quartier, qui prévoit un équivalent de 250 logements.

M. Peytremann explique que les habitants et les associations ont aussi besoin de salles et de lieux de réunion; le manque actuel est aussi dû au fait que les salles de cafés et restaurants qui leur servaient autrefois de salles de réunion ont petit à petit disparu.

Le quartier des Eaux-Vives s'est beaucoup densifié et il semble important d'avoir une capacité supplémentaire en termes de salles plutôt que de contraindre les gens à aller ailleurs. Il est important de ne pas créer des cités-dortoirs en plein centre-ville. Les jeunes ont besoin de vivre aussi.

Les pétitionnaires ont constaté un réel besoin de salles de réunion et que les salles actuelles sont toutes occupées. Le projet prévoit la création de 250 logements, cela représente un certain nombre de nouveaux habitants. Il est du devoir des autorités d'anticiper les problèmes et de prévoir assez grand. La maison de quartier a commencé à répertorier le nombre de demandes de location de la salle de la maison de quartier refusées, car les motifs de refus ne sont pas toujours les mêmes.

M. Peytremann précise que la maison de quartier a lancé la pétition avec le soutien d'autres associations. La maison de quartier est tout public, elle n'est pas destinée uniquement aux jeunes. Elle organise des soirées à thèmes, une chorale indépendante s'y loge et il y a beaucoup d'autres activités. Les besoins de tout le quartier ont donc été recherchés, leur demande est donc justifiée.

Travaux de la commission

Certains membres de la commission se demandent si cette pétition ne devait pas être étudiée par la commission des travaux et des constructions, qui a même procédé à des auditions de personnes du quartier et a longuement étudié ce dossier. Il s'agit de ne pas faire un doublon de ce qui a déjà été fait à ladite commission. Ils demandent le classement de cette pétition.

D'autres membres considèrent que le projet de la gare des Eaux-Vives sera à l'ordre du jour de la séance du mois de janvier du Conseil municipal. Il serait intelligent d'attendre l'issue du vote et des décisions prises pour ce quartier avant de classer la pétition. Les négociations pour l'adoption de ce plan directeur de

quartier ont été longues. Il faut respecter les procédures, la réalisation d'un projet à cette échelle ne consiste pas seulement à construire des logements. Le classement est aussi une prise de position sur l'objet de la pétition. Or il n'est pas possible de prendre position et de décider d'un quelconque renvoi ou classement pour cette pétition tant que le Conseil municipal n'a pas voté l'objet concerné.

Bien que le vote de cette pétition ne soit pas à l'ordre du jour de la commission, la présidente met au vote la décision de voter sur la pétition P-259. Cette proposition est acceptée par 7 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC) contre 4 non (2 AGT, 1 S, 1 Ve) et 1 abstention (S).

La présidente de la commission met aux voix le classement de la pétition P-259, qui est accepté par 7 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC) contre 4 non (2 AGT, 2 S) et 1 abstention (Ve).

Annexes: Texte de la pétition P-259

Correspondance

Plan directeur de quartier gare des Eaux-Vives

P-259

PÉTITION

au Conseil municipal de la Ville de Genève

Pour des équipements collectifs à la future gare des Eaux-Vives (PR-750)

En octobre 2009, le conseil administratif a proposé d'ouvrir un crédit d'étude destiné à un complexe «crèche, sports et jeunesse» (PR-750) sur les terrains de la gare des Eaux-Vives libérés par le chemin de fer CEVA, qui sera souterrain.

Les besoins du quartier ne se mesurent pas seulement en nombre de logements – environ 250 nouveaux logements sont prévus sur cet emplacement – mais aussi en termes d'équipements publics. Ces derniers sont insuffisants, parce que le quartier est densément peuplé, que les lieux de réunions, d'exercice physique et de loisirs manquent ou sont trop exigus, surtout depuis que le quartier est privé de sa salle communale.

Les points principaux demandés par le projet sont, en résumé:

- Installations sportives, notamment une piscine de 33 m. pour les écoles et le public;
- Petite enfance: un espace de vie infantile de 96 places;
- Musique: salle de concert polyvalente, huit locaux et un studio d'enregistrement insonorisés;
- Habitants: espace modulable mis à disposition de groupes d'habitants pour des périodes limitées.

Les soussignés souscrivent à ce programme, et demandent en outre que soient pris en compte les besoins suivants de diverses associations, entre autres les deux Maisons de Quartier, Eaux-Vives Seniors, Vivre aux Eaux-Vives, etc:

- Salles de réunion pour les associations, de taille variable et modulables;
- Salles pour les activités socio-éducatives;
- Salles pour les anniversaires et autres activités de loisirs;
- Un grand espace pour remplacer la salle communale, indisponible.

Les soussignés demandent au Conseil municipal:

- d'approuver le crédit d'étude demandé par la Proposition PR-750
- de tenir compte dans le cahier des charges de l'étude, des demandes particulières exprimées ci-dessus.

	Nom, prénom	Adresse	Signature
--	-------------	---------	-----------

2888

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (après-midi)

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives



Maison de Quartier des Eaux-Vives

3, chemin de la Clairière
Case postale 6230 · 1211 Genève 6
Tél. 022 736 72 71 · Fax 022 700 60 46
mqev@faso.ch · www.mqev.ch

Genève, le 23 novembre 2010

Madame Frédérique PERLER-ISAAZ
Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Concerne: Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève

Pour des équipements collectifs à la future gare des Eaux-Vives (PR-750)

Madame la Présidente,

Par la présente, nous soumettons à votre Conseil la pétition en titre, qui se rapporte au point 23, PR-750 de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal des 23 et 24 novembre 2010. Les feuilles de signatures, au nombre de 387, sont jointes à cette lettre.

Nous vous prions de faire donner lecture de la pétition, ci-jointe, au début de la séance de ce jour.

En vous remerciant par avance, nous vous présentons, Madame la Présidente, nos salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Peytremann', with a long, sweeping horizontal stroke at the end.

Eric Peytremann
Comité de la Maison de Quartier des Eaux-Vives

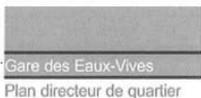
Courriel: epeytremann@bluewin.ch
Tél: 022 735 08 77

Annexes: ment.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER GARE DES EAUX-VIVES



Le plan directeur de quartier Gare des Eaux-Vives a été adopté par le Conseil municipal le 12 mai 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 22 juillet 2009.

> Arrêté du Conseil d'Etat du 22 juillet 2009 (pdf)



Proche du centre ville, desservi de façon optimale par les transports publics et en mains des CFF et des collectivités publiques, le site a été identifié par le plan directeur cantonal en vigueur comme un enjeu d'aménagement de première importance.

D'une surface de plus de cinq hectares, le site sera libéré par la construction routeraire du raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Il constitue l'un des derniers grands potentiels à bâtir en Ville de Genève susceptibles d'accueillir de nouveaux habitants et de devenir un pôle d'activités et d'équipements ainsi qu'une interface majeure de transports publics autour de la future gare principale de la rive gauche.



Plan directeur de quartier
Gare des Eaux-Vives

Le PDQ prévoit notamment quelque **250 logements et 10'000 m2 d'activités**, 2'500 m2 de galerie commerciale sur la gare, le théâtre de la Nouvelle Comédie ainsi que d'autres équipements publics de quartier.

Fruit d'une démarche coordonnée entre la Ville et l'Etat de Genève, le PDQ guidera, sur une durée de quinze à vingt ans, les réalisations futures dans le quartier de la Gare des Eaux-Vives.

> Consulter les documents
(plan, fiches, rapport explicatif)

> PAC Gare des Eaux-Vives

Personne de contact

M. Frédéric Wüest, Planification directrice localisée et mise en œuvre des grands projets, DT, 022 546 73 65

> Définition de Plan directeur de quartier

M. Alexandre Wisard, rapporteur (Ve). En tant que rapporteur, je voudrais juste informer cet honorable parlement que les choses sont parfois heureuses et que renvoyer un objet en commission peut déboucher sur des solutions. Pour celles et ceux qui n'étaient pas là en janvier 2011, je rappelle que deux rapports avaient été déposés, un de majorité et un de minorité, et que avions décidé de les renvoyer en commission des travaux et des constructions.

C'était déjà un peu compliqué, puisque le rapport de majorité de M. Lopez Quirland représentait une minorité de la commission, qui disait oui à la proposition. Le rapport de minorité – que j'avais rédigé – représentait une majorité qui disait non à cette proposition. Nous reprochions, pour l'essentiel, à ce projet qu'il n'y ait pas de logements sur le petit périmètre d'étude du lot C et, surtout, que le programme sportif change quasiment toutes les deux semaines.

A partir de là, en séance plénière du 18 janvier 2011, le Conseil administratif nous a dit qu'un élément nouveau était intervenu, qui pourrait recueillir une majorité. Le concours des espaces publics de surface avait en effet été rendu, il allait au bout de la réflexion et proposait des solutions permettant de donner satisfaction aux uns et aux autres. C'est pourquoi nous avons renvoyé les rapports en commission.

En commission, nous avons effectivement vu que la nouvelle réflexion ne concernait plus qu'un seul lot propriété de la Ville de Genève, le lot C, lequel, fusionné à deux lots, permettait de faire plus de logements que prévu. Ainsi, on passe de 9000 m² de plancher à 14 000 m² et, en plus, cela permet au Conseil administratif de discuter et de ne plus changer le programme sportif, étant entendu que le programme social de quartier n'est pas remis en question.

Au sortir de la commission des travaux et des constructions, cette proposition a été amendée: le crédit a été augmenté de 200 000 francs, puisque le travail des études et du concours sera un peu plus complexe. La proposition a recueilli une majorité, même si certains ont relevé le fait que le Conseil administratif avait adopté une procédure un peu curieuse. En effet, il aurait dû attendre que le parlement municipal vote oui ou non au mois de janvier, avant de revenir avec une nouvelle proposition.

En l'occurrence, nous avons bien compris que le Conseil administratif avait essayé de gagner du temps. Il est venu nous expliquer les derniers développements et nous demander une majoration de 200 000 francs pour le crédit. Alors, cette critique doit être entendue par le Conseil administratif, mais j'insiste sur le fait qu'une majorité de la commission des travaux et des constructions s'est dégagée pour soutenir la proposition amendée, car c'est une proposition extrêmement importante.

En ce moment, à la commission des travaux et des constructions, nous examinons un autre crédit qui concerne les préterrassements en relation avec la gare du tracé Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse. Les choses doivent avancer, car l'avenir

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

de Genève est en jeu sur cette pièce urbaine en transformation. En tant que rapporteur et ex-président de la commission des travaux et des constructions, je vous remercie donc de voter cette proposition.

La présidente. La parole a été demandée par M. Mathias Buschbeck. Je ne le vois pas, donc je déduis qu'il ne la prendra pas. La parole est à M^{me} Vera Figurek...

M^{me} Vera Figurek (EàG). Madame la présidente, mon camarade et moi-même avons déposé une motion d'ordonnancement depuis un moment et vous ne nous avez pas donné la parole. J'aimerais savoir pourquoi, s'il vous plaît...

La présidente. Eh bien, je ne sais pas de quoi vous parlez... (*Rires.*)

M^{me} Vera Figurek. Je vous parle du texte que nous avons déposé, avec mon camarade Tobias Schnebli, il y a trois quarts d'heure. C'est une motion d'ordonnancement...

La présidente. Madame Figurek, on me dit qu'il s'agit d'ajouter un point nouveau à l'ordre du jour. Il semble vous avoir échappé que l'ajout d'un point nouveau à l'ordre du jour ne peut se faire que le mardi entre 17 h et 17 h 15...

M^{me} Vera Figurek. Oui, absolument, Madame la présidente, mais permettez-moi juste de vous rappeler le règlement. A l'article 36, alinéa 4, lettre b), il est dit qu'une urgence peut être acceptée si un préjudice important pour la Ville de Genève est encouru. Et c'est le cas!

Le 1^{er} décembre, il y aura un événement important dans lequel la Ville de Genève est engagée publiquement. Cette manifestation viole le respect des droits de l'homme, et je pense qu'il y a un préjudice important pour la Ville de Genève. J'aimerais bien que mon camarade Tobias Schnebli vous explique pourquoi nous demandons de prendre la parole ce soir, car nous avons découvert ces faits aujourd'hui. Je pense que tout le parlement doit au moins être mis au courant de ce qui se passe, Madame la présidente, avant le 1^{er} décembre.

La présidente. Madame Figurek, dans tous les cas, nous en sommes au rapport PR-750 A1, donc il y a une certitude: nous ne continuerons pas cette dis-

cussion maintenant. Quelle est la prochaine personne qui parlera sur le rapport PR-750 A1? Peut-être M. Guy Dossan, avec un peu de chance...

Premier débat

M. Guy Dossan (LR). Mais oui, Madame la présidente, je parlerai sur le sujet! Ça va changer... Le groupe libéral-radical va changer de position, par rapport à celle qu'il avait prise en commission. A l'époque, nous n'avions pas fusionné, ce qui veut dire que le représentant radical, en l'occurrence moi, avait voté contre cette proposition en raison de la procédure adoptée par le Conseil administratif. Mais nous voulons tous du logement et la nouvelle proposition qui nous arrive prévoit plus de logements. Après avoir réfléchi, il nous est donc un peu difficile aujourd'hui de voter contre cette proposition et nous accepterons le crédit tel qu'il nous est présenté ce soir.

Cela dit, il est vrai que la procédure adoptée par le Conseil administratif n'était pas très normale, M. Wisard en a parlé, et qu'elle était un peu cavalière. Une commission étudie un objet et, pendant ce temps, le Conseil administratif lance un concours sur le même périmètre, qui finit par modifier complètement le projet dont débat la commission... Je pense qu'à un moment donné il faut arrêter de procéder de la sorte. Au final, le nouveau projet est bon, mais nous refusons cette habitude qui tend à s'installer, à savoir que des propositions examinées en commission sont entre-temps modifiées par le Conseil administratif. Nous l'avons vu pour les travaux sur la plaine de Plainpalais, nous le voyons ici. Je me demande même s'il est légal de déposer auprès du Conseil municipal des objets qui seront ensuite modifiés par le Conseil administratif, au cours de leur examen en commission.

Dans le cas dont nous discutons ce soir, que s'est-il passé? Nous avons une proposition sur les équipements sportifs. Au fur et à mesure des débats de la commission, nous avons vu arriver de nouvelles demandes: pourquoi n'y a-t-il pas de logements? pourquoi des courts de badminton? pourquoi pas un mur de grimpe? Et tout soudain, par miracle, à l'arrivée, la proposition est complètement modifiée et tient compte de ce que veut la commission.

Mesdames et Messieurs, je ne sais pas où l'on va ainsi. Si les propositions ne sont pas bien ficelées, le Conseil administratif doit prendre un peu de temps avant de nous les présenter – quoique cela me paraisse déjà difficile! Si chaque proposition qui arrive devant ce Conseil municipal est modifiée en cours de route, il y a un problème. C'est exactement ce qui s'est passé avec la plaine de Plainpalais. Quand on a vu que la commission renâclait sur l'abattage des arbres, on a commencé à morceler les travaux. Or ce n'est pas le projet qui avait été envoyé en commission par ce Conseil municipal.

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

Alors, une fois, ça va; deux fois, c'est assez; trois fois, c'est trop! Ce soir, nous voterons le crédit, mais au prochain coup nous refuserons une telle procédure.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Dossan, il y a des choses que je ne peux pas laisser dire du point de vue factuel. Je n'ai pas envie de polémiquer, parce qu'on a trouvé effectivement un bon consensus et qu'il faut maintenant que ce dossier avance, sachant qu'il permettra de réaliser beaucoup de logements et une crèche.

En l'occurrence, ce dossier a été traité une première fois en commission, il est arrivé ici, en séance plénière, et c'est à ce moment que j'ai demandé le retour en commission. Je ne me voyais pas reprendre tout cela, ensuite, dans les services pour trouver un compromis.

Cela dit, je suis d'accord avec vous, Monsieur Dossan: sur le fond, ce dossier n'avait pas fait l'objet d'une étude des besoins et il était mal ficelé. Mais le passé est le passé et je suis là pour construire et répondre aux demandes extrêmement précises de mes collègues. En l'occurrence, la demande était un peu moins précise que d'habitude. J'en ai pris acte et c'est pourquoi j'ai demandé de renvoyer le tout en commission.

Quant au concours, Monsieur Dossan, il a été lancé après le renvoi en commission et c'est après avoir vu l'exposition du concours au Forum Faubourg que nous tous, ici, avons compris qu'il y avait une possibilité de se mettre d'accord. Je suis venu devant la commission et vous avez accepté ce compromis, résultat du concours.

Je tiens à souligner en passant le très bon travail fait par l'architecte d'un bureau de Genève, qui nous a permis de résoudre l'ensemble des problèmes et de prévoir plus de logements. Sans vouloir empiler des logements, il s'agit de chercher une qualité de logements exceptionnelle sur ce terrain qui s'étend jusqu'à Caterpillar. Les travaux de terrassement commenceront dans quelques jours. Nous devons avancer pour mettre le plus rapidement possible des logements à la disposition de la population.

Voilà en ce qui concerne les faits. Evidemment, ce dossier n'a rien à voir avec le chantier de la plaine de Plainpalais. Ce dernier a été mis en route avant que j'arrive à mon poste, je vous le rappelle. J'en ai assumé et je continue à en assumer la responsabilité, mais il ne faut pas me reprocher de tenter d'aboutir à quelque chose. Je tire la charrue, les travaux sont en route et je me réjouis d'inaugurer la plaine le 1^{er} août prochain.

M^{me} Martine Sumi (S). Je souhaite vous entretenir de la pétition P-259, qui a joué un rôle peu anodin dans le traitement de la proposition PR-750. En effet, cette pétition avait été déposée, munie de 400 signatures, en réaction au refus initial de la proposition PR-750 par la commission des travaux et des constructions. Ne connaissant ni les détails ni les raisons du rejet de la proposition, la Maison de quartier des Eaux-Vives, avec les associations Vivre aux Eaux-Vives, Eaux-Vives Seniors et les associations de parents d'élèves, a lancé cet appel au secours pour faire savoir à notre Conseil municipal que les pétitionnaires soutenaient bel et bien la proposition PR-750.

Ils estimaient et ils estiment toujours que le quartier ne doit pas comporter exclusivement du logement. Un quartier doit être vivant, animé, avec toutes sortes d'équipements pour que la population puisse y avoir des activités diverses. Les pétitionnaires demandaient que, lors de l'étude prévue par la proposition PR-750 – puisqu'il s'agit bien d'un crédit d'étude – les besoins des associations soient également pris en compte. Entre autres, le remplacement de la salle communale des Eaux-Vives, dont le quartier est privé, puisqu'elle a été attribuée à l'Association de danse contemporaine (ADC).

Les pétitionnaires ne sont bien évidemment pas du tout opposés au logement – ici on parle de 250 – bien au contraire, comme cela est précisé dans la pétition, mais ils estiment qu'il faut aussi tenir compte des équipements publics. Le quartier des Eaux-Vives s'est beaucoup densifié et il semble important d'avoir une capacité supplémentaire en termes de salles. Il est important de ne pas créer des cités-dortoirs en plein centre-ville. Les jeunes ont aussi besoin d'espace. Il est du devoir des autorités d'anticiper les problèmes et de prévoir grand, aussi pour les équipements collectifs.

Au vu de l'évolution des positions de la commission des travaux et des constructions, les pétitionnaires ont été entendus et notre Conseil pourrait se contenter de classer la pétition P-259, comme il a été initialement proposé lors du traitement de cet objet. Toutefois, le groupe socialiste vous invite à renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour remercier les pétitionnaires de leur intervention citoyenne, qui a grandement modifié le traitement de la proposition PR-750, et pour les informer de l'heureuse issue de leur engagement. C'est ce que je vous demande de faire également.

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

La présidente. Il est 19 h, nous suspendons le débat ici; nous le reprendrons à 20 h 30, avant les urgences.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2774
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2774
3. Questions orales	2774
4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner l'initiative populaire municipale intitulée: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» (IN-4 A)	2778
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 juin 2011, concernant la parcelle N° 2322, sise au chemin Edouard-Tavan 8E, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande définitive N° 103209 pour la construction d'un immeuble de six logements avec aménagements extérieurs dont la surface de plancher habitable relève de l'application de la lettre b) de l'alinéa 4 de l'article 59 de la loi sur les constructions et installations diverses (PR-901 A)	2784
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 septembre 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29475-A-202, qui prévoit la construction de quatre bâtiments de logements sur 18 parcelles situées le long de la route de Chêne et des avenues des Allières et Godefroy, feuilles 24, 25 et 26 du cadastre de la commune de Genève (PR-923 A)	2787
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire de 500 000 francs en faveur de l'association Genève Futur Hockey (PR-910 A)	2793
8.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 4 700 000 francs, porté à 4 900 000 francs, destiné à l'organisation	

d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève (PR-750 A1)	2851
8.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des équipements collectifs à la future gare des Eaux-Vives (PR-750)» (P-259 A)	2884
9. Propositions des conseillers municipaux	2895
10. Interpellations	2895
11. Questions écrites	2895

La mémorialiste:
Marguerite Conus